

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 9 MARS 2023

# PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le jeudi deux mars l'an deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire abroge à partir du 1er août 2022 les dispositions du code de la santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire, créé au printemps 2020, ainsi que le régime de sortie de crise sanitaire dit « transitoire », qui a pris fin le 31 juillet 2022. Ainsi, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur le site Youtube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé.

**Présents :** M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette (à partir de la délibération n° 1), M. AVRAMOVIC Jovan, Mme MÉLART Laurence, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. KALANYAN Aram (à partir de la délibération n° 1), Mme POCHON Élisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël (à partir de la délibération n° 2), Mme LECOEUR Anne, Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'à la délibération n° 34), M. HADAD Hubert, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

**Absents, représentés :** M. MALLET Éric représenté par M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette représentée par M. FITAMANT Alain (jusqu'à la délibération n° 1 et à partir de la délibération n° 9), Mme BLANCO Nathalie représentée par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. LE MASSON, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMÉJANE Patrice (jusqu'à la délibération n° 1), M. BANCEL Nathanaël représenté par M. MINETTO Jean-Marc (jusqu'à la délibération n° 2).

**Absents :** M. KALANYAN Aram (à partir de la délibération n° 39), M. LE MASSON Gilbert (à partir de la délibération n° 39).

**Secrétaire de séance :** M. BIYOUKAR Lahoussaine.



## SOMMAIRE

🏹 Élection d'un Secrétaire de séance.....	3
🏹 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2022 .....	3
1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale .....	5
2. Élection d'un nouveau délégué du conseil municipal aux conseils d'école des écoles élémentaires Anne Frank et F. Coppée/Lamartine.....	6
3. Élection d'un nouveau délégué du conseil municipal au conseil d'administration de l'OGEC du groupe scolaire des Servites de Marie.....	7
4. Modification de la composition des commissions municipales « transition écologique » et « logement » .....	8
5 et 6. Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de la commission de délégation de service public (CDSP) .....	11
7. Élection d'un nouveau délégué du conseil municipal au conseil d'administration de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV).....	12
8. Rapport d'Orientations Budgétaires -Exercice 2023.....	14
9 À 30. Tarifs municipaux .....	56
31. Modification du règlement intérieur de la piscine municipale .....	79
32. Modification du règlement intérieur des cimetières communaux .....	81
33. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires maternelles et élémentaires (accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires, restauration scolaire, études dirigées, études dirigées avec accueil périscolaire du soir) .....	83
34. Dommage au Domaine public - Instauration d'une tarification des prestations effectuées en régie pour une refacturation à l'encontre des tiers identifiés.....	85
35. Tableau des effectifs fixés au 9 mars 2023 et création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs .....	89
36. Fixation de l'indemnité attribuée aux agents de l'administration fiscale effectuant des permanences en Mairie .....	91
37. Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2023 .....	92
38. Soutien À la Turquie et À la Syrie - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées .....	94
39. Modification du règlement de la course sur route « la Villemomboise » .....	95
🏹 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville .....	96
🏹 Questions orales.....	100



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité – Fraternité

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 00.)*

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous, ainsi qu'aux personnes présentes dans le public. Merci à l'administration municipale de bien vouloir nous suivre pour cette nouvelle séance du Conseil municipal, pour laquelle je vais procéder à l'appel afin que nous puissions ouvrir notre séance.

*Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.*

Je déclare valablement ouverte la séance du Conseil municipal du 9 mars 2023, qui se tient en public et qui est retransmise en direct sur le site YouTube de la Ville.

Dans le prolongement des précédents conseils municipaux, les délibérations feront l'objet d'un vote électronique. Pour ce faire, il convient que chaque élu confirme bien sa présence via notre application Nomad, sur cette seule tablette, avant la tenue de la séance afin d'être rattaché à la session de vote électronique.

La session est bien celle d'aujourd'hui, 9 mars 2023.

Pour le bon déroulement des séances, chaque membre de l'Assemblée doit disposer du matériel nécessaire à sa participation.

Notre service informatique nous accompagne dans ce processus.

Conformément au CGCT, le principe et les conditions de mise en œuvre du scrutin public et du scrutin secret seront respectés.

Par ailleurs, je vous informe que, par courriel en date du 6 février dernier, M. Hubert HADAD a informé quitter le groupe *Alliance démocratique à Villemomble*. M. HADAD siège donc désormais de manière indépendante au sein du Conseil municipal.

### 🗳️ Élection d'un Secrétaire de séance

**M. le MAIRE.**- Le Conseil municipal doit maintenant désigner un Secrétaire de séance. La tradition veut que ce soit le benjamin de l'Assemblée, cela doit être une nouvelle fois M. BIYOUKAR. Quelqu'un y voit-il une objection ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité. (Vote à main levée confirmé par un vote électronique.)*

### 🗳️ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2022

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ?

**M. BIYOUKAR.**- Monsieur le Maire, serait-il possible de me laisser plus de cinq jours pour signer le compte-rendu ? En effet, vous m'avez envoyé celui du 9 décembre le 24 février et, en conférence des présidents le 1<sup>er</sup> mars, donc le mercredi suivant, vous m'avez fait la remarque que je prenais beaucoup de temps pour signer le compte-rendu. Néanmoins, il fallait lire les 110 pages.

Je demande simplement qu'on me laisse un peu plus de cinq jours pour signer le procès-verbal des séances du Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Je sais que les services ont dû vous relancer deux fois par courriel pour que vous répondiez et que, finalement, vous avez retourné le scan de votre signature pour approuver le compte-rendu. Je pense que vous et nous devrions finir par réussir au bout d'un moment.



**Mme POCHON.**- J'ai une remarque à faire sur les délais des comptes-rendus. Entre le moment où nous attendions longuement les comptes-rendus des conseils municipaux et maintenant un Conseil municipal qui a lieu trois mois après le précédent, je trouve que c'est un peu long. En plus, en le lisant, je trouve qu'il y a énormément le mot « *inaudible* ». Je ne sais pas si c'est parce que vous nous coupez souvent la parole ou parce que nous prenons la parole sans que vous nous la donniez. En tout cas, je trouve qu'il y a beaucoup de fois le mot « *inaudible* » et je ne voudrais pas que cela devienne une façon de dissimuler les paroles et une habitude.

Je vous demande donc de faire le plus grand soin pour ne pas que l'inaudibilité soit utilisée dans un compte-rendu pour masquer ce que nous pourrions dire.

**M. CALMÉJANE.**- Nos observations vont dans le même sens. Effectivement, pour un Conseil municipal de décembre et un compte-rendu à lire tout début mars, garder le fil des interventions de chacun et chacune, et ce qu'il s'est passé en séance est particulièrement délicat.

Puis, dans un autre endroit, on pourrait dire que des interventions sont parfois caviardées (c'est-à-dire coupées), je vous montrerai des documents comme cela, mais cela paraît paradoxal s'agissant d'un compte-rendu intégral dans le respect de la police de la séance. C'est ce que mes collègues et moi-même de notre groupe essayons de faire avec des demandes de parole et des interventions en utilisant le micro mais cela pose quelques questions sur les problèmes de délai et de contenu.

En conséquence, nous nous abstenons sur ce compte-rendu.

**Mme VERBEQUE.**- Tout a déjà été fait remarquer par les collègues. Pour nous, ce sera une abstention.

**M. le MAIRE.**- Par rapport aux mots qui ont été prononcés de part et d'autre de l'opposition, que puis-je vous dire ? Le fait que vous soyez « *inaudibles* » parce que nous nous parlons en même temps ? Oui, c'est visiblement une réalité et c'est retranscrit dans un procès-verbal. Je m'escrime séance après séance depuis deux ans et demi à vous dire « *pardonnez-moi madame POCHON, on ne vous entend pas, ce n'est pas la peine de hurler, sollicitez la parole, je vous la donne* »...

**Mme POCHON.**- Vous coupez le micro.

**M. le MAIRE.**- ... « *Mais ne parlez pas en même temps* ». À quoi cela nous conduit-il ? Je crois que le pire n'était pas tant sur ce compte-rendu, qui ne faisait pas moins de 110 pages. Après, il ne faut pas se plaindre que cela mette un certain temps à être produit. Reproduire exactement autant de paroles prend un certain temps.

Le pire était vraiment dans le procès-verbal où nous avons eu une séance assez ubuesque : M. BIYOUKAR et moi-même avons longuement parlé en simultané. Mon père m'avait pourtant dit « *il ne faut pas couper la parole aux gens* ».

**M. MINETTO.**- Message reçu.

**M. le MAIRE.**- Vous voyez, vous êtes en train de le faire ! Vous forcez à parler en même temps que moi. C'est moi qui distribue la parole et qui vous demande que vos propos soient concis.

Nous passons donc au vote pour l'approbation du procès-verbal.



*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 24 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, M. MINETTO, Mme POCHON et M. BANCEL, 10 abstentions de M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFÈVRE, M. KALANYAN, Mme LECCEUR, Mme VERBEQUE et M. BIYOUKAR.*

*Madame BLANCO ne participe pas au vote.*

**M. HADAD.**- Je m'abstiens par principe parce que je n'étais pas présent. Pour toutes les séances auxquelles je n'assisterai pas, je m'abstiendrai sur le procès-verbal.

**M. LE MAIRE.**- C'est noté.

### **1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

**M. le MAIRE.**- Par courrier en date du 6 décembre 2022, reçu en mairie le 15 décembre 2022, Madame Louise GALEY a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale.

Le candidat suivant venant sur la liste « Réussir Villemomble Ensemble » est Monsieur Vincent LEBRUN. Toutefois, par courrier du 30 janvier 2023, il nous a indiqué qu'il ne souhaitait pas siéger. Dès lors et conformément à l'article L.270 du Code électoral, il est procédé à l'installation de Madame Nathalie BLANCO, candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Réussir Villemomble Ensemble » et il est pris acte du nouveau tableau du Conseil municipal, ci-annexé.

**M. MINETTO.**- Nous souhaitons évidemment la bienvenue à Mme Nathalie BLANCO. Simplement, nous n'avons pas compris pourquoi vous avez fait l'appel à son nom tout à l'heure alors qu'elle n'était pas encore installée ; nous installons maintenant.

**M. le MAIRE.**- Effectivement, c'est sans doute une petite erreur matérielle.

**M. MINETTO.**- Cela ne change pas le fond de la chose et le fait que nous l'accueillons avec grand plaisir.

**M. le MAIRE.**- Sur vos bancs, je sais que vous l'appréciez, donc je pense qu'il n'y aura rien à son endroit. Nous prenons acte de son installation.

**M. CALMÉJANE.**- En dehors de cette petite erreur matérielle ou humaine vis-à-vis de l'appel concernant Mme BLANCO, nous lui souhaitons la bienvenue au nom de notre groupe.

Petite précision, puisqu'il est évoqué que M. Vincent LEBRUN a adressé un courrier informant de sa démission, pourrions-nous avoir le document pour avoir la certitude que les choses se sont bien passées dans les délais évoqués ?

Puis, je profite de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale pour rappeler à mes collègues qu'ils ont donné délégation générale au Maire par l'article L.2122-10 du CGCT et que, au vu des difficultés annoncées dans les documents budgétaires, je vous propose de revenir sur un certain nombre de délibérations. Je peux vous les citer : points 4, 3, 11, 15, 21, 22, 24 et 27, c'est-à-dire ceux destinés à prendre des décisions concernant des avocats, des marchés, des emprunts, la préemption, des adhésions aux associations. En effet, si nous sommes dans une période difficile telle qu'annoncée dans les documents d'orientations budgétaires, il serait important que ces décisions majeures, dont l'impact budgétaire est fort pour notre commune, soient non pas seulement - si vous me permettez l'expression- à la main du Maire mais qu'elles reviennent, sans trop alourdir notre Conseil



municipal. Ces dossiers ne reviennent pas régulièrement puisque la commune ne souscrit pas dix emprunts par an et ne passe pas autant de marchés.

Pour les marchés, j'avais d'ailleurs déjà une proposition au moment de l'installation. En effet, le seuil est à 5 M€, ce qui me semble excessif au regard des engagements que cela peut générer vis-à-vis des dépenses de la Ville, j'avais donc proposé de ramener ce seuil à 1 M€ comme c'était le cas avec la précédente municipalité.

De la même façon, cela nous permettrait d'avoir éventuellement un débat quand il y a des préemptions ou des renouvellements d'adhésion à des associations, qui engagent des frais financiers pour la commune.

Voilà la proposition que je vous fais. Je souhaite que nous revenions assez rapidement sur cette délégation. Elle comprend tous les points prévus par le CGCT mais tous ne sont pas obligatoires, c'est un choix décidé et surtout délibéré en Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Nous ne referons pas ce qui a été fait, il est déjà suffisamment pénible de prendre des décisions dans ce Conseil municipal avec l'ensemble des commentaires que vous formulez et qui conduit à avoir des séances qui durent en moyenne six heures trente depuis le début de la mandature. Nous ne referons donc pas des choses qui sont déjà actées.

J'en étais au point n° 2.

## **2. ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ÉCOLE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ANNE FRANK ET F. COPPEE/LAMARTINE**

**M. le MAIRE.**- Par Délibération n° 8 du Conseil municipal du 21 septembre 2020, Madame Louise GALEY avait été élue en qualité de déléguée au conseil d'école de l'école élémentaire Anne Frank.

Comme par courrier en date du 6 décembre 2022, elle a démissionné et que, par ailleurs, Monsieur BIYOUKAR ne faisant plus partie de la majorité municipale, il est rendu nécessaire, dans un intérêt communal, d'élire aussi son remplaçant au conseil d'école de l'école élémentaire F. Coppée/Lamartine.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein du conseil d'école, des écoles élémentaires Anne Frank et F. Coppée/Lamartine.

Concernant le groupe *Réussir Villemomble Ensemble*, il est proposé les candidatures de Mme Laurence MÉLART pour le conseil d'école Anne Franck et de Mme Arlette CÉDÉCIAS pour le conseil d'école de François Coppée.

Je crois qu'il a été transmis d'autres candidatures.

**M. CALMÉJANE.**- Pour les deux écoles élémentaires Anne Franck et François Coppée/Lamartine, nous présentons la candidature de Mme Françoise BERGOUGNIOU, qui s'occupait auparavant des écoles.

**M. MINETTO.**- Nous ne participerons pas au vote. Nous vous laissons voter cela entre vous.

Nous avons juste une remarque : nous avons dit que l'on essayait de commencer le Conseil municipal dans une ambiance agréable, je pense que la manière dont vous avez répondu et la facilité de votre réponse ne faisaient pas démarrer le Conseil municipal agréablement.

Pour mémoire, des conseils municipaux qui durent six heures trente, à raison d'une fois par trimestre, cela doit faire deux heures par mois ou trente minutes par semaine. Je crois que les Villemombois méritent mieux que trente minutes par semaine.

Enfin, j'adresse un message aux Villemombois : c'est le moment d'aller chauffer la soupe, parce que cela va durer une bonne demi-heure de vote simplement parce qu'il y a des mouvements dans votre groupe. C'est le moment d'aller préparer la soupe et, pour notre part, nous vous laissons voter entre vous.



**M. le MAIRE.**- Ce n'est même pas drôle.  
S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous procédons au vote à bulletin secret.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BIYOUKAR, M. KALANYAN et M. LABRO. À noter que M. MINETTO, Mme POCHON et M. BANCEL ne participent pas au vote.*

**M. le MAIRE.**- Monsieur MINETTO, au moment de l'appel, le nom de Mme BLANCO a été prononcé parce qu'elle m'a donné pouvoir. En revanche, elle n'était pas sur la liste d'appel.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Le résultat du vote est le suivant : 22 voix pour Mme MÉLART afin de siéger à Anne Franck et Mme CÉDÉCIAS pour François Coppée/Lamartine, 10 voix pour Mme BERGOUGNIOU ; ce sont donc Mmes MÉLART et CÉDÉCIAS qui nous représenteront dans les conseils d'école précités.

### **3. ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OGEC DU GROUPE SCOLAIRE DES SERVITES DE MARIE**

**M. le MAIRE.**- Scrutin suivant, même conséquence : Mme GALEY nous représentait en tant que déléguée titulaire au sein du Conseil d'administration de l'OGEC du groupe scolaire des Servites de Marie et il convient de la remplacer. Le groupe *Réussir Villemomble Ensemble* propose M. Serge ZARLOWSKI.

**M. CALMÉJANE.**- Dans la note d'information, il était noté un titulaire et un suppléant.

**M. le MAIRE.**- En effet, seul le poste de délégué titulaire est à pourvoir, sachant que le suppléant reste à sa place, en l'occurrence votre serviteur.

**M. CALMÉJANE.**- Dans l'information que nous avons eue, nous proposons ma candidature en tant que titulaire et celle de Mme BERGOUGNIOU en tant que suppléante. Pour moi, c'était un vote global.

**M. le MAIRE.**- C'est seulement le vote du titulaire.

**M. CALMÉJANE.**- Ce n'était pas clairement dit.

**M. le MAIRE.**- Nous retirons donc votre candidature en tant que titulaire à l'OGEC. J'ouvre le scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. LABRO, M. KALANYAN et M. BIYOUKAR.*

**Mme POCHON.**- Un panneau « *interdit au public* » est placé juste à côté de la porte alors que le Conseil municipal est public. Cette barrière est quand même dérangeante.

**M. le MAIRE.**- Certes, le panneau n'a pas à être là, j'invite bien le public à venir nous voir.

Néanmoins, vous aurez relevé le changement en cours de la signalétique de l'accueil du public, notamment pour accéder à l'état civil. D'une part, nous avons souhaité améliorer un peu les choses avec un personnel d'accueil au rez-de-chaussée bas. D'autre part, en termes de signalétique, les choses sont un peu mieux modifiées puisque l'accueil principal se situe au rez-de-chaussée haut et cela va évoluer en particulier pour l'accès sur rendez-vous à l'Urbanisme afin de fluidifier et pour l'état civil avec une application permettant de prendre les rendez-vous. Ce seront les prémisses du guichet unique que nous devrions réaliser, nous avons encore une réunion ce matin à ce sujet, début d'année prochaine dans les faits, les murs, avec toute la bonne information nécessaire pour



proposer un guichet qui renseigne et qui serve le plus efficacement possible pour les accueils les plus importants : état civil, urbanisme, enfance, le service des recettes et les demandes de logement.

Monsieur ZARLOWSKI souhaite ajouter quelque chose ?

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. ZARLOWSKI.**- Pour compléter, le sens de votre question était précisément pour ce soir, sauf que cette barrière a toujours été là et qu'elle n'a pas empêché le public de venir, que ce soit lors des précédents conseils municipaux ou lors de celui de ce soir.

**Mme POCHON.**- Ce n'est pas notre travail de pousser la barrière.

**M. le MAIRE.**- Vous aviez raison, monsieur CALMÉJANE, une note précise bien qu'il devait y avoir un vote pour le suppléant. C'est sur table.

Donc M. Serge ZARLOWSKI est bien désigné pour nous représenter en tant que titulaire au Conseil d'administration de l'OGEC.

#### **4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES « TRANSITION ÉCOLOGIQUE » ET « LOGEMENT »**

**M. le MAIRE.**- Nous sommes toujours sur une modification suite à la démission de Mme GALEY. Cela concerne la composition deux commissions thématiques, celle de la transition écologique et celle du logement. Dans le prolongement des précédentes délibérations, il est procédé à son remplacement, il conviendrait que Mme BLANCO la remplace, étant nouvellement installée, afin qu'elle puisse également siéger dans ces deux commissions.

**M. MINETTO.**- Vous n'avez pas bien compris l'intervention de Mme Élisabeth POCHON. Nous vous demandons s'il vous plaît (vous remarquerez que je suis poli) d'enlever la barrière de manière que le public qui souhaite venir au Conseil municipal ne se trouve pas face à une barrière disant « *interdit au public* ». Sauf erreur de ma part, le CGCT dit que les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public. Celui qui viendrait maintenant trouverait porte close au premier étage côté parking et, s'il voulait venir au Conseil municipal, il verrait marqué « *interdit au public* ».

Nous vous demandons donc, monsieur le Maire, solennellement de faire enlever la barrière, comme nous l'avions déjà fait à d'autres séances de Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Solennellement, c'est déjà fait. Cela a été réalisé pendant nos échanges.

**M. MINETTO.**- En quatre minutes, il suffisait de répondre cela.

**M. le MAIRE.**- Êtes-vous d'accord pour procéder non pas à un vote nominal à bulletin secret mais à un vote électronique pour désigner Mme BLANCO à la place de Mme GALEY ? Je m'adresse aux présidents de groupe.

**M. MINETTO.**- Nous avons indiqué tout à l'heure que nous ne participions pas au vote et que nous vous laissions vous débrouiller entre vous.

**Mme VERBEQUE.**- Je ne suis certes pas la présidente du groupe, cependant, je demande la parole depuis tout à l'heure et vous ne me l'avez pas donnée immédiatement. C'est une simple explication.





Nous ne prendrons pas part au vote du point 4 au point 6 inclus.

**M. le MAIRE.**- C'est retenu.

**M. CALMÉJANE.**- Pour éviter la même confusion que pour le dossier précédent où il était indiqué que l'on élisait un titulaire et un suppléant, pour changer après, je m'interroge d'ailleurs sur la validité du vote effectué, je voudrais comprendre ce que vous voulez faire avec la modification de la composition municipale.

Notre règlement intérieur et le CGCT précisent que les commissions doivent respecter les représentations proportionnelles pour permettre l'expression des élus au sein de l'assemblée communale. En début de séance, c'est non pas vis-à-vis de la personne de M. HADAD mais globalement du fonctionnement réglementaire de ce Conseil municipal, il a été annoncé qu'il avait quitté un groupe pour se mettre tout seul. Il ne fait donc plus partie d'un groupe puisque, tout à fait honteusement, vous avez modifié la fois dernière le règlement intérieur en montant le seuil d'un groupe de deux à trois. Cela pose une autre question par rapport au fonctionnement d'une Assemblée qui ne compte que 35 conseillers municipaux et du choix que font certaines et certains.

En revanche, ce soir, vous voulez remplacer une personne par une autre alors que le CGCT et notre règlement intérieur précisent la proportionnalité. Globalement, vous auriez dû demander que l'on repasse l'ensemble des commissions municipales et que l'on puisse valider le fait que la représentation proportionnelle, précisée dans notre règlement intérieur et le CGCT, est bien respectée par rapport au nombre de personnes inscrites ou pas dans des groupes qui font partie de ce Conseil municipal.

Autrement, je considère que, ce soir, ces votes ne correspondent à rien du tout. On n'applique ni le règlement intérieur ni le CGCT, on fait comme s'il ne s'était rien passé dans ce Conseil municipal par rapport aux décisions de chacune et chacun, c'est-à-dire une personne qui a démissionné, une autre qui est sortie d'un groupe. C'est la vie d'un Conseil municipal mais il faut appliquer les textes.

Je considère donc que nous n'avons pas à voter sous cette forme. Nous devrions refaire l'ensemble des votes et la proposition, et même la discussion entre présidents de groupe pour dire que, comme il y a des rompus, c'est le cas par exemple du groupe de Mme LECŒUR qui n'est pas représenté du fait du nombre et autre. Quelque chose me choque par rapport à l'application du règlement.

Je ne voudrais pas que, à la fin du vote, vous nous annonciez finalement que ce n'était pas cela. Je préfère donc le dire avant. Que fait-on ? Retire-t-on ce dossier ?

**M. le MAIRE.**- En termes de représentation en la proportionnelle, nous n'avons pas repris la composition des commissions thématiques.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- C'est moi qui ai la parole monsieur CALMÉJANE.

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- À force de se faire interrompre, après on vient se plaindre que c'est « *inaudible* ».

Je me permets de poursuivre : la représentation proportionnelle est issue des élections. Maintenant, quatre membres, précédemment de la majorité, se sont déclarés dans l'opposition. Si nous rebattions les cartes, je ne suis pas sûr que les collègues aujourd'hui dans la configuration initiale pourraient continuer à siéger dans ces commissions.



Considérant que l'essentiel de notre débat aujourd'hui est le budget à venir et les orientations budgétaires, je pense, de vous à moi, que, plutôt de régler vos petites affaires et de revenir sur le règlement intérieur que vous avez attaqué en justice, monsieur CALMÉJANE, ce pour quoi nous n'allons pas faire perdre de temps aux gens, je vous propose que Mme BLANCO remplace dans les deux commissions thématiques (transition écologique et logement) Mme GALEY.

Je comprends qu'il n'y a pas d'autres candidats ? Dans ces conditions, j'ouvre le vote électronique.

**M. MINETTO.**- J'ai une intervention avant.

**M. le MAIRE.**- Vous allez pouvoir intervenir, nous vous écoutons.

Je vous ai déjà fait une remarque lors de la dernière séance au sujet de votre peluche sur le bureau.

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Pour le moment, c'est moi qui m'exprime, monsieur MINETTO. Je vous ai fait une remarque. Si d'aventure vous vous amusez à considérer les membres de la majorité comme des moutons, vous savez exactement ce que j'en pense quand on considère que c'est de l'injure, de l'invective et de l'insulte.

Je vous demande de retirer cela rapidement, je vous donne la parole, sinon, cela va très mal se passer ce soir.

**M. MINETTO.**- Vu la manière dont vous nous parlez, ce n'est effectivement pas spécialement agréable.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. MINETTO.**- Je reviens juste sur le règlement intérieur. Notre groupe ne l'a pas attaqué au tribunal. Nous aimerions simplement que vous nous lisiez le passage lié aux commissions. Cela permettra de clore le débat, le problème d'égalité ou pas du règlement intérieur et d'avancer. Nous en sommes déjà à plus de vingt minutes sur cette histoire.

**M. le MAIRE.**- C'est pourquoi j'ouvre le scrutin par voie électronique pour désigner.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Mme POCHON, M. MINETTO et M. BANCEL ne participent pas au vote. Vous ne participez pas non plus pour votre groupe, monsieur CALMÉJANE ?

**M. CALMÉJANE.**- Pour moi, il n'y a pas de vote à avoir. C'est complètement incohérent. Plus vous embauchez du monde pour vous conseiller et plus vous faites des erreurs.

**M. le MAIRE.**- Madame LECŒUR, vous participez au scrutin ?

**Mme LECŒUR.**- Non.

*Il est procédé au vote – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, et M. HADAD.*



**M. le MAIRE.**- Dès lors, c'est une approbation pour que Mme BLANCO siège dans ces deux commissions par 23 voix pour.

**5 ET 6. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

**M. le MAIRE.**- Même situation, même proposition afin que Mme BLANCO remplace Mme GALEY.

**M. CALMÉJANE.**- Nous sommes dans le même paradoxe que tout à l'heure. Dans la note d'information, il est clairement écrit « *Concernant la démission d'un membre suppléant et par analogie avec le dispositif de remplacement des titulaires, le remplacement d'un membre suppléant desdites commissions, définitivement empêché, s'effectue de la même manière en substituant le membre suppléant de la même liste venant après le démissionnaire.* »

Quel était le membre suppléant de votre liste en CCSPL et en CDSP pour remplacer la conseillère municipale démissionnaire ? Il y avait une liste complète ? Vous devez utiliser ce qui est écrit dans votre propre note et appliquer les textes. Il n'y a pas besoin de vote et de substituer Mme GALEY à Mme BLANCO par vote, puisqu'il est précisé que nous avons fait un vote à la proportionnelle, que tout le monde n'a pas été élu puisqu'il y a eu une représentation différente, par exemple je ne fais pas partie de la CCSPL, sauf si vous nous dites qu'il n'y a plus de suppléants mais apportez-nous les éléments. Où en sommes-nous ?

**M. le MAIRE.**- Notre analyse juridique du sujet conduit à procéder à un scrutin.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Et de proposer que ce soit Mme BLANCO qui puisse y siéger.  
Qui ne souhaite pas participer à ce scrutin ?

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Nous proposons que Mme BLANCO remplace Mme GALEY.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**Mme VERBEQUE.**- Je reconfirme que nous ne prendrons pas part au vote.

**M. MINETTO.**- Nous ne prenons pas part au vote non plus.

**M. le MAIRE.**- J'ouvre le scrutin par voie électronique pour CCSPL.

*Il est procédé au vote – Résultat : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, et M. HADAD.*

*À noter que Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme VERBEQUE, Mme LECCEUR et M. BIYOUKAR ne prennent pas part au vote.*

Mme BLANCO est valablement désignée.

Nous faisons la même chose pour la commission la CDSP.



*Il est procédé au vote – Résultat : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, et M. HADAD.*

*À noter que Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL, Mme VERBEQUE, Mme LECŒUR et M. BIYOUKAR ne prennent pas part au vote.*

Mme BLANCO est valablement désignée.

## **7. ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE VILLEMOMBLE (AACV)**

**M. le MAIRE.**- Par Délibération n° 4 du Conseil municipal du 21 septembre 2020, trois membres du Conseil municipal ont été élus pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'AACV.

Suite à la démission de Monsieur Hubert HADAD de son poste d'administrateur au sein de l'AACV, présentée par courriel en date du 12 octobre 2022, il convient de pourvoir le siège vacant et de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'AACV.

Au titre du groupe *Réussir Villemomble Ensemble*, je propose Mme Nathalie BLANCO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.**- Au titre de notre groupe, nous présentons la candidature de Mme Françoise BERGOUGNIOU.

**M. le MAIRE.**- Nous pouvons procéder au scrutin à bulletin secret.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. LABRO, M. KALANYAN et M. BIYOUKAR.*

*À noter que M. MINETTO, Mme POCHON, M. BANCEL ne participent pas au scrutin.*

**M. MINETTO.**- Puis-je poser une question ?

**M. le MAIRE.**- Oui, pendant que nos collègues procèdent au dépouillement.

**M. MINETTO.**- Par rapport à la rédaction du point n° 2, je n'ai pas bien compris : « *De plus, Monsieur BIYOUKAR ne faisant plus partie de la majorité municipale, il est rendu nécessaire, dans un intérêt communal, d'élire son remplaçant au conseil d'école de l'école élémentaire F. Coppée/Lamartine.* »

Je n'ai pas compris ce qu'était l'intérêt communal.

**M. le MAIRE.**- Je vais essayer de vous le démontrer, en m'attachant à être le plus objectif possible. Depuis notre élection en 2020, différents conseils d'école se sont réunis, M. BIYOUKAR nous a représentés le 5 novembre 2020 lors du conseil d'école du premier trimestre, après, il n'y est plus jamais retourné.

Je pense que, dans l'intérêt communal, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, je considère qu'il n'est pas plus mal de siéger plutôt que de laisser chaise vide. C'est pourquoi la majorité municipale fait confiance à Arlette CÉDÉCIAS pour nous représenter.

M. Hubert HADAD avait sollicité la parole.

**M. HADAD.**- Dans les délibérations, merci de modifier mon statut parce que je ne suis plus dans *l'Alliance démocratique à Villemomble*.



**M. le MAIRE.**- Oui, je remercie la sagacité.

Retenez que les délibérations que vous avez sur table (cela fait un écho au débat d'il y a trois ou quatre scrutins) sont des projets. Il est entendu que les délibérations seront rendues valables après contrôle de la légalité une fois que tout sera voté et notre Conseil purgé.

**M. MINETTO.**- J'entends bien la réponse par rapport à la rédaction. C'est toutefois surprenant de trouver cela dans un document. C'est vrai pour tous les conseillers municipaux puisqu'ils font tous des représentations. Je ne sais pas pourquoi mais je siége en tant que personne qualifiée au collège Pasteur et j'ai l'impression que le Conseiller départemental n'est pas toujours présent.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Mme BLANCO, 21 voix et Mme BERGOUGNIOU, 11 voix, c'est donc Mme BLANCO qui siègera à l'AACV. Félicitations à elle.

**M. le MAIRE.**- Madame VERBEQUE, est-ce en rapport avec les orientations budgétaires ?

**Mme VERBEQUE.**- Non.

**M. le MAIRE.**- Nous venons de finir.

**Mme VERBEQUE.**- Je demande la parole depuis tout à l'heure.

Deux petits points par rapport à la demande de M. MINETTO vis-à-vis de son incompréhension :

D'abord, dans l'intérêt municipal, serait-il possible de mettre en place, une fois par semestre ou même une fois par an, un relevé de présence de l'intégralité de la majorité dans les différents conseils d'école, de manière à avoir peut-être une vue exhaustive de la présence de chacun.

Ensuite, M. BIYOUKAR interviendra car il est très étonné. Il a participé à tous les conseils d'école.

**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Le règlement intérieur prévoit bien que c'est le président de séance qui distribue la parole. À partir de là, vous ne reprenez pas le micro. Quelle est cette méthode de prendre le micro de sa voisine pour parler ? Je propose de commencer à aborder...

**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Il est 19 h 00, cela fait une heure que nous sommes ensemble...

**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Je vous demande de vous arrêter de parler. Je tiens l'ordre de ce Conseil et je vous demande de vous taire.



**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- C'est votre façon de faire, je veux qu'on parle des orientations budgétaires.

**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Avec les présidents de groupe, j'ai réussi non pas à convaincre mais à faire peser la situation dans laquelle nous étions.

M. ROLLAND va prendre la parole de manière à présenter les orientations budgétaires. Dans le cadre du débat, vous pourrez vous exprimer.

**M. BIYOUKAR.**- *Inaudible.*

## **8. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES -EXERCICE 2023**

**M. le MAIRE.**- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il s'agit notamment de présenter un rapport dont les choses sont particulièrement normées, je vais rapidement céder la parole à Guy ROLLAND pour une présentation du contexte international, national et territorial, qui donc conduit ou en tout cas nous oblige pour l'élaboration de notre futur budget. Il conviendra à l'issue de la présentation de ce rapport, qui se voudra être le plus clair, le plus complet et en même temps le moins aride possible pour que chacun puisse appréhender le fait budgétaire, de prendre acte en approuvant la présentation du rapport et qu'un débat se sera bien tenu.

**M. ROLLAND.**- Bonsoir, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget qui aura lieu au Conseil d'avril. Ce débat aura lieu mais nous allons d'abord balayer plusieurs étapes.

### **I. La loi de Finances pour 2023**

### **II. L'environnement territorial**

- La Métropole du Grand Paris
- L'établissement public territorial GRAND PARIS – GRAND EST

### **III. Les grandes orientations budgétaires**

### **IV. Le projet de budget 2023**

### **V. Le plan pluriannuel d'investissements**

### **VI. Conclusions**

#### **I. La loi de Finances pour 2023**

#### **a) Les prévisions sur la croissance, l'inflation, le déficit et la dette publique**

- Prévision de croissance de +0,3 % pour 2023 (contre +2,5 % pour 2022)

Nous sommes non pas dans une phase de récession mais dans une phase de net ralentissement.

- Inflation : 6 % en 2023, comme en 2022. Recul attendu en 2024 à 2,5 %
- Déficit public = 5 % du PIB (contre 5 % en 2022)
- Dette publique = 112 % du PIB (contre 113,7 % pour 2022)
- La loi de programmation 2023-2027 prévoit une baisse de 0,5 % par an en euros constants des dépenses des collectivités locales



J'insiste sur ce dernier point : il y a un an, il y a eu une démarche gouvernementale, les contrats de Cahors, qui n'est pas actée mais l'intention du Gouvernement pour encadrer les dotations aux collectivités reste nette.

Dans la loi de programmation 2023-2027, sachez que toute collectivité qui ne baissera pas de 0,5 % en euros constants ses dépenses, une démarche révisera sans doute à la baisse les dotations allouées.

**b) Les concours financiers aux collectivités territoriales**

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi stable à 26,9 Md€ pour les collectivités avec 18,9 Md€ pour les communes (+1,7 %), soit une augmentation de 320 M€ (90 M€ pour la DSU, 200 M€ pour la DSR, 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité).
- La Loi de Finances pour 2023 supprime l'écrêtement de la Dotation forfaitaire de la DGF pour toutes les collectivités, ce qui va pour notre commune limiter l'évolution de la DGF à l'évolution de sa population.

Dans les points plus favorables :

- Le dispositif « Filet sécurité anti-inflation » institué en 2022 est prolongé en 2023.

Notre commune avec quatre autres communes des quatorze du Territoire en a bénéficié à hauteur de 265 000 €. Ce dispositif est prolongé en 2023. Tout à l'heure, nous proposerons par précaution, sachant que nous avons encaissé 50 % en acompte, de ne pas intégrer le solde en 2023. Il y a des débats sur le sujet à différents niveaux.

- Mise en place d'un amortisseur électricité (prise en charge de 50 % des surcoûts entre 180 €/MWH et 500 €/MWH)

C'est le seul dispositif amortisseur qui existe et qui a été voté tardivement courant janvier. Ce sera affecté directement sur les factures que nous recevrons de la part de nos fournisseurs.

Au passage, je précise que nous avons encore jusqu'à fin décembre ou début janvier une vision de la hausse de nos contrats SIPPEREC de l'électricité (+132 %) et cela nous ramène à 85 %.

- Création d'un fonds vert doté de 1,5 Md€ pour aider les collectivités à accélérer la transition énergétique

Dans le cadre de ce dispositif, nous avons déjà déposé un certain nombre de demandes de subvention.

**c) Impact de la réforme du potentiel financier pour les communes**

- La LF2021 et la LPF 2022 ont adapté le calcul du potentiel fiscal, en intégrant l'impact de la suppression de la TH, puis maintenant dans l'assiette du calcul des droits comme la DMTO, la TLPE, etc.
- L'application de cette réforme de calcul des indicateurs financiers entrant dans le niveau des dotations de l'État sera lissée jusqu'en 2027 mais est défavorable à terme (chute de 7,9 % en 2028).
- Bases d'imposition de la TF revalorisées de : + 7,1 % (valeurs locatives) contre 3,4 % en 2022

**II. L'environnement territorial**

**a) La Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est une intercommunalité composée de :

- 131 communes (Paris et des 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise)
- 11 établissements publics territoriaux (ETP)
- 7,5 millions d'habitants

Elle exerce 5 compétences obligatoires (elles sont inchangées), définies par un projet métropolitain :

- Développement et aménagement économique, social et culturel,
- Protection, mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain,
- Politique locale de l'habitat,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



Par l'intermédiaire du FIM (Fonds d'intérêt Métropolitain), la MGP apporte son soutien aux collectivités sur différentes demandes de subvention qui peuvent avoir lieu.

Indépendamment de ces subventions, nous touchons une attribution de compensation perçue :

- 2016 : 4 101 189 €
- 2017 : 4 102 182 €
- 2018 : 4 099 159 €
- 2019 : 4 099 159 €
- 2020 : 4 099 159 €
- 2021 : 4 099 159 €
- 2022 : 4 099 159 €
- 2023 : 4 099 159 € (notifiée)

Pour la septième année, elle est remarquablement stable au moins depuis 2018. En euros courants, elle ne change absolument pas. Je vous laisse imaginer la conséquence quand c'est stable en euros courants et que vous avez une inflation de 6,7 % sur les dépenses.

#### b) L'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Territoires de la Métropole du Grand Paris, il est composé de :

- ▶ 14 communes

Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Les-Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-Le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble

- ▶ 80 Conseillers territoriaux
- ▶ 400 000 habitants

#### Les transferts de compétences

- **1<sup>er</sup> janvier 2016**
  - Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
  - Eau et l'assainissement ;
  - Plan local d'urbanisme ;
  - Politique de la Ville ;
  - Plan climat-Air-énergie.
- **17 octobre 2016**
  - Action sociale : Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion ;
  - Création, aménagement et gestion de maisons de justice et du droit ;
  - Création d'équipements pour favoriser l'apprentissage de la natation ;
  - Transport : études de mobilité et de transports portant sur plusieurs communes, élaboration d'un plan local de déplacements, promotion et suivi des grands projets de transport.
- **1<sup>er</sup> janvier 2018**
  - Aménagement ;
  - Développement économique ;
  - Renouvellement urbain ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2019**
  - Habitat

#### Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT)

La commune contribue par le biais du FCCT au financement des transferts de compétences.





	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>FCCT - Compétences 2016 :</b>	215 185 €	167 113 €	152 668 €	101 765 €	102 988 €	103 192 €	109 689 €
<b>PLU, Contrat de Ville et eaux pluviales</b>							
<b>FCCT - Compétences 2018 :</b>							
<b>Aménagement</b>				16 827 €	17 029 €	17 079 €	17 643 €
<b>Développement économique</b>			22 059 €	22 544 €	22 814 €	22 844 €	20 651 €
<b>Ajustement suite convention Hôtel d'entreprises</b>			-2 754 €	-2 815 €			
<b>FCCT - Compétences 2019 :</b>							
<b>Habitat</b>				2 652 €	2 682 €	2 689 €	2 871 €
<b>TOTAL</b>	215 185 €	167 113 €	171 973 €	140 973 €	145 513 €	145 804 €	150 854 €

### La contribution communale sur la période 2023 / 2026

- Durant l'année 2022 a été entrepris un travail de mise à plat et refonte des modalités de calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), suite à un audit avec une réévaluation des compétences transférées. La conséquence pour la commune est une très forte augmentation de +221 % de sa contribution à l'horizon 2027, qui atteindrait 484 387 € contre 150 854 € en 2022 (+333 533 €). Lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 octobre 2022, a été acté le principe d'un lissage de cette hausse entre 2023 et 2026, et à l'occasion de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2022, la contribution de la Ville a été arrêtée à 234 237 € (hors revalorisation légale) pour l'année 2023.
- La revalorisation légale pour 2023 étant de 7.1 % le montant inscrit au Budget Primitif sera de 251 000 €.

FCCT 2023	FCCT 2024	FCCT 2025	FCCT 2026	FCCT 2027
234 237 €*	417 681 €*	526 079 €*	526 079 €*	484 387 €*

\*Projection hors revalorisation légale

Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de compétences ont été amplifiées et se dérouleront progressivement dans les deux années à venir.

Le dispositif était dans un premier temps applicable immédiatement, nous aurions donc dû passer entre 2022 et 2023 à ce niveau de 484 387 €. Un certain nombre de commissions ont eu lieu aux troisième et quatrième trimestres où l'ensemble des communes a fait valoir qu'il fallait absolument lisser le processus dans le contexte de crise énergétique actuel, ce n'était pas absorbable. La première proposition du Territoire était d'impacter de 50 % la hausse prévue en 2023 et le solde en 2024. Une deuxième discussion a abouti à proposer de lisser davantage, avec une option 1 où on ne prenait que 25 % de la hausse en 2023-2024 et où le solde était reporté en 2025 et 2026. C'est l'option que nous avons prise.

D'autres communes ont pris l'option de ne pas avoir d'augmentation du tout en 2023, deux sur les quatorze, en revanche, elles paieront au-delà de 2023-2024 et 150 % sur 2025-2026.

Petite précision, ces discussions sont sur la valeur du FCCT de l'année en cours, donc 2022. C'est hors revalorisation légale. Pour notre commune, elle va nous faire porter le calage à 234 350 €. Concrètement, cela veut dire pour nous une hausse de 100 000 € sur 2023 par rapport à 2022, ce qui est quand même beaucoup plus favorable que l'hypothèse initiale où nous prenions un peu plus de 300 000 € immédiatement.



**Les manifestations 2022**  
Ciné Plein Air



**Les manifestations 2022**  
Terrasse éphémère

**Foire aux greniers**



**Les manifestations 2022**  
Course la Villemomboise



**Les manifestations 2022**  
La Fête de la Saint Fiacre



La Saint-Fiacre a connu une manifestation plus élevée que celle des années précédentes, les terrasses éphémères ont été étendues.

**Les manifestations 2022**  
Villemomble Comedy Club



**Les manifestations 2022**  
Le Marché de Noel



**Les Séjours 2022**



Séjours "Jeunesse"	
Malte	168 nuitées
Irlande	168 nuitées
Anglais jeu	121 nuitées
Corse	462 nuitées
Circuit en Scandinavie	133 nuitées
Séjour à thème (enfants) « Génération artistes »	196 nuitées
Séjour à thème (adolescents) « Mangaka »	44 nuitées
<b>Total nuitées</b>	<b>1 292 nuitées enfants</b>

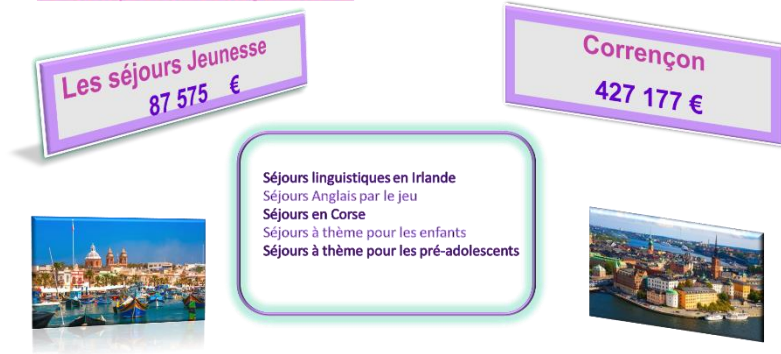
Corrençon	Total nuitées
Sorties Scolaires Avec Nuitées	1 491
Centre de vacances	3 638
Familles – Noël	630
Familles – Jour de l'an	805
C.C.A.S. / Entraide	1 830
<b>Total nuitées</b>	<b>8 394</b>



Retenez tous que nous amplifierons fortement en 2023 l'activité « *sorties scolaires avec nuitées* ».



### Le projet de budget 2023



### III. Les grandes orientations budgétaires 2023

Les priorités budgétaires de la commune :

- ✓ Nécessité d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement au travers d'un cadrage budgétaire renforcé, associé à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique pour amortir le choc financier lié au surcoût de la facture de fluides, estimé à près de 2,9 millions d'euros.

L'heure est assez grave. Le niveau du tsunami énergétique représente 2,9 M€ avec deux chiffres à retenir : Pour l'électricité, on ne double pas mais on augmente de 85 % grâce à l'amortisseur. Cela pèse pour 1,1 M€ ou 1,2 M€.

Pour le gaz, nous n'avons aucune compensation et aucun amortisseur. Dans la partie contrat avec le SIGEIF, nous sommes passés en 2022 de 22 €/MWh à 125 €/MWh, c'est-à-dire que l'on multiplie par cinq la partie variable de la facturation, soit en gros les trois quarts, ce qui fait un coefficient multiplicateur de quatre. C'est colossal.

Cela nous a amenés à mettre en place un plan de sobriété énergétique et une démarche renforcée du cadrage budgétaire, où l'ensemble des services a été sollicité en essayant d'amortir au mieux ce choc.

Malgré cela :

- ✓ Maintien des prestations dans le secteur de l'enfance, en faisant face à une augmentation de près de 25 % des inscriptions en restauration scolaire, et de 180 % dans les activités de CORRENCON pour les classes enfants, en sortie de période COVID-19.
- ✓ Maintien d'une offre en matière culturelle, événementielle et sportive, dense et variée, dans la continuité des actions engagées en 2022.
- ✓ Poursuite des efforts en matière de propreté et sécurité (finalisation de la construction du poste de PM) doublée d'actions complémentaires dans le domaine de la prévention de la délinquance (signature du contrat médiation)

La stratégie financière de la commune consiste à réduire au maximum l'impact de la crise énergétique, de caler au juste nécessaire les dépenses de fonctionnement hors fluides afin de viser une cible d'autofinancement en exécution de l'ordre de 1,5 M€, sans recourir au levier de la hausse des taux d'impôts locaux.

Sachez que la totalité de la masse que nous allons absorber comprend non seulement la crise énergétique (3 M€) mais également les dépenses contraintes pour près de 5 M€.

Notre volonté est d'arriver à conserver dans un budget qui est fatalement un budget de combat, j'insiste sur ce terme car il faudra se battre sur chaque poste de dépense, pousser les arbitrages jusqu'au bout pour



atteindre une cible d'autofinancement en exécution de 1,5 M€, tout ceci en maintenant notre engagement de ne pas pratiquer de hausse des taux d'impôts locaux. C'est quand même un scénario assez contraint.

Petite lueur d'espoir, sur le gaz, sachez que le SIGEIF couvre 40 % à 50 % des besoins de l'année à venir sur le début de l'année suivante. Ils ont donc déjà couvert à peu près 30 %. Nous verrons mais nous avons un scénario probable où le coût de l'ensemble des fluides baisserait de 50 %, ce qui nous permettrait d'être en configuration plus confortable pour nous rapprocher en 2024 d'une cible d'autofinancement proche de 4 M€.

C'est cela notre objectif : limiter la perte, trouver un autofinancement en exécution qui soit le niveau satisfaisant pour rebondir en 2024.

La politique d'investissement pour 2023 dans ce cadre contraint repose sur :

- L'engagement de tous les investissements liés au plan de sobriété énergétique, avec notamment l'accélération du passage aux Leds et la rénovation des chaufferies de plusieurs groupes scolaires.
- L'entretien et la préservation du patrimoine communal existant (écoles, équipements culturels ou sportifs).
- La poursuite des projets lancés (postes de PM et CSU, rénovation énergétique des bâtiments, restauration du clocher de l'église...).

Au-delà du budget d'investissements pour 2023, le plan pluriannuel d'investissements sur la période 2023-2026 a été actualisé en termes d'ambitions.

Les points les plus notables, hors programmes engagés, sont les suivants :

- L'engagement du programme Cœur de Ville.
- La prise en compte du projet NPNRU avec un reste à charge conséquent pour la commune (environ 4 000 k€). Retenez qu'en gros, en termes de mini et maxi, le Territoire prend au départ le financement et intègre les subventions apportées, le reste à charge pour la commune étant de 35 % à 40 %.
- Le maintien d'un effort soutenu pour l'entretien des écoles, de la voirie et du patrimoine communal.

Nous avons accéléré notamment sur la voirie.

- Le maintien d'un effort continu, en matière d'investissement informatique, pour une efficacité accrue et une optimisation des prestations rendues aux administrés.

Par ailleurs, la recherche de subventions d'équipements pour financer ce PPI sera amplifiée (déjà commencé), ainsi que les cessions d'actifs non stratégiques. Nous en avons un peu parlé l'année dernière, cela va se concrétiser. Nous sommes persuadés que nous arriverons à réaliser un certain nombre d'opérations d'ici de la DM.

#### **IV Le projet de budget 2023**

Pour les recettes le projet de budget primitif 2023 a été établi :

En fonctionnement :

- En intégrant la revalorisation de 7,1 % des valeurs locatives
- En étant prudent sur le niveau des droits de mutations



Nous restons très prudents sur les droits de mutation parce que nous nous méfions énormément dans le contexte actuel de taux élevés et de limitation des accès aux prêts, avec l'inflation qu'il y a par ailleurs sur les opérations immobilières.

- En tenant compte de l'impact des évolutions de tarifs
- En étant prudent sur le niveau des dotations et participations de l'État
- Sans anticiper les recettes potentielles liées aux éventuelles cessions

En investissement :

- En tenant compte de la baisse prévisible du produit de la taxe d'aménagement
- En étant prudent sur le niveau du FCTVA
- En n'inscrivant que les subventions notifiées

Villemomble	2020	2021	2022	2023*	2024*
Dotation forfaitaire	6 511 654	6 506 423	6 549 710	6 560 000	6 587 000
Dotation solidarité urbaine	507 111	530 840	556 675	556 675	580 000
Dotation globale de fonctionnement	7 018 765	7 037 263	7 106 385	7 116 000	7 167 000

\*hypothèses d'évolution

Villemomble	2020	2021	2022	2023*	2024*
FSRIF	995 657	995 998	1 066 673	1 066 673	1 070 000

\*hypothèses

### Fiscalité 2023

- TH : 22,56 % pour les résidences secondaires
- TFB : 31,95 % ( identique à 2022 , après intégration de la part départementale)
- TFNB : 51,32 % ( identique à 2022 )

Nous ne bougeons pas les taux de fiscalité, nous restons à l'identique de 2022 après intégration de la part départementale, ce qui correspondait déjà à une stabilité des taux d'imposition qui sont inchangés depuis 17 ou 18 ans.

**Mme POCHON.- Inaudible.**

**M. ROLLAND.-** Ce qui est entre la main des communes, ce sont les taux.

Les recettes de fiscalité directe sont attendues en hausse de +1 500k€ par rapport au réalisé 2022 sous l'effet de la revalorisation des bases locatives.

	2022	2023
Produit Taxe Habitation	437	437
Produit Taxe Foncier Bâti	21 299	22 843
Dont ajustement coefficient correcteur *	5 961	6 019
Produit Foncier Non Bâti	45	48
Produit fiscal total	21 781	23 328







Je rappelle qu'un coefficient correcteur a été calé en 2020 et augmente avec l'évolution de la base locative. Il n'augmente qu'à iso taux et évolution d'assiette.

#### Impôts et taxes

	2022 BP+DM	2022 réalisé	2023 BP
Impôts directs locaux	21 799k€	21 781k€	23 328k€
Attribution de compensation	4 099k€	4 099k€	4 099k€
Fonds de solidarité IDF	1 066k€	1 066k€	1 066k€
DMTO (droits de mutation)	1 500k€	2 105k€	1 600k€
Taxes électricité	400k€	411k€	400k€
Autres	71k€	86k€	78k€
Total	28 935k€	29 548k€	30 571k€

Concernant les droits de mutation, nous pouvons en débattre. Nous avons mis 1,5 million dans le budget 2022, qui était encore une année où la dynamique du marché immobilier nous a fait monter plus haut. Nous sommes persuadés qu'un moment de bascule arrive avec la remontée des taux. Nous restons donc extrêmement prudents. La prudence à 1,6 million n'est pas exagérée au regard du rythme des premiers mois.

#### Détail des hypothèses de recettes hors recettes fiscales (en k€)

	2019*	2020*	2021*	2022*	2023 BP
Dotations et participations (74)	10 884	10 009	9 707	10 040	9 822
dont CAF	2 799	1 803	1 996	2 363	2 400
Produits des services (70)	3 983	2 371	3 171	4 170	4 390
dont restauration scolaire	888	508	806	914	1 100
dont crèches	685	471	643	706	710
dont séjours	284	117	87	172	160
dont centres de loisirs	999	562	687	957	1 080
dont conservatoire	231	99	138	224	213

\*réalisé

CAF : force est de reconnaître qu'en 2022 la recette était supérieure aux prévisions. C'est aussi lié à un mécanisme de notification de la CAF qui intègre un peu plus vite une partie des soldes. Toutefois, le niveau n'est pas choquant puisque, naturellement, 2020 et 2021 ont connu des points bas mais nous sommes encore en retrait du niveau de 2019. Pour le moment, nous reconduisons le niveau de 2022.

Produits des services : cela recouvre la prestation et la participation des administrés aux différentes prestations. La restauration scolaire intègre les 25 % d'augmentation de la fréquentation et l'effet report.

Pour les centres de loisirs, vous avez deux effets : l'effet Corrençon au niveau des classes enfants et un peu des séjours vacances en accueil de loisirs en augmentation, chacun pesant entre 30 k€ et 50 k€.

Quant au Conservatoire, factuellement nous sommes revenus au niveau de recette de 2019, avec une certaine prudence, nous conservons ce niveau en 2023.

Globalement, qu'est-ce que cela va donner sur l'ensemble des recettes de fonctionnement ? Nous n'aurons que 1 M€ de recettes supplémentaires (2 %) face aux 5 M€ que nous sommes obligés d'absorber. Retenez bien cela.



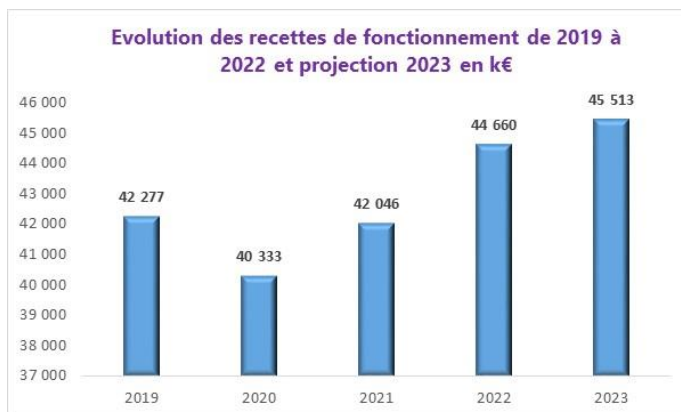
## Les chiffres clés du projet du budget primitif 2023

### Projection recettes réelles de fonctionnement

	Réalisé 2022	BP 2023	Projection en %
Atténuation de charges	197 368	159 000	-19%
Produits des services et du domaine	4 170 091	4 390 000	5,28%
Impôts et taxes	29 548 768	30 571 832	3,46%
Dotations et participations	10 040 592	9 822 916	-2,17%
Autres produits de gestion courante	524 097	568 490	8,80%
Produits financiers	24	0	
Produits exceptionnels	61 760	1 000	-98,38%
Reprise de provisions	22 627	0	
<b>Total</b>	<b>44 565 327</b>	<b>45 513 238</b>	<b>2,02%</b>

Atténuation de charges : ce sont des remboursements à des titres divers. C'est très variable. Nous avons remis un chiffre du niveau des années antérieures.

Pourquoi avons-nous -2,17 % en dotations et participations ? C'est dans cette ligne qu'intervient la recette du filet anti-inflation. Volontairement, nous n'avons pas mis les 265 000 € que nous sommes en droit d'attendre puisque nous n'avons touché que 50 % au titre de 2022. Nous n'avons pas non plus anticipé notre éligibilité en 2023. Cette prudence s'ajoute.



Pour les dépenses le budget primitif 2023 a été établi :

En fonctionnement :

- Sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement tenant compte du contexte défavorable (augmentation du coût des fluides, inflation de 5 % à 15 % sur les prix de tous les prestataires, prélèvement en hausse venant d'autres niveaux de collectivités,...) ;

J'ai moi-même assisté en Commission budgétaire à des choses qui me paraissent un peu délirantes sur des équipements mineurs et prestataires courantes, nous avons des demandes de 20 % à 25 %.

Nous avons non seulement la hausse du FCCT mais également des demandes de remboursement sur des recettes d'amendes et autres.

N'oublions pas non plus l'impact complémentaire des +3,5 % du point d'indice cette fois en année pleine.

- Sur une optimisation du niveau de services rendus aux habitants ;
- Sur un maintien du soutien au tissu associatif et économique local.



En investissement :

- Sur la poursuite des investissements du programme en matière de sécurité, d'attractivité et de rénovation énergétique, à l'issue des AMO préalables ;

Je le dis tout de suite : nous n'avons plus ni étude ni audit. Nous n'avons que quelques AMO opérationnelles pour engager les projets et cela doit peser pour moins de 150 k€. C'est l'engagement du projet d'investissement qui est incontournable pour démarrer.

- Sur l'engagement prioritaire des investissements liés au plan de sobriété énergétique
- Sur le maintien d'une politique d'investissement favorisant l'amélioration de l'état du patrimoine communal et du cadre de vie des Villemomblois

La note de synthèse reprend ce que nous avons mis au budget parce que nous avons intégré un certain nombre d'éléments, avant intégration des gains anticipés sur l'électricité.

**Les chiffres clés du surcoteur énergie 2023 avant prise en compte du plan de sobriété énergétique ( montants en k€ )**

	2019	2020	2021	2022	2023 * projection
Eau	246	78	165	207	229
Gaz	559	565	381	664	2 657
Electricité (hors éclairage public)	424	469	565	715	1 312
Electricité éclairage public				190	369
Fioul	106	82	53	141	150
Total	1 335	1 194	1 164	1 917	4 717

Il est là le choc auquel nous devons faire face.

Au départ, c'était même supérieur à cela puisque, fin décembre, nous étions à 4 M€ puisque le prix du gaz était non pas à 125 €/MGWh mais à 150 €/MGWh (x6) et nous étions à +132 % sur l'électricité. La commune a essayé, en se concertant avec d'autres communes du territoire. Lors de réunions le 2 janvier sur ce sujet à GPGE, nous avons comparé nos plans d'action et défini complètement notre plan de sobriété énergétique :

- Accélération du programme de remplacement des éclairages publics par des Leds, avec une cible de 1 500 lampadaires à fin 2023 sur un parc de 2 200 lampadaires.
- Rénovation des éclairages des terrains sportifs.
- Rénovation des chaufferies de 3 groupes scolaires et de Corrençon (au-delà de ce qui était engagé)
- Contrôle des températures dans les bâtiments publics et écoles par des robinets thermostatiques (vérification des tablettes au-dessus qui faisaient perdre tout le bénéfice des réglages)
- Baisse de la température dans les équipements sportifs à 14 °C.
- Baisse de la température du grand bassin de la piscine à 26 °C.
- Arrêt de l'éclairage public depuis le 1<sup>er</sup> février pendant 6 heures par nuit en moyenne, permettant un gain de 2 190 heures sur 4 200 heures sur l'ensemble de l'année (soit 55 % à 56 %).

C'est le gros poste électrique sur lequel nous pouvions jouer. Sachez que, hormis quelques parties très limitées, sur l'éclairage public, nous avons à 95 % des lampes au sodium. Là, c'est du tout ou rien. Je me permets d'insister, ce n'est pas pilotable : c'est allumé ou c'est éteint.

Sur les 14 communes, après concertation, nous avons rebouclé le 16 janvier avec GPGE, six communes ont basculé sur cette action.

Je tiens à dire que nous ne pouvons pas piloter et que notre intérêt derrière est que, plus vite nous passerons aux Leds, plus vite nous pourrions piloter et réduire l'intensité. Les Leds générant grosso modo 65 % de gain, nous aurons donc un gain équivalent.





- Sensibilisation des agents sur les bonnes pratiques et gestes à observer par un ambassadeur du plan de sobriété.
- 

L'ensemble du plan de sobriété représente une économie potentielle de 500 k€, dont 275 k€ ont (190 k€ pour l'éclairage public et 85 k€ pour les consommations de gaz) été intégrés dans le budget 2023.

- **Hors plan de sobriété énergétique, le souci de maîtrise de tous les budgets de fonctionnement (cadrage budgétaire demandant un effort de 10 % à 15 % à niveau d'activité inchangé) tout en préservant le niveau de service aux administrés a été la ligne directrice des orientations budgétaires**
- **Police Municipale et prévention de la délinquance**

Le budget de fonctionnement 2023 prévoit le maintien d'un effort de formation et d'entraînement au bon niveau, avec un effectif budgété inchangé de 17 personnes. Pour la prévention de la délinquance, le dispositif est complètement déployé avec le Contrat Médiation (coût 117 k€).

- **Propreté Espaces Verts**

La délégation complémentaire de service initialisée en 2021, couvrant à la fois les aspects traitement phytosanitaire des arbres et nettoyage des trottoirs, est poursuivie sur une base trimestrielle.

- **L'offre culturelle et les animations**

L'offre culturelle en 2023 reste dans la poursuite des actions engagées en 2022 avec une programmation importante et variée, aussi bien au Conservatoire qu'au Théâtre Georges Brassens ou à la Médiathèque. Le budget est remarquablement maîtrisé.

Je tiens à insister parce que j'ai constaté avec grand plaisir les efforts des gestionnaires du Conservatoire et de la Médiathèque qui nous ont proposé un budget remarquablement maîtrisé. Nous avons découvert des talents d'acheteur de certaines personnes.

- **Les activités scolaires et périscolaires**

Depuis la fin de la crise COVID-19 à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2022, la commune enregistre une très forte augmentation des inscriptions pour la restauration scolaire. Le niveau de hausse des inscriptions analysé par le Service Enfance est de l'ordre de 25 % pour 2023 par rapport à 2022.

Les moyens budgétaires et organisationnels ont été prévus pour faire face à cette augmentation de la demande.

- **Les activités de loisirs et les séjours**

Une très forte relance de l'offre en matière de sorties scolaires (classes de neige et de découverte) à Corrençon est prévue, avec un volume de nuitées passant de 1 491 en 2022 à 4 231 nuitées enfants en 2023, pour répondre à une demande très forte des familles, en sortie de crise COVID-19.

Par contre, à ce stade, les séjours d'été restent limités à des séjours en Irlande et en Corse.

Dépenses de fonctionnement hors fais de personnel ( en K€)

	2021	2022	2023 BP
BP+DM	18 078	18 810	20821
Réalisé	15 764	17 440	
Augmentations incontournables			
Energies		2 900	
Contributions EPT		100	
BSPP		71	
CCAS		200	
Servites de Marie		64	
Transports		30	(prestataires)
Maintenance DSI		115	
Augmentations liées à la demande			
Restauration scolaire		476	
Corrençon		129	



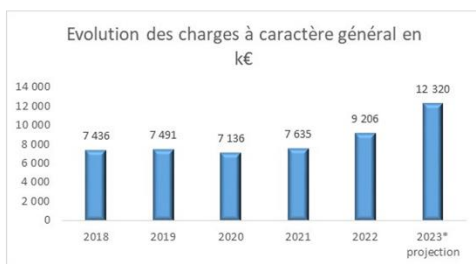
CCAS : il y a une intention pour satisfaire des priorités d'augmenter de 200 000 € à 250 000 €.

L'association conventionnée des Servites de Marie : c'est mécanique avec l'augmentation des effectifs.

Quand vous totalisez tout cela, le chiffre est colossal. Cela représente près de 3,6 M€ avant d'aborder les augmentations liées à la demande (600 k€ pour la restauration scolaire + Corrençon).

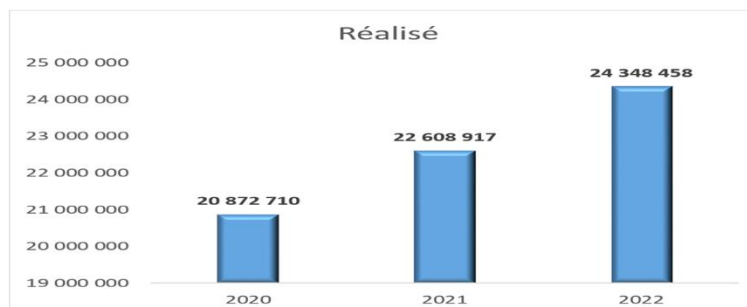
Déjà, avant de parler de l'impact des personnels, vous avez 4 M€. Cela explique l'évolution des charges à caractère général :

#### Les charges à caractère général



#### Les dépenses de personnel

Chapitre 012	BP 2020	BP2021	BP2022
BP + DM	21 279 448,00	22 608 917,00	24 702 091 €
Réalisé	20 872 710,00	23 246 171,00	24 348 458 €
Ecart BP / Réalisé	-856 738	-637 254	-353 633



Cela intègre la hausse du point d'indice et du SMIC.

Statistiquement, nous devons communiquer l'évolution des effectifs permanents :

Filière	2022
Administrative	81
Technique	236
Sociale	62
Culturelle	42
Sportive	11
Animation	51
Police	15
Médico-Sociale	36
TOTAL	534

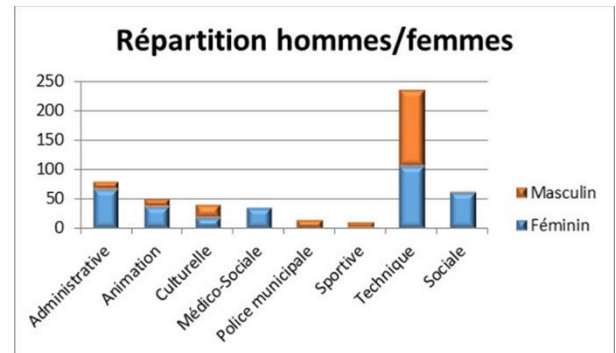
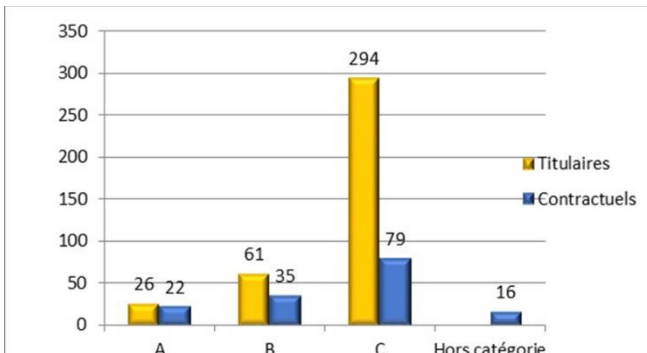
Catégories	Nombre d'agents
Catégorie A	48
Catégorie B	96
Catégorie C	374
Emplois hors catégorie	16
Total général	534



Evolution des effectifs permanents en 2022

Mois de paie	Emploi permanent
2022-01	563
2022-02	553
2022-03	559
2022-04	558
2022-05	562
2022-06	571
2022-07	559
2022-08	555
2022-09	568
2022-10	559
2022-11	555
2022-12	534
Soit en moyenne	558

L'évolution de décembre est un peu décalée de 20 à 30 personnes mais l'évolution moyenne est relativement stable.



**FRAIS DE PERSONNEL ( chapitre 012 ) en K€**

	2022	2023
BP +DM	24 702	25 208
Réalisé	24 348	

**Analyse des écarts/ réalisé 2022**

GVT et divers	+	390 k€	
Augmentations réglementaires	+	470 k€	(impact point d'indice ,hausse du SMIC )

Notez bien une variation de 2 % de budget à budget et de 3,5 % par rapport au réalisé, avec 1,9 % complètement contraint. Tout cela a été compris avec une volonté de maîtriser aussi les heures supplémentaires et une volonté de maîtrise du budget.

Avant que vous ne posiez la question, j'ai eu la curiosité de nous comparer avec le DOB d'autres communes et elles sont à peu près au même niveau à un demi-point près, même si certaines essaient d'être plus bas.

Nous maintenons notre effort pour la maîtrise de la masse salariale, tout en faisant le nécessaire pour pourvoir tous les postes et remplir nos missions.

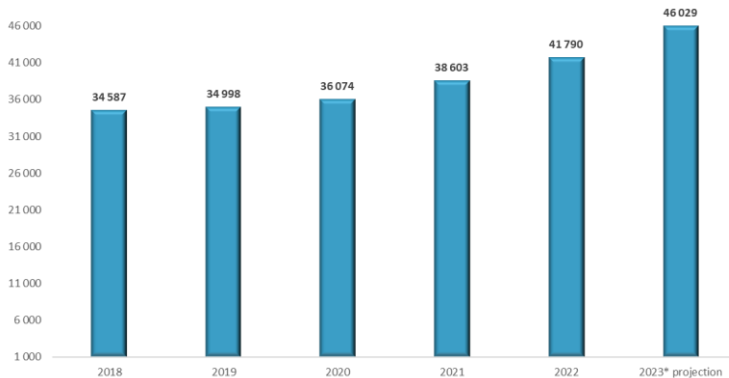


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2023 ( en € )

	Réalisé 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
Charges à caractère général	9 206 939	12 320 046	+ 33,83%
Frais de personnel et assimilés	24 348 976	25 208 282	+ 3,86%
Atténuation de produits	4 121 320	4 173 900	+ 1,28%
Charges de gestion courante	3 919 143	4 311 916	+ 11,11%
Charges financières			
Charges exceptionnelles	193 948	5 000	-97,42%
Dotations et provisions	0		
Dépenses imprévues		10 000	
<b>Total</b>	<b>41 790 326</b>	<b>46 029 144</b>	<b>+ 10,14%</b>

L'augmentation de 10 % couvre la partie énergétique.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en k€



**Projection recettes réelles d'investissements du BP 2023 hors reprise 2022**

- ✓ FCTVA et Taxe d'aménagement 1 400 k€ par prudence
- ✓ Subventions (reports et crédits nouveaux) 3 417 k€ intégrant 1,8 M€ de reports
- ✓ Les amortissements 2 700 k€ (inscrits également en dépense de fonctionnement) : nous sommes prudents avec la M57 car il faudra respecter le *prorata temporis*
- ✓ L'emprunt 5 300 k€

Si nous faisons la totalité de l'enveloppe d'investissement que nous allons voir, il faudrait lever un emprunt de 5,3 M€.

**Détail recettes d'investissements en k€**

	2020*	2021*	2022*	2023 BP
Taxe d'aménagement	502	1 742	650	600
FCTVA	2 952	1 012	772	800
Subventions	920	434	1 877	3 417**

\*réalisé

\*\* reports 2022 + crédits nouveaux



## Retour sur les investissements 2022

### Investissements en €

Les investissements 2022 ont été concentrés sur :

-les travaux dans les écoles , la voirie et les espaces verts à hauteur de 3 M€

-les batiments , l'éclairage public et la rue Laennec à hauteur de 1M€

- l'informatique à hauteur de 0,6M€

- les acquisitions foncières pour 2 M€

Les reports sur 2023 concernent le poste de PM, la rénovation du clocher de l'église la suite du passage aux leds, l'engagement projet CSU et le schéma directeur énergie notamment

	Mandaté	Reports	Total
Poste de PM	186 214	1 638 921	1 825 135
Rénovation Eglise	80 314	2 066 594	2 146 908
Marché Epoque		204 920	204 920
Schéma directeur énergie		566 691	566 691
Acquisitions foncières	2 073 943		2 073 943
Travaux rue Laënnec	196 378	415 621	611 999
Eclairage public	69 184	752 436	821 620
Batiments	742 000	482 000	1 224 000
Travaux dans les écoles	824 212		824 212
Travaux de voirie	1 625 676	285 696	1 911 372
Travaux Espaces verts	267 458	240 816,00	508 274
CSU / Vidéo protection		977 000,00	977 000
Informatique	600 302	182 082,00	782 384
Acquisitions véhicules	269 513		269 513
Etude mobilité	51 732		51 732
Travaux dans installations sportives	227 128		227 128
NPNRU Mimoun Marnaudes		660 000,00	660 000
Mobilier urbain, signalisation	98 606	69 907,00	168 513
Remboursement emprunt	136 917		136 917
Entretien restauration	185 361	5 432,00	190 793
Divers autres services	265 000	100 000,00	365 000
<b>Total</b>	<b>7 899 938</b>	<b>8 648 116</b>	<b>16 548 054</b>

### Principaux projets 2023 d'investissements

En 2023, la prévision d'investissements est 12 353 k€ (hors reports de 2022 à hauteur de 8 648 k€) elle repose d'une part sur des projets majeurs et, d'autre part, sur l'entretien courant du patrimoine de la voirie et les investissements divers nécessaires.

Pour les projets majeurs, le niveau des investissements est le suivant :

- Construction du poste de PM 330 k€ restant à engager
- Restauration du clocher de l'église 700 k€ restant à engager
- Éclairage public passage aux LEDS 1 000 k€
- Vidéo protection/ CSU 790 k€
- Rénovation Marché de l'Époque 2 000 k€
- Rénovation énergétique des bâtiments 1 000 k€

Les principaux investissements 2023 envisagés hors projets majeurs pour la voirie et l'entretien du patrimoine communal :

- 781 k€ pour les écoles
- 139 k€ pour les équipements culturels
- 429 k€ pour les équipements sportifs
- 78 k€ pour les équipements petite enfance
- 78 k€ pour l'aménagement de locaux commerciaux
- 150 k€ pour l'extension du parc Martin
- 174 k€ pour la plantation d'arbres
- 158 k€ pour l'aménagement d'espaces verts
- 120 k€ pour l'aménagement d'un espace piéton rue des 3 frères
- 250 k€ pour l'achat d'une balayeuse
- 70 k€ pour l'achat d'un véhicule Piaggio pour la propreté urbaine
- 210 k€ pour le bail d'entretien voirie
- 150 k€ pour l'installation d'horodateurs
- 100 k€ pour la création de ralentisseurs



**Provisions et acquisitions foncières : 1850 k€**

- 90 k€ pour DPU fonds de commerces
- 250 k€ pour les murs commerciaux
- 510 k€ pour parcelles 145/152 hôtel d'entreprises
- 1 000 k€ pour acquisitions foncières

**Investissements informatiques : 326 k€ (hors CSU et protection vidéo)**

**100 k€ pour remplacement logiciel CONCERTO**

Nous avons une ambition : pour l'amélioration des prestations vis-à-vis des inscriptions, le logiciel CONCERTO ne donne pas satisfaction et pose un certain nombre de problèmes de fiabilité des inscriptions et facturations. La priorité est donc de le remplacer.

## V. Le Plan pluriannuel d'investissement

	2023	2024	2025	2026	Coût total
	<b>12 353 000,00 €</b>	<b>9 850 000,00 €</b>	<b>8 620 000,00 €</b>	<b>8 560 000,00 €</b>	<b>39 383 000,00 €</b>
Construction Poste de Police Municipal	330 000,00 €				330 000,00 €
Restauration du clocher Eglise Saint-Louis	700 000,00 €				700 000,00 €
Rénovation intérieure et extérieure marché de l'Epoque-Travaux	2 000 000,00 €				2 000 000,00 €
Cœur de Ville	150 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	6 150 000,00 €
Travaux suite audit énergétiques - isolations thermiques - chauffage	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 000 000,00 €
Video-protection - CSU	790 000,00 €	1 230 000,00 €			2 020 000,00 €
Remplacement de l'éclairage public par des lampes à LED	1 000 000,00 €				1 000 000,00 €
Verdissement de la flotte automobile	70 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	370 000,00 €
Aménagement Parkings		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	900 000,00 €
Entretien récurrent du patrimoine existant	2 260 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 260 000,00 €
Entretien de la voirie communale	1 250 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 250 000,00 €
Investissements tous services hors entretien du patrimoine	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	3 600 000,00 €
Acquisitions foncières	1 760 000,00 €				1 760 000,00 €
NPNRU Quartier Marnaudes-Fosses-aux-Bergers-La Sablière	143 000,00 €	1 320 000,00 €	1 320 000,00 €	1 260 000,00 €	4 043 000,00 €
Guichet unique		x			0,00 €

**Cette première approche du PPI 2023-2026 donne l'ambition qui sera pour les années 2023-2026 ajustée en fonction des paramètres suivants :**

- **Montants totaux des programmes**

**Pour certains projets, les évaluations conservent un caractère d'enveloppe (programme rénovation énergétique des bâtiments et programme Cœur de Ville)**

- **Engagements des montants par année**

**À ce stade, les hypothèses retenues par année sont une première approche validée par les services concernés mais qui sera ajustée en fonction des engagements effectifs des différents projets**

**Une mise en place d'autorisations de programme pluriannuel sera proposée lors du CM du 6 avril 2023 pour le projet Cœur de Ville (montant supérieur à 3 000 k€).**

Au-delà de 2023, le projet majeur sera le programme Cœur de Ville. Il fera l'objet au Conseil d'une proposition d'AP/CP. Je rappelle que le règlement intérieur prévoit des AP/CP au-delà de 3 M€.

Nous n'avons rien mis en acquisition foncière au-delà de 2023.

Vous voyez là apparaître sur le NPRU le poids du reste à charge : 1,3 M€ par an. Nous ne voyons que 143 000 € en 2023 parce que la tranche reportée en 2022 n'est pas intégrée.

J'insiste, ce PPI est une ambition et non pas forcément une évaluation finale.



Naturellement, tout cela se finance en essayant d'améliorer notre performance en termes d'obtentions de subvention.

Rénovation du clocher de l'Eglise Saint-Louis	
DSIL - Etat	446 360,00
DRAC	609 657,00
Fondation du Patrimoine	300 000,00
Région	200 000,00
Souscription publique	
<b>Total</b>	<b>1 556 017,00</b>
Taux de subventionnement du projet	68,37%

Remplacement éclairage public 1ère phase	
Sipperec	177 219,00
<b>Total</b>	<b>177 219,00</b>
Taux de subventionnement	29,46%

CSU / Vidéoprotection	
Région	724 500,00
FIPD	
<b>Total</b>	<b>724 500,00</b>
Taux de subventionnement du projet	39%

Rénovation du Marché de l'Epoque	
DSIL	288 000,00
Finances et Territoires	
<b>Total</b>	<b>288 000,00</b>
Taux de subventionnement du projet	16,36%

D'autres demandes de subvention sont en cours, notamment dans le cadre du Fonds vert ( 737 000€ pour la rénovation énergétique des bâtiments, 685 000 € pour l'éclairage public )

### Encours de la dette au 31 12 2022 ( prêt CAF de 1M€ à 0% )



Tout cela, et cela va faire plaisir à M. CALMÉJANE, avec une dette inchangée et aucun nouvel emprunt souscrit. Nous sommes dans la descente du reste à rembourser de la dette, liée au million contracté au moment de l'école Anne Frank.

Nous n'avons pas souscrit d'emprunt l'année dernière. Nous avons envisagé de souscrire 4 M€, nous avons regardé finement ce qu'il se passait en exécution et nous sommes arrivés à terminer l'année sans lever d'emprunt.



Comparaison des écarts budget/ réalisé en fonctionnement

	2022		2021		2020		2019		2018	
	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44565	42418	41988	41673	40268	39739	42182	39726	40016	40082
variation en %/an n-1	6,14%	1,78%	4,22%	5,61%	-4,64%	0,03%	5,41%	-0,98%	-1,02%	0,92%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41790	43512	38603	41082	36074	39241	34998	37544	34587	37975
variation en %/an n-1	8,25%	5,91%	7,07%	4,69%	3,08%	4,52%	1,19%	-1,14%	-1,43%	1,61%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2775	-1094	3385	591	4194	498	7184	2182	5429	2107
ECART CAF REALISE/ BUDGET BP+BS/DM	3869		2753		3696		5002		3322	

Les taux d'exécution du budget dépenses de fonctionnement oscillent entre 93% et 96% ( 2022 )

La prévision budgétaire est toujours une façon de dire que nous sommes prudents et que nous couvrons nos dépenses mais, dans la vraie vie, on ne dépense jamais 100 % des budgets. Je vous ai donc remis un document que je vous avais déjà présenté plusieurs fois et présentant l'écart entre le budgété et le réalisé.

Sur une longue période, vous constatez un taux d'exécution de nos budgets en dépenses de fonctionnement entre 91 % et 96 % mais ; depuis 2020, même avec les processus budgétaires que nous avons un peu sévérés, nous terminons l'année dernière à 96 % d'exécution. 4 points sur un budget de 44 M€, cela veut dire que vous êtes à +1,7 M€ en exécution.

### Excédents de fonctionnement reportés

Données issues des clôtures des comptes administratifs , à iso méthode d'affectation des résultats

- 2017 9 562 648 €
- 2018 9 467 806 €
- 2019 10 361 151 €
- 2020 10 327 183 €
- 2021 12 171 861 €
- 2022 12 925 355 € ( avant affectation )

Dernier point, de quelle marge de manœuvre disposons-nous ? Cela avait fait l'objet d'une petite intervention de ma part la dernière fois quand vous expliquiez que nous avons « cramé » la caisse. Je vous redonne le tableau pour vous montrer que ce n'est toujours pas vrai. Votre serviteur a fait le nécessaire pour dégager un résultat positif, certes un peu plus bas mais malgré le contexte. Il ne faut pas oublier que, en 2022, nous nous sommes tout de même pris +400 % sur le gaz, +20 % puis +10 % à +15 % sur l'électricité, +3,5 % de points d'indice sur six mois. Comme indiqué dans la note de synthèse, nous allons terminer avec un autofinancement à 2,7 M€, théoriquement à 800 000 € de résultats. Cela nous permet de rester avec un excédent de fonctionnement accumulé qui augmente légèrement de 800 000 €. Avant affectation, cet excédent sera utilisé pour financer les investissements, nous sommes à 12,9 M€.





## Résultats d'investissements reportés

Données issues des clôtures des comptes administratifs, à iso méthode d'affectation des résultats

➤ 2019	+ 251 510 €
➤ 2020	- 297 560 €
➤ 2021	+ 1 234 469 €
➤ 2022	- 1 226 337 €

Nous avons donc devant nous : pas de dette et 11,7 M€ de réserves.

### VI. Conclusions

- La proposition du ROB 2023, établie avec les mêmes critères de prudence que les années précédentes est impactée par le tsunami de la crise énergétique (+2,9M€ sur les fluides par rapport à 2022) se combinant avec une poursuite de l'effet de ciseaux (dotations quasi stables, inflation sur tous les frais de fonctionnement hors fluides, augmentation des dépenses contraintes).

J'insiste là-dessus : nous avons à peine 2 % d'augmentation. Donc le phénomène s'aggrave. Je suis personnellement très inquiet parce que je ne fais aucune confiance au Gouvernement dans ses volontés de cadrages. Je pense que le dispositif sera plus contraint.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- Dans ce contexte, la commune au travers d'un cadrage budgétaire resserré, et avec le déploiement d'un plan de sobriété énergétique visant à en réduire l'impact, et sans augmenter les taux d'impôts locaux, a pour objectif de conserver un autofinancement positif en exécution (entre 1,5 M€ et 2 M€) à iso taux d'exécution du budget 2022 de fonctionnement (96 % en dépenses).

Avec une prévision à -500 000 € et 4 points de gain en exécution, cela vous amène à 1,5 M€. En réalité sur les recettes, nous avons aussi une marge de manœuvre que j'évoquais tout à l'heure. Dans une fourchette, ce sera peut-être 2 M€. C'est notre cible. Je considère donc que c'est la proposition.

- **La prévision 2023 de dépenses de fonctionnement de 46 029 k€ hors charges d'amortissement et provisions (+5,8 % BP+DM 2022, +10,1 % réalisé 2022) repose notamment sur les points suivants :**

- Très forte augmentation des inscriptions pour la restauration scolaire (+25 %) et pour les séjours enfants à Corrençon (+180 %)
- Une stabilisation des effectifs budgétés de la commune, qui avec les impacts mécaniques (GVT, effet année pleine +3,5 % du point d'indice) se traduit par une hausse de 860 k€ par rapport au réalisé 2022.
- Impact de l'augmentation des dépenses contraintes hors frais de personnels de 3 480 k€ (énergie, transports, prélèvements autres collectivités, maintenances DSI, etc.) et de 605 k€ liés à la demande en restauration scolaire et pour Corrençon.
- Maintien d'une offre culturelle et événementielle variée.
- Poursuite des actions engagées en matière de propreté, sécurité, d'environnement, et d'attractivité.

La prévision 2023 de dépenses d'investissements de 12 353 k€ hors report 2022 (8 649 k€) doit permettre de finir de réaliser les investissements liés à la construction du poste de PM, la rénovation du clocher de l'église, à la rénovation du marché de l'Époque, tout en réalisant les investissements liés au programme de sobriété énergétique, avec une accélération du passage aux LEDS, avec un objectif de 1 500 lampadaires à fin 2023 sur un parc de 2 200 lampadaires.

Par ailleurs les autres projets majeurs figurant dans le PPI seront engagés :



- CSU
- Politique Cœurs de Ville
- Rénovation énergétique des bâtiments,

Le financement d'une partie de l'enveloppe d'investissements 2023 passera si nécessaire par un recours à l'emprunt, mais de manière modérée (environ 5 M€) - nous sommes la commune de tout le Territoire pratiquement avec le taux d'endettement le plus faible - mais sera ajusté en fonction du taux d'exécution du budget d'investissements, et réduit en fonction du volume de cessions d'actifs non stratégiques (prévision 2 M€ avant la DM 2023).

Conclusion factuelle : un budget d'investissement est une ambition. Nous pouvons discuter de l'efficacité d'exécution mais sur une longue période, même en remontant aux mandatures précédentes, on dépasse rarement 45 % à 60 %. Là, c'est ce que je voulais vous faire toucher du doigt :

**La commune dispose d'une situation financière saine, avec fin 2022, un niveau d'endettement très faible et des excédents accumulés de 11,7 M€ permettant de faire face au besoin de financement sans recours à l'emprunt jusqu'à un taux d'exécution de près de 75 % des investissements.**

Si nous dépassons les 75 %, nous devons lever de l'emprunt. Toutefois, au regard de l'historique des précédentes mandatures, ce serait une performance extraordinaire d'exécution qui n'a jamais été faite.

**En synthèse, la proposition du ROB 2023, permet dans un contexte très défavorable, de conserver de façon prudente la marge de manœuvre nécessaire pour financer les projets de la municipalité.**

Et avoir un niveau d'autofinancement qui nous permettra de rebondir. Si nous arrivons à tenir 1,5 M€ à 2 M€ d'autofinancement en 2023, si les coûts des fluides baissent de 50 % (1,5 M€ à 2 M€), nous reviendrons (c'est l'ambition) à un niveau d'autofinancement de 4 M€, qui est le niveau naturel pour financer tous les besoins courants, hors projets.

Je vous remercie de votre attention, je suis prêt à répondre à vos questions. *(Des applaudissements.)*

**M. le MAIRE.** - Je pense, Guy ROLLAND, qu'en effet le propos était clair. J'ai relevé effectivement que l'attention était maximale sur l'excellente présentation qui vient de nous être faite, j'accompagne les applaudissements que nous venons d'entendre pour saluer l'énorme travail qui a été mené dans un contexte jamais vu.

Vous avez vu le ton grave et dès lors la sérénité qui nous obligent pour tenir ce débat, après la présentation d'une situation que l'on ne qualifiera pas de cataclysmique mais qui rend extrêmement difficile, quelle que soit la personne à la tête de la commune, quelle que soit la commune aujourd'hui en France ou en Europe, confrontée au même problème, n'aurait pas d'autres solutions que d'employer le ton de la gravité et de devoir faire des choix.

Je vous propose, mes chers collègues, d'avoir un débat de bonne tenue, mon Dieu qu'il soit constructif, c'est-à-dire que l'on recherche des progressions, pourquoi pas des idées, mais vous avez entendu Guy ROLLAND comme moi, il convient d'assurer nos obligations, d'être dans la contrainte et dès lors de ne pas pouvoir déroger à quelque règle que ce soit, en même temps réaliser les services nécessaires à l'ensemble de nos concitoyens. Je crois que Jean-Marc MINETTO a sollicité la parole, j'ouvre le débat.

**M. MINETTO.** - Merci, monsieur ROLLAND, pour cette présentation.

Je commence par un élément sur lequel nous sommes d'accord : nous sommes également très inquiets et nous n'avons pas non plus confiance dans le Gouvernement. Vous l'avez dit et nous sommes d'accord avec vous là-dessus. Ce soir, nous portons un badge, vous le voyez, nous n'avons absolument pas confiance.



Je ne rentrerai pas dans le détail de votre budget, c'est un choix très politique, c'est votre choix. Je pense que nous aurons l'occasion dans un mois de regarder les lignes en détail et les sommes que vous avez affectées. En ce moment, nous sommes non pas sur des sommes mais sur des grandes idées. Il est vrai que ce sont des grandes sommes d'affectation mais nous ne sommes pas sur le détail.

Je voudrais juste aborder la question que vous posez, monsieur le Maire : peut-être avez-vous des solutions ou des propositions ?

Que les collectivités soient en grande difficulté est une réalité. Qu'elles soient de Droite ou de Gauche, elles ont les mêmes difficultés par rapport à la crise générale qui, malheureusement, se cumule après celle du Covid-19, etc. je ne vais pas vous refaire le film. Si les collectivités ont des difficultés, les entreprises également. Si les entreprises ont des difficultés, les habitants, les citoyens les ont aussi à titre individuel.

Et, lorsque je vois vos choix, qui sont donc très politiques, je me dis que, si je suis une entreprise, et vous savez que je suis chef d'une petite entreprise d'une dizaine de personnes, j'ai mon budget familial comme nous tous, lorsque l'on a fait des choix et que la crise arrive, on peut décider de ne plus les faire et de revenir en arrière. Je cite un exemple : dans l'entreprise, nous avons augmenté le nombre de salariés, il nous faut donc plus de places de parking (cela me rappelle quelque chose). Pour mettre les véhicules, il faut aménager le parking. Effectivement, nous avons préféré isoler les fenêtres plutôt que d'aménager les parkings.

Vous avez décidé de remplacer l'éclairage par des Leds, je pense que c'est une bonne décision, que vous avez raison de le faire puisque, à long terme, cela vous permettra de faire des économies. Nous trouvons cependant que vous le faites un peu tardivement et que vous auriez pu prendre cette décision dès le début du mandat. Bien sûr, personne ne savait que la crise serait d'un tel niveau mais vous auriez pu la prendre depuis bien longtemps.

Je veux dire par là que, parmi vos choix, vous pourriez très bien revenir en arrière sur certains. Je prends un exemple : en ce moment, vous avez décidé de mettre la Ville dans le noir, certains diraient que vous avez décidé de la faire pencher du côté obscur, pour environ 200 000 € d'économie. *A contrario*, vous avez décidé la dernière fois de dépenser 500 000 € de frais d'avocat sur les quatre ans. Monsieur le Maire, ces frais d'avocat ne sont peut-être pas obligatoires ? Peut-être pourriez-vous faire autrement ?

Vous avez décidé par exemple de préempter de mémoire pour 3,1 M€ de parkings. Qu'allez-vous en faire ? Vous n'avez plus l'argent pour les aménager. Vous pouvez donc très bien revendre les terrains et décider, parce qu'il y a la crise en ce moment, de revenir en arrière. Mais ce n'est pas votre choix, vous faites le choix d'augmenter par exemple tous les services de 6 %, après les avoir augmentés à +12 % voire, sauf erreur de ma part, à +18 % pour les tarifs des repas des maternelles ou des centres de loisirs.

**M. CALMÉJANE.** - *Inaudible.*

**M. MINETTO.** - C'est un choix. Vous faites donc le choix de ne pas revenir en arrière sur ce que nous pensions être un mauvais choix. C'était votre politique que vous appliquez. Vous décidez visiblement au regard de votre budget de continuer de garder ces mauvais choix de préempter 3,1 M€ de parkings et d'augmenter les services. Monsieur ROLLAND, vous disiez « *on n'augmente pas les impôts* ». Non, vous n'augmentez pas les impôts mais vous augmentez les services. Quelle différence pour les Villemomblois ? On n'augmente pas les impôts, ils sont pourtant peut-être plus justes parce qu'indexés sur le niveau de vie des gens alors que tous les services de ville de Villemomble ne sont pas indexés sur le quotient familial. Par exemple, les +6 % au Conservatoire ne sont pas indexés sur le quotient familial.



Vous avez fait ce choix de continuer à garder vos parkings, vos avocats, les bureaux d'étude et tous les audits dont nous avons maintes fois parlé. D'ailleurs, dans les décisions dont nous parlerons tout à l'heure, on prend encore un bureau d'étude pour aller chercher de l'argent mais toutes les municipalités ont-elles besoin en permanence de bureaux d'étude pour faire le travail ? Cette Ville compte 600 agents, parmi eux, certains allaient visiblement chercher de l'argent auparavant.

Vous faites ces choix et nous pensons que vous vous trompez. Nous vous demandons donc de revenir en arrière, de ne pas faire peser les difficultés actuelles sur les habitants et de supprimer vos mauvais choix. Pour terminer, j'ai quelques questions :

Premièrement, ferez-vous appel à la dette ? Vous l'avez dit, monsieur ROLLAND, si on fait plus de 75 % d'investissement, on fera appel à la dette. Quel dommage de ne pas l'avoir fait avant, quand les taux étaient très bas. Là, vous allez faire appel à la dette alors qu'ils remontent. C'est comme l'éclairage, on n'est pas obligé de le faire tout de suite. Certaines stratégies consistent à réaliser l'ensemble de ce qui se voit à la fin du mandat pour être réélu. Non, c'est une très mauvaise stratégie que vous payez là.

Deuxième question, vous pourriez très bien décider de reporter certains de vos choix à plus tard. Je parle bien de cela parce que nous sommes sur un débat de fond. Vous nous avez montré la rénovation de telle chose mais, non, on n'est pas pressé. Je prends l'exemple du poste de police, cela n'empêche pas votre Police municipale de fonctionner, ou pas en fonction de ce que chacun peut penser. Vous pourriez très bien le mettre de côté, différer et ne pas faire peser ces difficultés sur les habitants.

Pour terminer, sur quoi allez-vous rogner ? Vous nous avez parlé de baisse. Vous en avez parlé en Commission, par exemple, il n'y aura plus qu'un seul cinéma d'été sur les deux qu'il y avait auparavant. Vous avez cité d'autres choses.

Ma question est claire : sur quoi allez-vous rogner ? On se rend compte qu'il y a des choses sur lesquelles vous ne rognez pas, j'ai cru lire une troisième sortie du CCAS parce que les deux premières étaient remplies très rapidement. Là-dessus, on ne rogne pas mais on augmente le tarif des cantines et des centres de loisirs. Donc, sur quoi allez-vous rogner ? Qu'allez-vous garder ? Ne pensez-vous pas que vous pourriez revenir sur certains choix et différer ?

Pour conclure, dans tout ce que vous avez présenté, nous nous rendons compte que toutes les dépenses sont à la hausse mais que vous observez une grande prudence sur les recettes.

Encore une fois, sur quoi allez-vous rogner ? Reviendrez-vous en arrière sur certains choix ?

**M. CALMÉJANE.**- Merci, monsieur ROLLAND, pour cette présentation. J'ai constaté que, entre ce que vous avez présenté en Commission des Finances en début de semaine et la présentation qui a été faite tout à l'heure, des éléments ont été ajoutés. Pour la bonne information de tous, ce serait bien de rediffuser tous ces compléments. J'ai suivi avec le document que vous nous avez envoyé juste après la séance mais ce n'est plus le même.

Autre point, pour commencer doucement, vous dites que vous n'avez pas confiance au Gouvernement, je pense que vos collègues qui siègent à côté de vous et qui le soutiennent ont dû apprécier mais ce sont des problèmes à régler entre vous.

Concernant le DOB, je rappelle à tous que la Débat d'orientations budgétaires d'une commune est le moment le plus important de gestion non seulement de l'année en cours mais aussi, parce qu'il présente des perspectives pluriannuelles, il est presque plus important que le budget annuel.



Je constate que le document présenté a encore des défauts et des carences vis-à-vis du CGCT et des circulaires réglementaires qui encadrent ce document, puisqu'il manque notamment des éléments de recette au PPI. Vous ne mettez que des dépenses. Or, c'est précisé par les textes. Il y a aussi des demandes concernant les projections des Ressources Humaines.

Même s'il y a une amélioration, il reste des carences cette année.

Si nous devons remercier tous les services de la Ville qui ont contribué à son élaboration, nous constatons les effets de votre politique désastreuse depuis juillet 2020 dans les éléments de bilan 2022 et dans les projections 2023.

Je rappelle que 80 % des inscrits à Villemomble n'ont pas voté pour vous et que 55 % des votants n'ont pas voté pour vous. Vous devriez donc beaucoup plus écouter les oppositions et surtout les Villemomblois. Heureusement pour les Villemomblois, il ne vous reste plus que trois budgets à réaliser avant les prochaines élections municipales. Mais que de dégâts en trois ans.

Pour justifier votre politique austère cette année, vous accusez surtout dans votre document l'augmentation des coûts des énergies et l'inflation, que je n'ignore pas du tout mais, dès 2020, puis en 2021 et en 2022, c'est votre politique qui a dégradé votre budget, comme vous l'avez présenté en respect de vos obligations, en faisant passer la masse salariale de 20,8 M€ à 24,4 M€ de 2021 à 2022, soit +17 % ou +3,6 % en termes de masse. Puis, vous annoncez 25,2 M€ en 2023, donc +21 % depuis 2020 ou un écart de 4,4 M€, ce qui est largement plus que l'impact de l'augmentation des énergies et de l'inflation sur la période.

Il est déplorable d'accuser les autres quand ce sont vos décisions qui sont à l'origine du problème.

De même, votre recours quasi systématique aux audits externes coûteux pèse sur les dépenses, d'ailleurs aussi sur les nouveaux contrats (restauration, avocat, prévention) et augmente encore plus nos charges de fonctionnement.

Les fissures à l'intérieur de votre majorité montrent bien que les rêveries présentées dans votre programme au moment des élections n'étaient pas financées. Grâce à notre pression, pour l'instant, vous n'avez pas osé toucher au taux des impôts locaux mais tout le reste est une augmentation extrêmement violente des taxes locales et intercommunales avec votre accord, monsieur BLUTEAU.

Ainsi, la taxe d'assainissement aura triplé, passant de 0,30 € à 1 €/m<sup>3</sup>, sur les années 2021, 2022 et 2023. La taxe d'ordures ménagères dans les projections qui ont été faites et que vous avez approuvées à l'échelon territorial augmentera de 25 % en deux ans à Villemomble.

Si nous en revenons aux tarifs villemomblois, cela a été évoqué tout à l'heure par M. MINETTO, la cantine des maternelles aura progressé de 25 % en deux ans. Puis, nous avons découvert à l'occasion de cette présentation du Conseil municipal que par exemple la location des salles augmentera de 100 % cette année. Et la liste de toutes ces augmentations n'est pas terminée. Je ne vous en listerai pas le catalogue, cela prendrait plus de temps que celui que vous avez pris, monsieur ROLLAND, pour nous présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires. Si au moins vous annonciez clairement les choses mais vous cachez votre politique par une communication bruyante, qui ne respecte d'ailleurs pas les minoritaires, comme c'est le cas dans votre lettre aux Villemomblois de janvier.

Par exemple en matière culturelle, pour absorber les coûts de quelques manifestations coûteuses, comme un concert au théâtre George Brassens à 50 000 € pour 200 personnes ou un Arbre de la Laïcité à 30 000 € et celui



du Parc de la Garenne à plus de 90 000 €, vous supprimez les spectacles populaires et gratuits, comme cela existait auparavant de type *Plein feu et vocalises* qui rassemblait au total 1 200 personnes gratuitement. Vous faites maintenant payer tout le reste, même une course à pied.

De même, vous avez fortement réduit le fleurissement de la commune et pas seulement pour économiser l'eau, sauf que vous ne l'annoncez pas. On voit disparaître un certain nombre de choses mais, comme vous avez honte, vous ne l'annoncez pas. Et la liste n'est pas terminée.

Pour en revenir au DOB 2023, j'ai constaté quelques erreurs et incohérences à la lecture du document.

- Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (page 9) : vous persistez à inscrire le montant de l'année précédente alors que la règle est d'attendre de la notification et de n'inscrire que 50 %, garantis par le système du FSRIF. Vous devriez donc n'inscrire que 533 000 €, ce qui fait autant de différence dans l'équilibre budgétaire que vous présentez ce soir.

- FCCT (page 12) : alors que Grand Paris Grand Est n'a pas encore voté son FCCT, vous nous l'avez imposé fin d'année dernière. Vous démontrez que, contrairement à mon ancienne équipe et moi-même, vous ne défendez pas la commune vis-à-vis de Grand Paris Grand Est, j'ai tendance à dire que vous admettez tout ce qui vous est présenté par ce Territoire. M. ROLLAND l'a bien démontré, le FCCT va exploser dans les prochaines années alors que la trajectoire budgétaire présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 de GPGE est confortable, que ce soit dans son budget général ou dans celui d'ailleurs des ordures ménagères. Je ne parle pas de l'assainissement dont vous avez la présidence, monsieur BLUTEAU, parce que c'est une catastrophe, un peu comme le budget que vous présentez pour la ville de Villemomble. Heureusement, nous avons réussi à faire prendre des engagements à la direction du Territoire pour éviter d'aller à la catastrophe sur ce volet à l'échelon territorial.

Revenons à Villemomble : pour équilibrer cette nouvelle masse du FCCT, comment allez-vous trouver 380 000 € en deux ans ? Ferez-vous encore les poches des Villemomblois ?

- Droits de mutation et taxe foncière (Page 13) : heureusement, par l'augmentation de la population et surtout du nombre de logements sur la commune, vous bénéficiez de l'augmentation des bases en valeur et en volume (+1,54 M€). Je fais remarquer que ces éléments sont générés par les décisions que j'avais prises. Vous les avez peut-être critiquées mais la réalisation des logements terminés ou en cours a généré d'une part des droits de mutation, d'autre part, une masse plus importante de taxe foncière en base et donc en recette.

Il en est de même de la TLE et des droits de mutation mais M. ROLLAND l'a parfaitement noté : avec votre politique de restriction, cette dynamique va fortement ralentir.

- Pages 18 et 19, vous avez focalisé sur les énergies. Encore une fois, je n'ignore pas les difficultés de notre commune, des particuliers et des autres collectivités mais vous annoncez une différence de 4 265 000 € - 1 727 000 € entre les dépenses 2022 et 2023. Cela crée un écart de 1 538 000 € d'augmentation du coût de l'énergie. Mais, page 19, l'écart devient 2,9 M€. Nous passons donc de 2,5 M€ à 2,9 M€ quand l'écart concernant l'éclairage public ne pèse que 179 000 €. Il y a donc un différentiel entre la page 18 et la page 19 de 362 000 €.

Comme nous parlons des énergies et de l'éclairage public, monsieur MINETTO l'évoquait aussi, vous justifiez qu'un certain nombre d'autres communes du Territoire ont pris la même décision de couper l'éclairage public. D'abord, il faut savoir qu'elles ne le font pas de façon générale, certaines procèdent quartier par quartier, ce qui aurait pu être envisagé pour la commune. Nous avons eu des explications en Commission technique, nous savons bien qu'il n'est pas possible d'éteindre un candélabre et pas un autre mais vous auriez pu le faire par secteurs.



Vous nous dites que vous n'avez pas vu venir l'augmentation de l'énergie. Là aussi, vous êtes allés chercher un audit concernant l'éclairage public, qui vous a coûté et qui vous a démontré que 85 % des candélabres de la commune ne posaient pas de problème au passage en Leds. Vous avez donc perdu du temps à lancer cet audit, à lancer les appels d'offres et vous commencez seulement à changer les ampoules et systèmes, d'ailleurs pour un prix qui me semble un peu excessif au regard de la mission, quand on fait le ratio ramené aux candélabres. Vous ne commencez qu'en 2023 alors que vous auriez pu le faire en 2020, voire en 2021 et avoir terminé pour 2022, au moment où l'énergie devenait plus chère.

Par vos propres turpitudes, vous avez pris deux ans de retard alors que cela aurait pu être réglé depuis longtemps.

- Subventions aux associations (page 19) : vous signalez que vous envisagez de réduire les subventions aux associations alors qu'elles ont largement déjà été impactées malheureusement par la crise du Covid-19. Elles ont perdu des adhérents. En plus, elles vont être impactées, comme la commune et les entreprises, par les augmentations de salaire de leur personnel. Elles devront donc faire face à de nouvelles charges, pour certaines à l'augmentation de l'énergie si elles utilisent des véhicules. Là aussi, votre logique n'est pas du tout la bonne.

- Épargne brute (page 25) : c'est aussi présenté dans vos schémas, l'évolution de l'épargne brute de la commune est en baisse de 1,4 M€ en deux ans. À ce rythme, si on regarde le tableau présenté, on arrivera à zéro dans les deux prochaines années. Là aussi, c'est alerte générale.

- Dette (pages 26 et 27) : heureusement que notre dette, grâce à la politique que j'ai menée avec mes collègues lors du mandat précédent, est extrêmement faible, cela préserve notre avenir. Autre élément, qui va peut-être sauver les finances de notre commune, page 27, nous constatons un report de 7,3 M€ (+50 % de ce qui était annoncé), ce qui est bien la preuve de votre incapacité à réaliser les investissements annoncés chaque année.

- PPI (pages 28 et 29) : le PPI présenté est incomplet et surtout incohérent avec celui de 2022. Je rappelle que, pour les conseillers municipaux et les concitoyens, l'intérêt d'un PPI est d'en faire une lecture sur plusieurs années. Or, j'ai repris votre document de l'an dernier (page 26 du ROP 2022), je vous mets au défi de faire un rattachement avec celui que vous présentez aujourd'hui.

Celui de l'année dernière présentait un coût global des opérations, ce qui permettait de mesurer. Par exemple, en première ligne, nous avons la construction d'un poste de Police municipale avec un montant des travaux de 700 000 € en 2022 et 1,3 M€ en 2023. Celui que vous présentez cette année annonce « *construction d'un poste de police : 330 000 € en 2023, coût total : 330 000 €* ».

**M. ROLLAND.**- Non.

**M. CALMÉJANE.**- C'est écrit dans votre document. Regardez les éléments que vous nous donnez. C'est marqué « *coût total* ».

**M. ROLLAND.**- Je n'ai pas marqué « *coût total* ».

**M. CALMÉJANE.**- Vous avez écrit « *coût total* ». Voulez-vous le numéro de page ?

**M. le MAIRE.**- Laissons finir le Monsieur.

**M. CALMÉJANE.**- Là aussi, quand cela fait mal, cela fait réagir.

C'est là où cela pose un problème de transparence et de lecture des documents qui nous sont transmis.





Puis, comme je l'ai dit en début de mon propos, d'une part, aucune recette d'équilibre ne figure sur le montant des opérations programmées.

D'autre part, cela fera sûrement plaisir par exemple à M. MINETTO, je constate avec ravissement, je ne sais pas quel est le changement de votre politique, des acquisitions foncières sont envisagées en 2023 mais vous annoncez qu'il n'y en aura pas en 2024, en 2025 et 2026. C'est assez particulier. D'autres lignes comme cela se baladent dont on ne sait pas trop faire le rattachement entre le budget exécuté, le PPI 2022, le PPI 2023 et les perspectives des prochaines années.

Pour moi, ce n'est pas à la hauteur de ce qui doit être présenté en Conseil municipal, encore moins vis-à-vis des citoyens pour connaître exactement la réalité de ce que seront les investissements sur notre commune, surtout la manière dont ils seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt, ce qu'ils sont en droit d'attendre d'ici 2026 dans leur commune.

Vous comprendrez bien que, vis-à-vis des documents et de toutes les questions que soulève votre politique, nous ne pouvons pas être d'accord avec votre rapport.

Par ailleurs, j'aimerais que, peut-être cette année, vous teniez vos engagements concernant les AP/CP. Monsieur ROLLAND, vous avez indiqué que vous en prendriez pour le projet Cœur de Ville mais, par rapport au seuil de 3 M€ que vous avez annoncé, si nous revenons sur les éléments du PPI 2022 cumulés avec ceux de 2023, un certain nombre d'autres opérations dépassent largement les 3 M€. Si nous prenons simplement le NPRU, ce sont vos chiffres et nous avons 4 M€. Pourquoi n'allez-vous pas jusque-là ? C'est votre règlement et ce sont vos engagements. Encore une fois, respectez au minimum les engagements réglementaires que vous avez votés. J'attends quelques réponses éventuellement mais je suis extrêmement inquiet pour la trajectoire financière de la commune pour 2023 et les prochaines années.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. MINETTO.**- Peut-être une réponse aux questions que j'ai évoquées, notamment un éventuel retour en arrière sur certaines décisions, ou au moins les décaler pour temporiser.

**M. le MAIRE.**- Reporter les choix.

**M. MINETTO.**- C'est cela, c'est bien, nous sommes écoutés.

Après, j'aurai juste un petit message à faire passer. Tout à l'heure, M. CALMÉJANE vous disait d'écouter vos oppositions et je souhaite vous le dire autrement.

Si on pouvait répondre aux questions.

**M. le MAIRE.**- Voulez-vous nous le chanter ou le faire en rime ?

**M. MINETTO.**- Chanter, non ! Il pleut déjà monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- La dernière fois, vous nous fîtes un numéro avec quelques pièces de centimes.

**M. MINETTO.**- Nous chanterons une prochaine fois.

Si on peut répondre aux questions, après, j'aurai une dernière prise de parole.





**M. le MAIRE.**- Pour la partie chiffrée et technique, je laisserai Guy ROLLAND évoquer quelque chose mais deux interventions de part et d'autre de l'hémicycle, la voix de la Gauche, la voix de la Droite, je vous avoue qu'il y a plus de matières à échanger et à discuter avec ce qu'a évoqué le groupe du Rassemblement de la Gauche et des Écologistes plutôt que l'aspect technique du sujet. Cela peut impressionner, j'entends que, quand on manie les chiffres, que l'on énumère les numéros de pages, etc. cela peut impressionner et être en esbroufe mais que de choses fausses, que vous n'avez pas faites auparavant et quel bilan qui vous a conduits désormais sur les bancs de l'opposition pour qu'une partie de la population ne vous fasse plus confiance.

Vraiment, j'ai appelé à la sérénité et, vous l'avez vu lors de la préparation de ce Conseil avec les présidents de groupe, en commissions thématiques, la commission élargie que nous avons tenue hier soir de manière, d'une part, à vous donner beaucoup d'éléments pour échanger et, d'autre part, que nous puissions nous retrouver ce soir à échanger les points de vue. Pour le moment, seul Jean-Marc MINETTO nous propose des voies.

Sur le sujet de l'éclairage dont nous pourrions parler plus avant, pour éclairer ce point, il semble intéressant de prendre cette décision, pas facile, d'urgence. C'est bien pour cette raison que j'ai réuni la majorité pour prendre cette décision (et l'ensemble des élus de la majorité), il fallait néanmoins faire vite. En revanche, tout ce que vous avez pu nous dire qui commence par un futur antérieur « *vous auriez dû faire passer aux Leds avant* » « *vous auriez dû faire cela précédemment* » « *vous auriez dû soulever un emprunt quand les taux étaient bas* », malheureusement, je ne peux rien en faire.

Nous sommes dans la situation actuelle, qui est grave mais pas gravissime. À partir de là, nous avons des choix. Vous nous dites qu'il faudrait moins de frais d'avocat. Je vous réponds : bien sûr que non, au moins parce que nous devons défendre les intérêts de la Ville. De plus, ici dans l'opposition, sur la cinquantaine d'affaires que nous avons aujourd'hui pour lesquelles nos cabinets d'avocats nous défendent, vous savez qui est la médaille d'or ?

**M. CALMÉJANE.**- Et je l'assume.

**M. le MAIRE.**- Je ne vous ai pas encore donné la parole monsieur CALMÉJANE mais c'est bien que vous vous soyez reconnu.

Patrice CALMÉJANE, au moment où nous parlons, nous traîne au Tribunal Administratif pour non loin de huit affaires, concernant principalement des sujets du Conseil municipal. Près de 15 000 €.

M. CALMÉJANE nous coûte par son... comment le dire ?

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- À vouloir absolument judiciaireiser...

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole, monsieur CALMÉJANE.

À force de judiciaireiser la politique parce que, malheureusement, il n'a plus que cela. À force de ne plus avoir ni idée, il nous en fait la démonstration, ni équipe et au final de simplement faire un recours lui-même sans avocat au Tribunal Administratif, pour défendre les intérêts de la Ville, cela nous coûte 15 000 €.

Vous me comparez les 15 000 € avec les 500 000 € mais que défendons-nous aussi ? Le caractère de Villemomble. Lorsque nous sommes attaqués sur des permis de construire que nous refusons, lorsque nous



défendons la bétonisation galopante souhaitée par Patrice CALMÉJANE, cela a effectivement un coût.

Par ailleurs, lorsque l'on change les choses, par exemple que l'on souhaite passer en régie la gestion de marchés alimentaires, forcément le délégataire sorti nous attaque. Donc nous défendons les intérêts de la Ville.

Pour le coup, c'est une mauvaise piste, Jean-Marc MINETTO, sur les frais d'avocat.

Les préemptions ? Le montant était considéré « considérable » mais il a concouru à deux éléments de notre programme, auxquels nous tenions absolument : la maîtrise de notre urbanisme et éviter de faire encore des barres et des blockhaus comme pouvait les signer de son temps Patrice CALMÉJANE.

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Je crois que nous avons une question tout à l'heure concernant les permis collectifs d'immeubles qui, depuis le 7 décembre dernier, ont pu être signés. Vous en saurez plus sur le nombre de logements produits et ce que nous avons fait pour éviter de perdre le caractère séculaire de Villemomble.

Vous dites qu'il ne faut pas augmenter les services que, 6 %, c'est trop. 6 %, c'est l'inflation. Si j'étais un mauvais gestionnaire, j'essaierais de prendre à notre charge le coût des matières premières, des denrées, etc. sauf que, les 6 % étant une moyenne, c'est non pas 6 % pour les denrées alimentaires (je parle sous le contrôle de Serge ZARLOWSKI) mais 14 % à 15 %.

Sur les audits et les études, tour à tour, on nous dit « *vous faites de mauvais choix* » et « *vous êtes guidés par un mauvais programme* ». Nous avons effectivement fait beaucoup de travail sur l'urbanisme, sur le développement des commerces et des cœurs de ville. Nous sommes d'accord, nous allons prendre des sachants, comme tout le monde le fait pour justement démontrer que c'est ce qu'il faut faire, c'est ce qui a fonctionné ailleurs et qui fonctionnera pour Villemomble.

Quant à la remarque, Patrice CALMÉJANE, disant « *vous perdez du temps à faire des appels d'offres* », il existe un Code général des collectivités locales et un Code des marchés publics qui m'y obligent à partir de certains montants.

Vous avez dit cela, exactement mot pour mot. C'est embêtant, le procès-verbal nous le dira lorsque nous le lirons et l'étudierons lors du prochain Conseil municipal.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- J'en reviens aux propositions de Jean-Marc MINETTO : il faut reporter des choix. Autrement dit, vous nous indiquez « *vous êtes à mi-mandat, vous auriez dû faire plein de choses avant, etc. et, là, il faut reporter, vous ne faites pas* » ce qui fait que nous nous retrouverons peut-être dans quelque temps ou à l'issue du mandat avec des « *regardez, ils n'ont rien fait* » parce que l'on nous aura proposé de reporter des choses qui nous semblent essentielles. Avoir un service de qualité de Police municipale au service des habitants requiert d'avoir des conditions de travail, et je m'adresse à une représentation de l'échiquier politique qui défend les travailleurs. Je considère qu'un poste de Police municipale est nécessaire, également à nos concitoyens pour être accueillis dans de bonnes conditions.

Après, vous m'opposez quelque chose de très étrange, sans doute aussi du corpus idéologique : « *vous invitez les seniors pour une journée supplémentaire alors que vous augmentez les tarifs des familles pour la périscolaire* ».



**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Actuellement, dans un débat national, vous défendez le droit à la retraite et une certaine idée du respect de la reconnaissance que nous devons avoir envers les seniors mais, non, on va les punir. En plus de cela, je parle sous le contrôle de Françoise SERONDE, on arrive en quelques mois à remettre le CCAS avec une très bonne image à l'endroit de nos seniors. Nous avons fait un repas qui a eu un formidable succès, il a fallu pratiquement pousser les murs pour accueillir chacun. Lorsque nous avons fait les inscriptions au château en début de semaine, tous nous ont félicités de la tenue de cette journée du 28 janvier.

Preuve en est, oui, il y aura une troisième journée. Avec la liste d'attente que nous pourrions satisfaire, 600 de nos seniors pourront en bénéficier.

Vous nous donnez des pistes mais tantôt c'est un piège, tantôt c'est un choix contraint pour nous, tantôt vous nous opposez un modèle idéologique : « *vous n'avez qu'à augmenter les impôts* ». Pour les « vilains » propriétaires, qui sont désormais les seuls à payer du foncier, il faudrait augmenter le taux de 31,95 pour rattraper, et je crois que c'est un élément essentiel de notre débat, une situation que nous considérons être ponctuelle.

Guy ROLLAND a très bien fait la démonstration que nous avons une année 2023... pour un maire et comme beaucoup de collègues maires du Territoire et du Département, c'est cruel parce que nous sommes à mi-mandat, moment où l'on doit concrétiser des choses, etc. et nous faisons face tour à tour à l'augmentation du point d'indice pour la masse salariale, à l'augmentation énergétique et l'inflation. Je le répète, elle est en moyenne à 6 % mais certains postes augmentent considérablement. Je parle sous le contrôle de Patricia FITAMANT mais le lait est actuellement à +30 %.

Vous nous donnez donc des orientations qui ne sont définitivement pas les nôtres et qui ne sont pas celles de la majorité des Villemomblois.

Retenons les propos de M. CALMÉJANE, je laisserai Guy ROLLAND souligner le sujet mais je crois que Elisabeth POCHON voulait nous dire quelque chose.

**Mme POCHON.**- Quand je vois le niveau de vos réponses, notamment votre affrontement avec vos anciens colistiers, j'imagine que vous avez dû beaucoup souffrir en vous taisant pendant 20 ans quand vous étiez dans l'équipe de M. CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.**- Désormais, tout va bien.

**Mme POCHON.**- En tout cas, c'était en silence ; je peux en témoigner parce que j'étais là.

En revanche, le budget n'a pas beaucoup changé dans votre façon de voir les choses. Vous pouvez dire que c'est idéologique, peut-être mais vous avez l'habitude de travestir nos paroles. Bien entendu, je ne vois pas comment les élus de Gauche pourraient être contre les retraités ou pour le mauvais traitement des personnes âgées ; vous nous feriez vraiment un très mauvais procès.

Puis, je pense qu'il ne faut pas venir nous chercher sur ce terrain, peut-être pourrions-nous vous prouver que vous mentez sur la question. Nous disons que, si effort des Villemomblois il doit y avoir, il doit être partagé par tout le monde. Bien entendu, il n'est pas question de priver les retraités.

Maintenant, si votre critère ou échelle de satisfaction est que des gens ne viennent pas à une activité agréable et gratuite, je vous propose de faire une activité agréable et gratuite pour les familles avec les enfants



villemomblois, vous verrez que vous aurez de la fréquentation et que les gens seront très contents. Le fait que les gens s'y précipitent n'est donc pas un critère. Venir à une activité agréable et gratuite, *a priori* cela plaît à tout le monde. Ce n'est pas vraiment un critère d'appréciation.

Vous nous lancez des choses, par exemple que la Saint-Fiacre était mieux que les autres années. Je ne sais pas sur quel critère vous vous basez. Pour ma part, j'ai calculé que nous avons eu une montgolfière mais qu'elle avait concerné 70 familles parce que c'était fini à 11 h 00. C'est bien, cela peut être intéressant mais j'ai entendu des gens se plaindre, notamment des personnes âgées, qu'il n'y ait plus de défilé par exemple. Cela, vous ne les entendez pas. Vous n'entendez que ce que vous voulez entendre.

D'ailleurs, vous avez une façon de présenter les choses. On parle de budget mais aussi de ce que vivent les Villemomblois. Par exemple, dites-moi pourquoi vous pouvez annoncer que vous vendez le Conservatoire ? Pourtant, vous n'en aviez pas le mandat. Vous le vendez, pas trop cher, en plus avec un gros point d'interrogation sur le coût de la démolition. Et vous annoncez aux Villemomblois qu'il y aura 14 cabinets médicaux, c'est-à-dire que vous confondez praticiens et cabinets médicaux, parce que, sinon, cela signifie 14 cabinets avec des médecins à plein temps. Villemomble va devenir championne du monde de l'installation des cabinets médicaux. Non, ce sont 14 praticiens, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, dont la majorité est déjà en poste à Villemomble.

Vous avez une façon d'annoncer les choses quand cela vous convient.

Madame la Première adjointe, est-ce la même chose 14 cabinets médicaux et 14 praticiens ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Non, ce n'est pas la même chose.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas forcément dans le sens auquel vous pensez.

**Mme Pochon.**- Puisque je ne sais pas si nous aurons l'occasion de l'évoquer à un autre moment, je vais vous parler par exemple que je suis contente d'apprendre que l'on a renouvelé notre mobilier urbain, que cela ne coûte rien à la Ville, etc. En revanche, vous rendez-vous compte du temps et du désagrément ? Peut-être que ce ne sont pas les Villemomblois que vous fréquentez qui prennent le bus, c'est possible mais vous rendez-vous compte ? J'ai vu d'autres villes dans la même situation, qui ont changé leur mobilier urbain et où les gens ne sont pas restés 8 à 10 semaines dehors avec des abribus non terminés, certains ne le sont pas. Non seulement, ils ne pouvaient pas s'y abriter mais ils ne pouvaient même pas utiliser l'emplacement parce qu'il était fermé avec du scotch.

Quand je regarde ces gens qui travaillent, qui prennent le bus, parce que c'est suffisamment difficile en ce moment avec les problèmes de chauffeur, etc. c'est long, je trouve que vous n'avez pas de respect pour l'ensemble des Villemomblois. Vous avez des Villemomblois que vous choyez et des Villemomblois que vous abandonnez. Cela, ce sont les Villemomblois que vous abandonnez.

Dans un choix budgétaire, c'est exactement ce que nous vous disons : vous faites des choix, les familles sont impactées. Vous me direz que la cantine coûte plus cher. C'est effectivement un choix de décider mais pourquoi n'augmentez-vous pas de 25 % s'il y a 25 % d'augmentation ? Pourquoi ne pas avoir augmenté les tarifs de 20 % ? Vous faites donc des choix.

C'est quand même compliqué de dire que pour certaines choses c'est gratuit. Je découvre la fibre sociale de M. CALMÉJANE mais c'est vrai que, entre les spectacles gratuits qui concernent la majorité des gens et ceux qui coûtent cher et qui en concernent peu, c'est une drôle d'idée.



Ce sont effectivement des choix budgétaires. Vous rognez mais vous avez une idée derrière la tête. D'ailleurs, vous l'avez dit : vous suivez un programme parce que vous visez la prochaine élection.

Si je vous dis que, pour l'instant, j'aimerais voir d'autres arbres que les arbres en fer ou autres. Je suis contente, je fais partie de la première rue où les Leds ont été installées. Je vous assure que je n'ai rien demandé mais nous avons discuté l'autre jour en réunion, vous avez dit qu'éventuellement les quartiers seraient rallumés plus longuement au fur et à mesure de l'installation des Leds mais c'est bien vous qui faites le choix des quartiers ? Je vous ai donc demandé quel était le prochain quartier. C'est bizarre, c'est encore un quartier pavillonnaire.

Les gens que je vois partir à 4 h 00 ou qui vont à la gare n'habitent pas ces quartiers-là. Quand je vais rentrer tout à l'heure avec Michaël (*N.B. : la peluche*) et sa petite lampe, il n'y aura pas grand monde dans mon quartier. Monsieur BOULON, je ne vous y vois pas à 23 h 00, à part quand nous quittons ensemble le Conseil municipal. Et Mme HECK aussi. Nous avons de la chance. C'est à se demander pourquoi ce quartier a été le premier choisi. Dieu sait si nous sommes nombreux. Ce sont des choix.

**M. MALLET.**- Ce sont des choix techniques.

**Mme POCHON.**- Pourquoi avoir choisi ce quartier ?

C'est juste pour dire que, un budget, c'est très politique et que votre politique consiste à choyer certains Villemomblois et pas d'autres.

**M. le MAIRE.**- Avons-nous d'autres interventions à ce stade ?

**M. CALMÉJANE.**- Vous vous êtes permis en début de vos réponses de parler des commissions thématiques. Tout à l'heure, quand il y a eu le non-vote pour les commissions thématiques, je me suis retenu mais, là, je ne peux pas laisser passer cela quand on voit de quelle manière vous faites fonctionner les commissions municipales, vous les convoquez sans ordre du jour et, pour certaines, vous nous envoyez des documents qui sont modifiés après. Je ne parle même pas du plan de sobriété que vous nous avez envoyé, que nous réclamions d'ailleurs depuis le mois d'octobre et dont nous nous demandons de quelle manière il est bâti : des colonnes investissements sont à 0 alors que nous savons très bien que cela a un coût. Je ne sais pas comment vous arrivez à travailler ou alors, comme je l'ai dit tout à l'heure à Mme POCHON, cela a-t-il été caviardé ? N'avons-nous qu'un bout de l'information ?

Le fonctionnement des commissions municipales commence à devenir vraiment particulier : pas d'ordre du jour, pas de document, ou on nous les donne puis on nous les reprend en cours de route, et encore moins de compte-rendu.

Enfin, pour l'anecdote et pour corriger, nous connaissons tous la composition d'un repas acheté à un prestataire, nous savons que la matière ne compte que pour 30 % dans le prix global, il y a une prestation de services autour. J'entends bien qu'il y a l'inflation sur les matières premières, notamment dans l'alimentaire mais ce n'est pas 100 % de ce que revend le prestataire, heureusement. Ce n'est pas comme au restaurant, vous n'avez pas 100 % dans votre assiette de ce qu'a coûté la réalisation d'un plat. Peut-être l'ignorez-vous ? Nous essayons de vous donner des informations.

Concernant vos demandes de proposition d'économies et d'orientations, il s'agit là d'un rapport d'orientations. J'attends d'avoir les éléments complets du budget pour voir ce que l'on peut corriger par rapport aux éléments que vous donnez. Là, nous sommes dans les grandes masses et non pas dans le détail. Nous verrons et, avec mes collègues, nous aurons des propositions sur des sujets.

Nous pouvons vous en lancer un rapidement : il y a trois adjoints supplémentaires pour les conseils de quartier qui ne fonctionnent plus. Calculez la masse salariale que cela représente et je vous trouverai des économies.



Nous pourrions en délibérer rapidement.

**Mme POCHON.**- C'est vrai. Je vous suis monsieur CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.**- Je fais la conclusion avec les nouveaux éléments que nous avons entendus de Élisabeth POCHON et Patrice CALMÉJANE. D'un coup, c'est un peu plus maigre mais il conviendra de rétablir quelques vérités.

Je vois Jean-Marc MINETTO trépigner...

**M. MINETTO.**- Une dernière intervention.

**M. le MAIRE.**- Avec des pièces en poche ?

**M. MINETTO.**- Je n'en ai pas.

**M. le MAIRE.**- Nous écoutons Jean-Marc MINETTO, on laisse faire une petite synthèse de ce que l'on a entendu, je ferai la conclusion et nous pourrions considérer que le débat s'est correctement tenu.

**M. MINETTO.**- Nous avons bien compris que nous n'étions pas d'accord sur les propositions, nous en arrêterons là, ce n'est pas la peine mais c'est dommage parce que nous avons eu l'impression de reconnaître les difficultés et, pour autant, vous avez du mal à nous écouter.

Je reviens simplement sur un point qu'a évoqué M. CALMÉJANE tout à l'heure : « *écoutez vos oppositions* ». Je préfère dire : écoutez et écoutons les Villemomblois. Entre autres, je reviens juste sur cette histoire d'éclairage public coupé, parce qu'on en parle dans le budget.

Nous en avons parlé, cela a fait un peu de bruit, donc je réitère.

Monsieur le Maire, lorsque nous vous avons dit que les Villemomblois se plaignaient du ramassage des encombrants, vous avez répondu « *j'ai peu de remontées* ». Vous nous avez même signifié que peu de gens avaient signé notre sondage.

Lorsque nous vous avons alerté sur les rongeurs et les nuisibles, en disant que les habitants nous alertaient, vous avez répondu « *ce sont des situations isolées et chacun doit gérer ce type de problème dans son logement* ». Lorsque nous vous avons dit que les Villemomblois nous interpellent sur le fait de ne plus pouvoir monter au deuxième étage de ce bâtiment pour rencontrer les élus, je crois que vous n'avez rien répondu.

Lorsque nous vous avons indiqué que les Villemomblois disent qu'ils vous écrivent et qu'ils n'ont pas de réponse de votre part, vous avez répondu « *ce n'est pas vrai* » et vous avez sorti un nombre de courriers.

Lorsque nous vous avons remonté que les habitants de l'OPH se plaignaient du dysfonctionnement du chauffage, vous ne sembliez pas avoir les mêmes informations que nous.

Lorsque nous avons dit que les conseils de quartier n'arrivaient pas à se faire entendre et qu'ils désespéraient de voir le fonctionnement et les projets refusés, vous avez remis en cause notre vœu.

Lorsque nous avons dit que vous plongiez la ville dans l'obscurité et que les habitants étaient mécontents, nous vous avons proposé de venir avec nous faire un diagnostic de nuit et vous avez répondu « *j'ai peu de retours mais venez discuter dans mon bureau* ». Vous voyez que je suis honnête, deux fois, vous nous avez dit « *venez dans mon bureau* ».



Monsieur le Maire, je ne sais pas si nous habitons la même ville, je ne sais pas qui raconte des histoires, des Villemomblois ou vous, mais, pour nous, une ville s'administre non pas entre 11 h 00 et 17 h 00 dans un bureau mais sur le terrain au plus proche des habitants. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle fois de venir avec nous faire un diagnostic en marchant le vendredi 17 mars de 22 h 30 à 00 h 30 afin de constater avec nous les impacts de votre décision unilatérale de couper la lumière.

Nous invitons bien évidemment également l'ensemble des membres du Conseil municipal. Vous êtes tous invités, il y aura le café et tout ce qu'il faut. Nous invitons aussi les Villemomblois qui le souhaitent. Donc rendez-vous le 17 mars à 22 h 15 devant le 12, rue Pasteur, chacun avec sa lampe frontale.

Pour terminer, je m'adresse aux Villemomblois qui nous écoutent de chaque côté : pour vous donner plus de chances d'avoir des réponses, quand vous interpellez Monsieur le Maire, nous vous proposons de nous mettre en copie à l'adresse suivante : [minetto2020@gmail.com](mailto:minetto2020@gmail.com). Là, nous verrons qui ment des deux.

**M. le MAIRE.**- Avant Guy ROLLAND, Sandrine VERBEQUE.

**Mme VERBEQUE.**- Merci monsieur le Maire, après déjà une bonne partie de temps passée sur ce débat, nous souhaitons prendre la parole.

Nous ajoutons simplement que, quand on est élu et quand on devient maire, on est maire pour tous les Villemomblois et non pas seulement pour ceux qui ont voté pour nous. Il me semblait, puisque je faisais partie de la majorité il y a un peu plus d'un an, qu'un des points prioritaires de la campagne était le stop à la bétonisation, ainsi que d'autres points, dont le primordial, quand nous avons quitté l'équipe de M. CALMÉJANE, était de faire participer les Villemomblois majoritairement. De ce fait, je parle des 16 démissionnaires, nous avons choisi un nom ensemble qui était *Réussir Villemomble Ensemble* et qui prenait tout son sens. Nous souhaitons à l'époque coconstruire ou coprésenter des projets avec l'intégralité des Villemomblois, ou au moins le plus possible.

Aujourd'hui, je suis ravie de ne plus faire partie de cette majorité puisque nous nous rendons bien compte que vous prenez seul les décisions. Dès 2020, nous souhaitons mettre en place des conseils de quartier pour justement donner la parole aux Villemomblois... j'imagine que vous riez de mes propos, monsieur ZARLOWSKI ?

**M. ZARLOWSKI.**- Oui.

**Mme VERBEQUE.**- C'est parfait. Revenez un peu en arrière et demandez à votre collègue de droite pourquoi il ne voulait pas vous nommer adjoint.

Je voulais seulement vous dire que, avant de prendre des décisions d'augmentation du budget, il faut regarder où il est possible d'économiser. Comme vous disiez tout à l'heure que les avis depuis quelques minutes étaient creux, vous auriez pu faire appel aux conseils de quartier avant de commencer votre budget pour savoir ce que les Villemomblois souhaitaient.

Je cite juste deux gros points :

Le premier est la vente de la parcelle du Conservatoire. Quand je suis arrivée, cette parcelle devait être vendue à plus de 1,5M€, estimée par les Domaines, et elle faisait partie du projet *Construisons la métropole ensemble*, que nous avons arrêté puisqu'une grande part n'était pas prise en compte par rapport au PLU, notamment la végétalisation. Beaucoup de points ne le respectaient pas. Cependant, elle était estimée à 1,5 M€. Je suis bien d'accord que, sur cette parcelle, il y a le futur local de la Police municipale mais cela ne veut pas dire que cette parcelle ne vaut que 750 000 €, avec des travaux de démolition que vous avez eu la générosité de prendre en





charge. Ils ont été estimés à 60 000 €, je vous ai interpellé en vous demandant si c'étaient vraiment les frais et vous m'avez répondu que vous n'avez pas besoin de douter de ce que vos services vous donnaient. Il me semble que le Préfet est venu il n'y a pas si longtemps que cela et qu'apparemment un chiffre plutôt aux alentours de 200 000 € à 250 000 € a été évoqué. Nous en parlerons lors d'une question en fin de ce Conseil.

Deuxièmement, comme je le disais au départ, un des points principaux était le stop à la bétonisation. Aujourd'hui, je pense que le point principal n'était pas de racheter l'intégralité des murs et des fonds de commerce du centre-ville Outrebon. Depuis maintenant plus de deux ans, pour les biens qui ont été achetés, nous ne voyons absolument pas les commerçants que nous souhaitions ou que les Villemomblois souhaitaient, à savoir tout ce qui était de bouche (poissonnier, fromager, etc.). Nous voyons plutôt :

- Une boutique éphémère, j'en suis voisine et je ne vois pas une très grande fréquentation. Or, il me semble qu'en termes de loyers cela coûte assez cher à la commune.

- À ce jour, il n'y a toujours personne à l'intérieur du CER, cela fait maintenant plus d'un an qu'on l'a acheté.

- Dans l'ancienne boutique située à côté du Nicolas, qui était pour l'association d'aide aux personnes âgées, il n'y a personne à ce jour.

Et il me semble aussi avoir entendu de Madame la Première adjointe lors de la dernière Commission Urbanisme qu'il y a des préemptions pour des murs maintenant sur l'avenue du Raincy. Pour y mettre quoi ?

Avant de faire tout cela et puisque nous sommes vraiment en grande difficulté, après le Covid-19, avec aujourd'hui la crise énergétique, les grèves par rapport à la retraite, ne croyez-vous pas que, avant de mettre cela en avant, on pourrait se poser, effectivement différer, ne pas acheter ? Parce que, avec 35 000 € par-ci, 70 000 € par-là, 150 000 €, je pense que nous pourrions en faire un usage différent et pour les Villemomblois.

**M. le MAIRE.**- Je passe la parole à Guy ROLLAND pour quelques réponses, puis je conclurai le débat en apportant les dernières réponses.

**M. ROLLAND.**- D'abord, je tiens à remercier la Direction financière, plus particulièrement M. DEUNNELIN, pour tous les travaux qui nous ont permis de vous présenter ce dossier. Cela a été une très grosse charge de travail. Ensuite, je ne voudrais pas que l'on déforme mes propos. Quand j'alerte, il ne faut pas avoir de doute que nous allons de toute façon être dans un contexte national dont les gouvernements successifs ont des marges de manœuvre limitées et où, fondamentalement, tous les gouvernements qui se sont succédé ont clairement un besoin de stabiliser les concours qu'ils donnent aux collectivités, voire de les faire légèrement baisser. Ce n'est pas que le gouvernement actuel. Il faut bien intégrer cela en termes de contraintes.

Cela a d'ailleurs été dit par les gouvernements antérieurs : pour redresser la partie État pure, on fait peser l'effort sur les collectivités. J'alertais simplement là-dessus, n'ayez aucune illusion, le niveau global des dotations aux collectivités ne sera pas stable, voire il va baisser. Il faut donc absolument l'intégrer.

Par ailleurs, sur nos prévisions qui ne sont pas prudentes (je reviendrai après sur les Leds) :

- Pour le FSRIF, nous avons vérifié, nous avons tous les éléments pour affirmer que nous sommes parfaitement éligibles.

- Après, je tombe du tas de pommes. En Commission des Finances, certes, nous vous avons donné un extrait mais ce sont exactement les mêmes pages.



**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- C'est une sélection que j'ai faite moi-même de la présentation que nous avons figée lundi.

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Il est nécessaire que l'on accuse de tous les maux, pour ma part, je veux qu'à l'occasion de ce débat, vous vous exprimiez dans le micro.

**M. MINETTO.**- Nous vous disions tout à l'heure un tableau avec les effectifs par mois et par service. Vous nous le donnerez, il a simplement sauté une page. Ce n'est pas grave. Vous nous renverrez le pdf que vous avez présenté ce soir, c'est tout.

**M. le MAIRE.**- RH et séjours.

*Perseverare diabolicum.*

**M. ROLLAND.**- Je réponds la chose suivante : si c'est pour m'accuser d'avoir fait une sélection...

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- J'ai sélectionné 18 pages sur les 63 de la présentation. C'était l'objet de la Commission, j'ai choisi un certain nombre de pages, elles n'y sont pas toutes.

J'ai obtenu après l'information complémentaire sur l'évolution des effectifs mois par mois grâce à l'excellent travail de DRH pour vous donner un éclairage complémentaire. En revanche, chaque page que je vous ai présentée est une extraction.

J'en reviens au global pour insister sur le contexte. Il ne faut se faire aucune illusion sur le niveau des dotations. Je pense que, quel que soit le Gouvernement, une contrainte pèsera sur les collectivités.

Sur le SFRIF, monsieur CALMÉJANE, nous avons les éléments nous permettant de confirmer que notre prévision est parfaitement justifiée. Une structure nous a donné les éléments.

Après, vous attaquez GPG et il faut rectifier les choses. Pourquoi y a-t-il eu ce problème lancinant de remise en cause des contributions de chaque commune, qui a duré sur près de deux ans ? Parce que fondamentalement il y avait un trou de près de 4 M€ après audit.

**M. CALMÉJANE.**- Le train de vie est trop important.

**M. ROLLAND.**- Il n'y a pas que le train de vie. Factuellement, sans être désagréable, les contributions n'étaient pas non plus homogènes entre les différentes communes, certaines comme nous étaient à moins de 4 €/habitant quand d'autres étaient à 115 €/habitant.

Votre serviteur s'est peut-être mal débrouillé mais c'est moi qui ai imposé le lissage pour ne pas passer directement... Vous le savez peut-être, je suis nommé vice-président de la CLECT, j'ai imposé le lissage pour ne pas passer directement en ce qui nous concerne 221 %. Toutes les communes s'y sont mises et, je le répète, ce lissage a été un compromis, moyennant quoi, je tiens à vous le redire dans le blanc des yeux : sur 14 communes,



combien ont voté ? 11. 2 se sont abstenues.

Si nous sommes arrivés à ce vote, c'est bien qu'il y a eu une prise de conscience que GPGE ne pouvait plus fonctionner et que cela reviendrait dans la cour des communes.

Concernant les Leds, nous l'avons décidé début 2021. Il y a eu des problèmes de passation de marché mais nous avons aussi réfléchi pour avoir un système pilotable. Nous n'avons pas pris la génération instantanée. Tout un travail est couplé avec des passages de fibre optique de manière à avoir un pilotage plus fin. Cela a également été le résultat des travaux préalables des études et des audits.

J'en viens maintenant à la chanson nous disant que nous avons dépensé 500 000 € en études et audits. D'abord, ce n'est pas 500 000 €.

**M. MINETTO.-** *Inaudible.*

**M. ROLLAND.-** D'abord, je vous ai montré que c'était 350 000 €. Ensuite, c'était *on shoot*, c'est terminé, nous n'avons plus que des AMO de projet pour moins de 150 000 €. Vous avez un chef de projet, il faut qu'il démarre. Après, je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse. J'ai pris le soin, avant de vous montrer le PPI, de faire une page que vous avez dans l'extraction de la Commission financière, avec les dépenses 2022 et les reports en 2023. Vous avez là le tableau sur la période à venir et non pas le total des projets sur la durée de vie.

Maintenant, si vous prenez le soin de faire une addition, ce n'est quand même pas très compliqué, vous ne l'avez pas fait.

**M. CALMÉJANE.-** Je l'ai faite.

**M. ROLLAND.-** Vous prenez le mandaté plus le complément reporté, et vous avez l'addition à peu près sur la durée du projet.

**M. CALMÉJANE.-** *Inaudible.*

**M. ROLLAND.-** Maintenant, je vais le redire : je l'ai dit tout à l'heure quand je vous ai présenté les coûts de la crise énergétique, j'ai pris le soin de vous préciser que c'était différent de la note d'information puisqu'elle présente ce que nous prenons en compte dans le budget. C'est aussi mentionné dans le document en pages 18-19 que c'est après prise en compte d'une économie de 190 000 € sur l'éclairage public et 85 000 € sur le chauffage. Si vous refaites l'addition, vous retrouvez.

Concernant les Leds, parce que je m'en suis un peu préoccupé, effectivement, nous avons un seul marché mais nous avons visé la meilleure solution pour avoir le meilleur pilotage. Néanmoins, cela prend un certain temps de faire tout cela.

Pour le reste, nous montrons bien aussi que nous avons priorisé un certain nombre d'éléments, je ne reviens pas sur ce qui a été évoqué tout à l'heure sur d'autres sujets de type préemption mais nous sommes dans cette phase.

Il y a une chose qu'il faut que vous compreniez bien : peut-être que nous avons pris un certain temps pour engager les programmes mais ils sont engagés. Le poste de PM est complètement engagé ; la rénovation du clocher de l'église est engagée ; pour le marché Outrebon, c'est engagé.



Question de M. CALMÉJANE : pourquoi ne pas avoir fait des AP/CP sur d'autres choses ? D'abord, nous les faisons sur une durée pluriannuelle. Nous ne pouvons donc pas en faire pour l'opération du poste de PM parce qu'elle est limitée dans le temps.

Vous pourriez poser la question sur la rénovation énergétique. Quand nous aurons le périmètre complet, nous la ferons.

Dernier point sur l'endettement, je ne voudrais pas être désagréable mais, quand on a financé cash 14 M€ une école, ce qui s'amortit sur 20 ou 30 ans, sans saisir l'opportunité de financer avec un emprunt long terme...

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- Vous connaissez tout de même le principe de l'effet de levier ? C'est pour les projets de longue durée qu'il faut du financement. Nous n'allons pas lever de la dette pour un poste de PM sur deux ans.

**M. CALMÉJANE.**- *...(Inaudible.)*

**M. ROLLAND.**- Je termine ! On saisit l'emprunt quand il y a des choses à financer sur une longue période. Certes, les taux ont évolué depuis mais je vous signale que nous regardons cela. Ce n'est pas parce que les taux montent que l'on ne peut pas avoir une ingénierie en saisissant des taux qu'on peut transformer de variable en fixe quand le bon moment arrive. Nous ne sommes pas manchots, nous ne le raterons pas mais nous le ferons certainement sur des programmes de longue période. Pour un sujet comme la rénovation des bâtiments, il faudra regarder.

Pour le moment, de quoi s'occupe votre humble serviteur ? Il s'occupe de la priorité absolue de redresser l'autofinancement de la commune. C'est le B.A.-BA avant de dépenser quoi que ce soit.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- Monsieur CALMÉJANE, quand vous avez un effet ciseaux sur trois ans où vos dotations sont stables, où vous prenez aussi bien sur la masse salariale un certain nombre d'augmentations et une inflation qui augmente sérieusement, ce n'est pas si net que cela ; l'effet ciseaux s'accélère.

Mais, je termine d'exposer, nous avons tout de même conservé un niveau de réserve qui n'est pas si négligeable que cela. Nous n'allons pas nous endetter pour le plaisir de le faire et sans vrai sujet. Or, un vrai sujet est un investissement qui s'amortit sur une longue période.

Je suis donc mobilisé là-dessus et nous essayons de tout faire.

Maintenant, je suis désolé mais nous n'avons pas augmenté nos prix tant que cela. Nous avons conservé un certain nombre de choses avec des ratios où le reste à charge pour les familles est à peu près le même.

**M. BANCEL.**- *Inaudible.*

**M. ROLLAND.**- Il va y avoir une autre inflation. Que croyez-vous ? Pour la cantine, nous allons en avoir une deuxième de la part du prestataire. Nous allons prendre 5 % à 6 % de plus sachant que, quand les prestataires augmentent, ce n'est pas que la matière, c'est y compris le personnel.

Essayez de comprendre (retenez cela, je vous l'ai montré) que nous avons un choc où nous nous prenons 5 M€ dans la figure et une recette en face de 1 M€.



Je vais vous dire quelque chose : je remercie tous les services, tous mes collègues qui ont fait l'effort, et croyez-moi j'étais le mauvais canard qui demandait à tout le monde de faire des efforts. Nous avons essayé de prioriser et de ne pas sacrifier un certain nombre de choses.

Je vous fais remarquer que nous avons répondu à des augmentations de demande, aussi bien sur les cantines scolaires que les séjours, alors bon sang de bonsoir que voulez-vous de plus ?

**M. le MAIRE.**- Bravo Guy pour la sincérité de ton propos.

Pour nous qui travaillons avec Guy ROLLAND au quotidien, pour le faire sortir de ses gonds, il faut vraiment être de mauvaise foi. C'est ce que j'avais envie de dire. Retrouvons de la sérénité que je réponde quand même avec les deux ou trois paroles supplémentaires que nous avons entendues.

Mme POCHON croit que l'on travestit certains propos. Bien sûr, si nous proposons tout gratuit, tout le monde serait très heureux. Si nous pouvions nous permettre, comme certaines villes du centre du Département, à proposer la gratuité de la cantine, je crois que cela satisferait les uns ou les autres. Aujourd'hui, ces collectivités réfléchissent à faire marche arrière, parce que ce n'est plus tenable.

Vous dites que nous travestissons la réalité en indiquant 14 cabinets alors que ce seraient 14 médecins. Vous avez raison, c'est faux. En fait, il y en aura plus. Selon ce projet, on ne va pas déplacer les gens.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.** Dire que ceux qui sont aujourd'hui à un certain endroit de la ville vont déménager dans un nouvel endroit, c'est faux. Nous avons bien la confirmation de l'actuelle MSP, qu'elle poursuivra son activité à iso-périmètre et qu'il y aura bien une extension.

D'ailleurs, c'est un choix budgétaire, Sandrine VERBEQUE, de considérer que la parcelle est à vendre à un moins bon prix que si cela avait été avec un promoteur. Nous le savons tous, pour bétonner la ville, les promoteurs vous proposent une valeur nominale de la parcelle du bien beaucoup plus importante parce qu'ils savent qu'ils pourront faire une culbute. C'est sûr que la vocation sociale, en tout cas de santé publique, que nous avons décidé de mettre en œuvre conduisait à être sur l'estimation des Domaines.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Ce que nous faisons, comme vous l'avez évoqué la dernière fois, c'est mettre à disposition un foncier appartenant à la Ville et de voir démolir l'ancien conservatoire. Peut-être en reparlerons-nous plus tard dans la séance mais des rapports, qui datent du temps d'avant, disent très clairement que l'on ne pourrait rien faire de la bâtisse en l'état, ce qui conduisait la commune, quelle que soit sa majorité, à voir démolir ce bien parce qu'il n'était pas envisageable d'en faire quoi que ce soit. Je veux taire ainsi une éventuelle polémique de type « *on détruit un patrimoine de la commune* ». La vérité est que c'est nécessaire.

Après, sur les attaques de type « *ce n'est pas normal que vous cédiez une parcelle à un prix si faible, que vous alliez jusqu'à offrir la démolition pour l'avantage de vilains médecins libéraux* », écoutez, pour le coup, je ne fais pas de dogme, en tout cas pas celui que l'on attend. J'ai une excellente lecture, *l'Humanité Dimanche*, (numéro du 9 au 15 février 2023) où je lis qu'à Montreuil « *deuxième ville de Seine-Saint-Denis en nombre d'habitants, la plus grande maison de santé pluriprofessionnelle de France a ouvert ses portes en novembre. 3 500 m<sup>2</sup>, près de 50 professionnels* ». Le maire PCF, Patrice BESSAC, de la deuxième ville du 93 justifie tout simplement en disant que l'ARS a classé 98 % du territoire de la Seine-Saint-Denis comme désert médical et que Montreuil n'échappe pas à cette réalité. Alors, « *on a décidé d'accompagner ce projet et de les installer dans d'anciens locaux* ».



*appartenant à la Ville ».*

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Il termine en disant « *cette démarche d'un acteur privé est complémentaire car elle offre un cadre attractif pour les médecins libéraux* ».

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Je me sens assez serein de voir que, où que l'on soit dans ses convictions politiques, c'est à peu près comparable.

Madame POCHON, il est inutile d'éructer.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Lorsque vous nous attaquez sur le changement du mobilier urbain, croyez bien que le changement de prestataire ne présageait pas d'une bagarre rangée entre l'ancien et le nouveau et que, malheureusement, il n'y ait pas eu le tuilage que nous aurions très sincèrement souhaité.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Cela a produit un décalage de pas loin de six mois entre VYP qui a consenti à céder la place et Girod Médias, qui a pu commander le matériel. Le malheur était que c'était une période vraiment pas simple pour nos concitoyens, j'en suis navré. Pour le coup, nous n'étions pas en maîtrise d'ouvrage, nous n'étions donc absolument pas à la manœuvre, sinon d'aiguiller les installateurs. Je crois que l'administration municipale ici présente m'en est témoin, nous n'avons pas cessé semaine après semaine pour presser le nouveau délégataire à changer un mobilier urbain. Quasiment installé, il me semble de bonne facture. En tout cas, il présente et représente bien la commune. J'espère qu'avec les beaux jours ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

**Mme POCHON.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Sur ce que nous a dit M. MINETTO, j'ai quasi fini et je pense que ce sont les éléments essentiels, sur l'éclairage, les rats, l'accès à la mairie, le chauffage en particulier à l'OPH et sur les conseils de quartier, je vous réponds que, sur l'éclairage, héritage du passé, nous nous sommes retrouvés à devoir, oui, faire des choix, oui, dans l'urgence et à nous dire que la plus grande économie possible sur la facture énergétique était, comme d'autres Villes avant nous (Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Montfermeil)...

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- ... de décider d'éteindre l'éclairage.

Monsieur MINETTO, vous n'avez pas la parole et je suis en train de conclure.

**M. MINETTO.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Je crois que l'éclairage est un sujet qui intéresse beaucoup de nos concitoyens. Donc je vous explique :



Éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00 était considéré que la très grande majorité, sinon la quasi-totalité de nos concitoyens, ne se déplace plus dans l'espace public. Acte I.

Après, nous nous sommes penchés sur notre système d'éclairage. J'ai essayé de vous le développer, vous fustigez dans nos réunions préparatrices à cette séance mais vous pourriez au moins m'accorder cette fois que je vous ai écouté et que nous avons préparé le Conseil avec différentes commissions thématiques, où nous nous sommes penchés particulièrement sur l'éclairage. Pour le coup, des différents arguments que j'ai pu entendre depuis le 1<sup>er</sup> février, vous vous êtes tus. Parce que vous avez compris que notre système était ce qu'il était, avec une fourniture d'électricité à 20 000 volts, quatre postes principaux qui découpent la ville en quatre secteurs quasiment égaux et fonctionnant en triphasé, ce qui dès lors écartait toutes solutions d'éclairage d'un candélabre sur deux.

Autrement dit, nous ne pouvions pas piloter, comme l'a dit Guy ROLLAND, ou intervenir avec une nacelle et le coût induit, pour retirer l'ampoule d'un candélabre sur deux. Avec le système triphasé, puisqu'une norme a évolué et a conduit à utiliser la terre pour troisième phase, nous aurions eu surtension sur le candélabre d'à côté, voire sur le secteur, au final, que tout notre éclairage public soit en berne.

À l'inverse, nous avons opté pour un système d'horloge où il est possible de l'éteindre.

Qui cela dérange-t-il ? Certains de nos concitoyens. Je le dirai dans une réponse en fin de séance mais je vous en donne la primeur : j'ai demandé à mes services d'être attentifs à toutes les sollicitations possibles, c'est-à-dire de personnes s'adressant en mairie, nous téléphonant, nous adressant des courriels, auprès de nos services (propreté urbaine, Police municipale, tous les agents publics en contact avec les citoyens). Je parle également sous le contrôle de l'ensemble de mes collègues mais, régulièrement, je demandais s'ils entendaient parler de l'éclairage public ? Honnêtement ? Aujourd'hui, j'ai un tableur Excel à votre disposition, j'ai comptabilisé 37 sollicitations depuis le 1<sup>er</sup> février.

J'ai aussi été attentif à ce qui se passait sur les réseaux sociaux. Je salue les administrateurs de *Et si... Villemomble* qui ont eu une bonne initiative en proposant un sondage. On pourra tout redire sur l'orientation des questions et de la façon dont cela a été fait, ce n'est évidemment pas scientifique. En revanche, sur leurs 3 500 membres, il y a eu 215 participations, 150 du 17 au 19 février, puis les 65 derniers dans les trois semaines suivantes. Mettons là-dedans les faux comptes, spécificité villemomboise ai-je appris, qu'importe, l'essentiel est ce que pouvait dire cet échantillon, certes, non représentatif mais qui pouvait nous donner une tendance. C'était plus nombreux que les 37 concitoyens qui nous ont indiqué un problème sur les horaires et proposaient d'autres solutions à mettre en œuvre. Bref, cela pouvait être intéressant.

57 % « *regrettent la méthode mais cela reste une mesure qui paraît nécessaire* », pour 31 %, « *c'est une bonne chose à mettre en œuvre* » et 20 % de ces participants ont dit que c'était une mauvaise mesure et qu'il fallait revenir en arrière.

Au global concernant l'éclairage, cela ne fait plaisir à personne. Il est entendu que, pour ceux qui se lèvent tôt et qui travaillent, pour ceux qui travaillent la nuit, je rappelle que la moyenne nationale est que 9 % des femmes travaillent de nuit, c'est donc un véritable sujet mais il est apparu, un mois et demi après le démarrage de la mesure, qu'elle était bonne. D'une part, c'est là où nous faisons l'économie la plus conséquente. D'autre part, nous avons relativement peu de concitoyens, mais je vous assure que nous les traitons tous, c'est-à-dire que nous sommes revenus vers chacun pour dire que nous avons pris en compte leur demande. Puis, vous m'en êtes comptable, lorsqu'il y a eu des sujets pour les utilisateurs des transports en commun ou nos restaurateurs qui proposaient d'éteindre plus tard parce que ce serait mieux pour sortir du restaurant et rentrer chez soi, nous avons suivi : du dimanche au jeudi, ce serait à 23 h 30 et que, le vendredi et le samedi soir, ce serait minuit. Nous avons perdu 10 % de l'effort mais nous l'avons fait parce qu'il apparaissait que cela répondait à une demande.





Depuis ce petit réglage, je n'ai plus de sollicitation.

Maintenant, je vais vous parler des rats. Vous avez eu la bonne idée de poser une question orale sur le sujet, je vous donne les premiers éléments de réponse. C'est sous ma casquette de président de l'OPH que je peux réellement vous répondre concernant d'autres patrimoines denses puisque c'est également dans ce type de secteur que l'on trouve cette vermine.

Concernant l'OPH, de février 2022 à aujourd'hui, 19 locataires nous ont sollicités sur le sujet. J'ai une répartition par secteur, par résidence. S'ils ne l'ont pas parce qu'ils considèrent que l'on ne peut rien y faire ou que sais-je, c'est grandement faux puisque l'on peut mettre des mesures en face.

Par le passé, il y a eu une question ici même au Conseil municipal sur le sujet, à laquelle nous avons répondu. J'ajoute que nous nous sommes également mis en cheville avec la direction de l'Assainissement que je pilote au Grand Paris Grand Est puisqu'ils en ont la responsabilité. Là encore, pour chacun des locataires, il a été donné une réponse, un traitement et une prise en compte.

Lorsqu'ici nous nous sommes tous émus d'une locataire dont la cuisine était infestée de rats, vous m'avez conduit, mes chers collègues, à faire une proposition de relogement, cela a été fait et elle a refusé.

Concernant l'accès à la mairie, nous avons encore du chemin à faire mais nous nous améliorons.

Le chauffage est le vrai sujet. Si nous pouvons aller au-delà du parc de l'OPH, nous pouvons également parler de nos bâtiments communaux. Patrick PRINCE et moi-même n'étions pas très fiers à un retour de week-end où les classes étaient à 12 °C. Nous avons un système malheureusement obsolète de chaufferie hors d'âge, avec lesquelles le fait -pardonnez-moi l'expression- de tripoter quelques thermostats, on voudrait que ce soit à 17 °C et cela descend à 12.

Aujourd'hui, grâce à Éric MALLET qui ne pouvait pas être avec nous ce soir, Guy ROLLAND et l'ensemble des services, singulièrement la direction des Bâtiments, la Direction générale et le service des Finances, nous avons monté pas moins de 7 dossiers pour être largement subventionnés. Cette année, nous remplaçons 7 chaudières pour les passer à un système à condensation, notamment dans trois écoles. En effet, la dette que l'on n'a jamais contractée se trouve dans le patrimoine qui n'a jamais été entretenu ; c'est le vrai bilan.

**M. PRINCE.**- Je ne l'ai pas voté, honte à vous.

**M. le MAIRE.**- Concernant les conseils de quartier, je sais qu'il y a deux questions sur le sujet, vous aurez donc réponse.

Puis, sur l'intervention brillante de Guy ROLLAND ; que je remercie une nouvelle fois, il y a une vérité à entendre concernant l'école Anne Frank. Cela va très vite, là, pour le coup je vais utiliser le futur antérieur : une école à 14 M€ payée cash, quand vous aviez des taux à 1 %, c'est une hérésie. Aujourd'hui, vous payez un endettement à taux d'usure, etc. entre 4,3 % et 5 %.

**M. CALMÉJANE.**- *Inaudible.*

**M. le MAIRE.**- Monsieur CALMÉJANE, je vais le dire pour vous parce que vous n'avez pas la parole mais elle est intéressante : oui, cela a été voté, oui, cela a été suivi et, oui, cela a été approuvé. Puis, quand nous nous sommes rendu compte de la bêtise, comme l'a dit Sandrine VERBEQUE, nous sommes partis, nous avons démissionné du Conseil municipal pour nous retrouver devant les électeurs. Nous constatons le résultat des scrutins. Je peux dire que nous pouvons être fiers de ce courage.



Le Débat d'Orientations Budgétaires arrive à sa fin. Il a eu l'occasion de se tenir. Je remercie les orateurs qui ont participé à son établissement. Je vais vous demander de procéder à un vote. Je rappelle que c'est l'approbation de la présentation du rapport et de dire qu'un débat s'est bien tenu.

Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 12 voix contre de Mme LECŒUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

### **9 À 30. TARIFS MUNICIPAUX**

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, cela concerne l'ensemble des tarifs que pratiquera notre commune à la rentrée prochaine, donc à partir de septembre 2023. Je pense que ce sera facilitant pour tous en termes de compréhension puisque nous avons décidé que les tarifs seraient révisés chaque année en septembre. Jusqu'alors, nous en révisions sur l'année civile et d'autres s'appliquaient pour l'année scolaire. Dès lors, pour la première fois, nous allons tout voter ce soir, cela s'enclenchera en septembre 2023 et nous verrons l'année prochaine l'ensemble des tarifs une nouvelle fois.

Ces tarifs concernent :

- le quotient familial que nous appliquons,
- les tarifs municipaux des restaurants et de l'ensemble du domaine périscolaire avec les études dirigées, les séjours, les colonies et autres,
- la location des salles communales, des installations sportives,
- la piscine municipale,
- les autorisations de tournage sur le territoire de la commune, puisque notre bonne ville est assez prisée de ce point de vue, peut-être pas forcément pour ses gros immeubles récents mais plus pour son caractère pavillonnaire,
- les points particuliers de la Culture avec les stages et masters classes, Isabelle HECK pourra éventuellement nous en parler,
- la kermesse,
- le cimetière,
- la cantine municipale,
- la médiathèque et le Conservatoire Maurice Ravel,
- la Villemombloise,
- la location de tentes.

Je vous propose, mes chers collègues, d'échanger sur les tarifs que vous voulez et que, à l'issue de cet échange, si vous en êtes d'accord, nous passions au vote l'un après l'autre de manière à respecter les différentes appréciations. Nous passerons tous les votes en simultané. Je pense que nous gagnerons en qualité, en clarté et éviterons les répétitions.



**M. BANCEL.**- Ma remarque rejoindra un peu le débat de tout à l'heure, puisque nous sommes toujours sur les sujets financiers. Globalement, je pense que nous serons d'accord. Je ne vexerai personne en disant cela mais je ne voudrais pas que l'on donne l'impression aux Villemombois que l'on n'a pas le choix. Avec mon budget, j'ai le choix de mettre l'argent là ou ailleurs. C'est donc un choix délibéré. Autrement dit, vous choisissez de répercuter l'inflation sur les tarifs municipaux mais vous auriez pu faire un autre choix. Ce n'était pas une obligation *sine qua non*. C'est un choix politique.

Partant de là, nous n'oublions pas que, l'an dernier, vous avez déjà augmenté significativement les tarifs municipaux. Je ne veux pas dire de bêtise, peut-être mes collègues ou même vous aurez une meilleure mémoire mais je me demande si vous ne vous étiez pas engagés à ne plus augmenter les tarifs municipaux.

**M. ZARLOWSKI.**- Pour l'année.

**M. BANCEL.**- Donc tous les ans, nous allons prendre 6 %, soit. On est quand même sur des augmentations très significatives. De la même manière, cela me fait sourire, d'un côté, on se vante de ne pas augmenter les impôts mais, de l'autre côté, on augmente tous les tarifs municipaux. Ne pourrions-nous pas considérer que c'est une forme d'impôt indirect ? Je sais que M. ROLLAND va me hurler dessus en me disant que ce ne sont pas des impôts mais, au bout du compte, pour les Villemombois, cela commence quand même à se ressembler et les Villemombois paient plus cher pour les mêmes prestations. C'est non pas à travers l'impôt mais au travers des prestations. C'était ma première remarque. Je trouve cela dommage, ce sont toujours les mêmes qui trinquent évidemment.

Deuxièmement, vous vous justifiez avec l'inflation : l'inflation est de 6 %, c'est donc évident et logique d'augmenter de 6 %. D'autres villes autour de nous ne font pas cela, y compris à Droite. Par exemple, je ne crois pas que Valérie PECRESSE soit une affreuse islamo-gauchiste.

Puis, c'est marrant parce que, pour les fonctionnaires, je crois vous avoir entendu dire qu'il était dommage que le Gouvernement ait augmenté l'indice de 3 %, ce qui mettait la commune dans une grande difficulté.

**M. ROLLAND.**- Je n'ai pas dit cela !

**M. BANCEL.**- Ce n'est peut-être pas de votre part, monsieur ROLLAND, il me semble avoir entendu cela en Commission technique. C'était donc un coût supplémentaire. Étrangement, je ne vois personne dire que, face à l'inflation, il est normal d'augmenter les salaires au même niveau. Seules les dépenses augmentent, pour les salaires, on se contente du minimum syndical, M. MACRON est méchant d'augmenter de 3 %.

Je regrette que les tarifs du Conservatoire ne soient toujours pas au quotient familial. Il y a des choses qui ne changent pas.

Je regrette également, c'était pourtant une de vos promesses de campagne, que vous reveniez sur la forfaitisation. Après trois ans de mandat, c'est comme les pistes cyclables.

**M. ROLLAND.**- Il faut lire, il y a une grille sur ce sujet.

**M. le MAIRE.**- Poursuivez cher collègue.

**M. ROLLAND.**- C'est très précis.

**M. BANCEL.**- Je vous prie de m'excuser de mon erreur, au temps pour moi. Je suis ravi que l'on revienne là-dessus. Je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de tout lire dans le détail, j'ai reçu les documents assez tardivement. Donc on fait ce que l'on peut avec les semaines chargées, travail, enfant en bas âge, j'imagine que vous en avez quelques souvenirs.



**M. le MAIRE.**- Monsieur CALMÉJANE avait demandé la parole.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, vous disiez au loin, je retraduis, que nous aurions dû vous donner les documents plus tôt afin que vous ayez plus de temps pour les travailler. Vous allez me rire au nez mais ce fut le cas. Nous nous sommes vus le jeudi 2 mars avec Mme POCHON pour votre groupe alors que, théoriquement, le règlement intérieur et le CGCT m'auraient conduit à vous les donner le vendredi.

**M. le MAIRE.**- Je ne sais pas ce que vous faites de votre vie, monsieur BANCEL.

*(Interventions multiples – inaudible.)*

**M. le MAIRE.**- Nous allons reprendre notre sérieux avec M. CALMÉJANE. Votre vie privée ne nous regarde pas, comme le dirait un humoriste.

**M. CALMÉJANE.**- Je ne reviens pas sur les quotients, vous ne faites que les revaloriser mécaniquement. En revanche, comme je le disais tout à l'heure concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, cela a aussi été rappelé par notre collègue, après 18 % d'augmentation des tarifs par exemple de restauration des enfants de maternelle, vous ajoutez encore 6 % à partir de septembre 2023, ce qui fait en pourcentage composé +25 % sur à peine 18 mois. Pour moi, c'est un véritable scandale.

Comme vous vous targuez de démocratie, j'aimerais savoir si vous avez ou non recueilli l'avis des conseils d'école ou des associations de parents d'élèves sur le sujet pour savoir si cela leur faisait vraiment plaisir.

Par ailleurs, pour résumer les propos de M. BANCEL qui découvre un peu le fonctionnement de notre Conseil, donnez-nous, sur les prestations scolaires, non seulement la cantine mais aussi peut-être le périscolaire, la différence de recettes que vous n'auriez pas eue si vous étiez passé de +3 % à +6 % ? Cela nous permettrait d'avoir des éléments constructifs au vote et éventuellement de proposer des variables.

Donc quelle est la recette attendue ? Surtout que, par ailleurs, c'est un peu comme pour la taxe foncière, vous attendez des recettes supplémentaires parce qu'il y a plus d'inscrits, vous ne devriez donc pas être trop perdant globalement. Avez-vous fait le calcul ou vous êtes-vous contenté de prendre 6 % parce que l'inflation est à 6 % ? Comme M. BANCEL l'a dit, il y a des choix à faire. De 3 % à 6 %, la différence peut être une perte de recettes de 100 000 € ou 150 000 € à l'année. Existait-il d'autres choix ou possibilités de trouver des économies ? Je vous en ai proposé tout à l'heure mais cela n'a pas l'air de plaire à vos adjoints supplémentaires. Je pourrai vous trouver d'autres sujets par rapport à la présentation du budget le mois prochain.

C'est le premier élément global. Pour faire simple, dites-nous ce que représente 1 % d'augmentation de tarif. Après, nous ferons les ratios avec 2 %, 3 %, 5 % et 6 %.

Pour continuer, concernant les locations de salle, ce n'est même plus une augmentation puisque vous doublez les tarifs de 100 % en prétextant au moment de la Commission des Finances que ces locations posent parfois problème avec certains locataires, ce qui génère des frais. Pourtant, vous savez très bien qu'il existe d'autres solutions à mettre en œuvre par des systèmes et une Délibération qui irait bien avec pour que, si certains posent problème, vous puissiez récupérer des frais de nettoyage, d'entretien ou de dégradation plutôt que de pénaliser l'ensemble de la masse par le doublement de ce tarif. C'est ce que j'aurais attendu. Si vous faites face à un problème avec seulement 10 % des utilisateurs, pourquoi pénaliser 100 % des utilisateurs ?

J'ai aussi vu un élément assez particulier. Pour la kermesse, qui est populaire par définition, on se retrouve là non pas à +6 % mais à +20 % du ticket de jeu. C'est relativement impressionnant.

Puis, ne vous énervez pas monsieur ROLLAND, je signale une erreur matérielle concernant la fixation des tarifs municipaux au restaurant municipal : quand on passe de 0,30 € à 0,32 €, cela fait +6,7 % et non pas +8 % et,



quand on passe de 0,60 € à 0,80 €, cela fait +33 % et non pas +34,5 %. C'est pour la justesse du document qui nous est présenté.

Pour les tarifs, c'est à peu près tout.

Donc premier élément, le plus important, quelle serait pour chaque pour-cent la différence de recette attendue, en prenant comme élément de base le volume de l'année dernière ? Nous ne ferons pas des projections à partir de quelque chose qui n'a pas encore été exécuté. Cela nous permettrait de proposer des amendements à cette Délibération.

Sur les autres éléments, je considère que doubler les tarifs de location des salles, qui rendent pourtant bien service à de nombreuses personnes qui ne peuvent pas organiser par exemple des fêtes à leur domicile parce que trop petit, trop exigü, etc. leur imposer des montants qui dépassent au minimum 500 € revient largement à les pénaliser pour des fêtes à vocation familiale ou entre amis.

**Mme POCHON.**- Je rappelle, concernant l'augmentation des repas, que la maternelle est devenue obligatoire.

Pardon ?

**M. ZARLOWSKI.**- Pas la restauration.

**Mme POCHON.**- Je peux terminer mon propos ? À partir du moment où la maternelle devient obligatoire à 3 ans, quand de nombreux enfants avaient la possibilité de ne venir qu'une demi-journée avec un retour à la maison etc. ce n'est plus le cas. Forcément, ce sont des enfants qui déjeunent maintenant à la cantine. Or, ce n'était peut-être pas prévu dans le budget des familles précédemment puisque le système était différent. Faire manger des petits en plus avec un tel changement de tarif, c'est un peu dommageable.

Revenons aux histoires de manège. Je suis d'accord avec vous, l'augmentation du ticket de la kermesse de printemps est une mesquinerie municipale. C'est un choix. Vous direz aux personnes âgées que j'aurais trouvé normal que les manèges des enfants soient gratuits de temps en temps et là, par exemple, le ticket. Il me semble d'ailleurs que, au Village de Noël, le manège était payant, ce qui n'était pas le cas la fois précédente. Non seulement ce manège n'est pas terrible, parce que les chaises qui s'envolent, etc. ne sont pas destinées aux petits, et j'espère que vous en changerez la prochaine fois mais, en plus, il était payant à 2,50 €/tour.

Vous voyez, les choix sont très clairs : les familles doivent payer. Vous avez un électorat captif que vous chouchoutez (personnes âgées, etc.) mais vous oubliez un peu les autres.

Pour les salles, je suis d'accord avec vous mais je ne suis pas sûre que vous fassiez le bon choix. Contrairement à d'autres villes, vous avez des salles avec des horaires extrêmement compliqués. Terminer une fête à 23 h 30 pour rendre la salle à minuit...

Vous l'ignorez peut-être, monsieur ZARLOWSKI mais certaines salles doivent être rendues à minuit. Peut-être a-t-il une dérogation quand il l'utilise ?

Il faut rendre la salle à 1 h 00 au plus tard, ces horaires ne sont tout de même pas extrêmement festifs. Peut-être la Ville jusqu'à présent s'en sortait-elle avec un moindre coût mais peut-être que là, quand vous rejoindrez des coûts devenus exorbitants, vous vous en mordrez les doigts. C'est mon point de vue. J'ai entendu des commerçants, qui vous étaient pourtant assez favorables, assez mécontents de devoir payer un droit sur leur trottoir pour déposer un panneau, cela a augmenté de je ne sais combien de pour-cent.

Je me demande pourquoi vous n'avez pas installé une petite sébile pour vous mettre quelques euros lorsque l'on passe. Peut-être faudrait-il faire les Pièces jaunes de la ville de Villemomble. C'est un peu étrange, on a



l'impression que vous avez vraiment cherché où prendre. C'est assez mesquin.

En tout cas, pour les enfants, c'est extrêmement mesquin.

**M. HADAD.**- J'ai une vue un peu différente. Sur certains points, je rejoins ce qu'a dit M. CALMÉJANE. Effectivement, je pense qu'il était faisable d'évaluer le coût de chacune de ces mesures par secteur, notamment sur la restauration ou autres. Ainsi, si une certaine augmentation n'est pas très importante, on pourrait essayer de l'éviter.

Personnellement, je diviserais les augmentations en deux catégories : une catégorie qui a un impact social fort sur les enfants et une catégorie d'augmentations par exemple avec les salles. Autant pour les salles ou autres, maintenant que je suis indépendant, je me permets de donner mon avis personnel, le coût de la vie augmentant, cela ne me choque pas. Pour certaines choses, même si c'est multiplié par deux, le coût de l'énergie augmente, tout augmente, donc je peux concevoir.

Autant pour tout ce qui est restauration scolaire, ce qui touche surtout les petits enfants, je suis clairement contre. Je pense que l'on n'est pas obligé pour ces augmentations de suivre l'index hors tabac du coût de la vie. Pour moi, la Ville devrait essayer de prendre en charge une partie de ces augmentations, notamment pour la restauration scolaire, les sorties périscolaires et autres.

Je vais terminer, je n'intéresse personne mais ce n'est pas grave.

**M. le MAIRE.**- Au contraire, et nous notons.

**M. HADAD.**- On divise les augmentations en deux catégories. Pour moi, tout ce qui est salles et autres, je voterai pour, sur tout ce qui est restauration scolaire, études, etc. je voterai contre. Je pense que la Ville doit pouvoir absorber et faire un effort pour montrer aux habitants qu'elle fait un effort sur le plan social. Je ne vous dis pas de ne pas augmenter du tout mais essayez d'absorber une partie.

Effectivement, comme l'a dit M. CALMÉJANE, j'aurais aimé savoir combien cela rapportera. Si cela rapporte peu, franchement, laissons tomber. Si cela rapporte, on en reparle.

Voilà pour l'avis personnel d'un indépendant.

**Mme VERBEQUE.**- Plusieurs points ont déjà été abordés par nos collègues.

Déjà, je ne reviens pas sur les tarifs des tickets jeu de la kermesse. Pour nous aussi, c'est juste inadmissible et mesquin d'augmenter de 0,25 €/ticket pour des familles qui n'ont pas forcément les moyens de les payer à leurs enfants. Nous sommes juste à Villemomble. Je trouve cela inadmissible même si on offre un ou deux billets par enfant scolarisé dans la Ville. Sincèrement, je pense que l'on peut trouver des économies ailleurs.

Un élément nous a en revanche étonnés : point 25, fixation des tarifs municipaux du restaurant municipal applicables à compter de la rentrée scolaire prochaine avec les trois catégories.

Vraisemblablement, elles devaient déjà s'appliquer. Cependant, dans la catégorie 2, c'est le personnel permanent des associations locales mais seulement certaines associations sont notées (AACV, ADEV, CMS et Marcel Hanra) pour déjeuner à des tarifs plus que préférentiels. Pourquoi toutes les associations de la Ville ne peuvent-elles pas déjeuner à ce moment-là ? Pourquoi n'est-ce que certaines associations ? Nous sommes contre au vu du tarif.

Par ailleurs, dans la catégorie 1, qui sont les personnes bénéficiant d'une autorisation spécifique délivrée par M. le Maire ? S'agit-il par exemple de personnes invitées (amis, famille, autres) ou qui participent à des réunions en



journée et qui, pour le déjeuner, peuvent se rendre au restaurant ?

La catégorie 3 est encore plus surprenante avec les résidents de l'hôtel d'entreprises, les locataires des boutiques éphémère et à l'essai. S'ils veulent déjeuner, à partir de la rentrée prochaine, ce sera 1 €. Pourquoi ne pas étendre à tous les commerçants de la Ville ? Nous sommes très étonnés sincèrement. Effectivement, comme le dit Mme POCHON hors micro, on ajoute par ailleurs 6 % au tarif de nos petits Villemomblois.

Nous sommes contre ce point. Comme vous le dites à chaque fois, pour tous ce qui est éclairage, on ne peut pas éteindre un quartier et pas l'autre pour l'équité des Villemomblois. Je pense que, pour l'équité des Villemomblois, on ne doit pas permettre aux résidents des hôtels d'entreprises, locataires des boutiques éphémère et à l'essai, si ce n'est pour faire plaisir à certaines personnes ou certains adjoints de votre majorité.

Monsieur le Maire, j'aimerais que vous m'écoutez.

**M. le MAIRE.**- Pardonnez-moi.

**Mme VERBEQUE.**- Il y a un minimum de respect dans les deux sens comme vous le demandez monsieur le Maire.

Nous sommes contre et nous aimerions avoir des explications.

Monsieur ACQUAVIVA, je n'ai pas besoin de vos commentaires à côté.

Concernant le Columbarium, nous comprenons que c'est un nouveau tarif mais pourquoi est-il à 246,55 € alors que les concessions, qui prennent plus de place, sont à 186,55 € ? Pour les concessions trentenaires, le Columbarium est à 700,25 € alors qu'une concession est à 640,25 €. Pourquoi est-il plus cher d'avoir une place en Columbarium qu'en concession classique ?

Bien évidemment, nous sommes contre toutes ces augmentations.

**M. MINETTO.**- Nous n'avons pas été entendus l'autre fois. Quand vous avez augmenté les tarifs des centres de loisirs et des cantines, je pensais que vous aviez compris ce que nous voulions dire et que nous serions entendus : nous souhaitons sanctuariser (je rebondis un peu sur ce que disait notre collègue Hubert HADAD) tout ce qui concerne l'enfance. C'était notre message, sanctuarisez ce qui concerne l'enfance, n'y touchez pas et n'augmentez pas les tarifs. Et bing ! 6 % ! Qui s'ajoutent à 12 %, à 18 %, etc.

Ce n'est pas acceptable. D'ailleurs, vous comprendrez que nous ne voterons pas pour cette partie.

J'ai une série de questions à poser par rapport aux différents tarifs, si vous le voulez bien, sur un aspect un peu plus technique :

- La revalorisation des quotients : est-ce juste dû à une revalorisation de la CAF ?

Je passe à la deuxième question, à moins que vous vouliez répondre au fur et à mesure ?

**M. le MAIRE.**- Non, nous prenons les points.

**M. MINETTO.**- Je continue.

- Le tarif des restaurants scolaires : toujours pareil, +6 % dans la figure. Qu'en est-il des familles hébergées par le 115, etc. ? Ont-elles les mêmes tarifs ou des tarifs préférentiels ?





D'ailleurs, je crois que nous aborderons le sujet du règlement et j'interviendrai sur les documents demandés aux familles hébergées.

- Délibération n° 11 : vous aviez parlé de la forfaitisation ou du paiement au ticket. Je vous crois si vous dites que cela y figure pour la cantine et les centres de loisirs. Envoyez-nous simplement la page concernée parce que nous n'avons pas trouvé.

- Je n'ai pas compris le tableau en bas de page 7 :

Il est également proposé d'appliquer pour l'accueil périscolaire du soir des nombres de jours d'absence non justifiés non facturés :

Nombre de semaines dans le mois	5 semaines	4 semaines	3 semaines	2 semaines	1 semaine
Nombre de jours d'absence non justifiés, non facturés (maximum)	7 jours	6 jours	5 jours	3 jours	2 jours
Nombre de jours facturés minimum	13 jours	10 jours	7 jours	5 jours	2 jours

Nous avons juste besoin d'une explication par rapport à cela.

**M. le MAIRE.**- Vous brûlez.

**M. MINETTO.**- Il ne fait pas chaud, vous avez baissé.

**M. le MAIRE.**- C'est sur le sujet de la forfaitisation mais pas complètement, en effet, vous approchez de la vérité.

**M. MINETTO.**- Comme quoi, il faut nous expliquer les choses, nous sommes aptes à comprendre.

**M. le MAIRE.**- Je vous laisse progresser, mon cher ami.

**M. MINETTO.**- Je n'ai pas compris point 14 « *les sorties avec nuitée dans le centre-ville* ». Avez-vous caché un camping au centre-ville ? Je sais que la nuit tombe vite sur le centre-ville. Peut-être est-ce le centre de Corrençon ?

- Fixation des tarifs pour la location du centre de vacances de la Ville : n'y voyez pas de malice...

**M. le MAIRE.**- Mais si !

**M. MINETTO.**- ... nous nous sommes posé la question des séminaires d'élus. Comment cela se passe-t-il à Corrençon ? Que paient les élus ?

- Pourquoi +100 % sur les salles ? Néanmoins, cela me choque moins que les +6 %, je suis d'accord avec M. HADAD.

- La piscine : je n'ai pas compris un point. Pour l'aquagym, une heure hebdomadaire en 2022-2023, c'était 67,50 € et, en 2023-2024, ce sera 67,50 €. Yes ! C'est le seul qui n'augmente pas, c'est super ! Mesdames et Messieurs, faites de l'aquagym, une heure par semaine, cela vous fera du bien. Vous verrez que, la gymnastique, c'est très bon, je sais de quoi je parle mais ce tarif n'augmente pas. Je n'aurais peut-être pas dû le dire mais je pense qu'il y a une erreur.



Il y a sûrement une deuxième erreur car je connais quelqu'un qui fait de l'aquagym et qui prend un abonnement à l'année. Or, cette personne m'a montré un ticket de Carte Bleue à 82,25 €. Il y a quelque chose de bizarre, vous ne nous répondez peut-être pas aujourd'hui mais payer 82,25 € pour un tarif de 67,50 € et un tarif suivant à 67,50 € montre une incohérence. Mais cela arrive à tout le monde, on a le droit de faire des erreurs.

- Page 17, « *stages et Master Classe* », je ne sais pas ce qu'est une Master Classe.

**M. le MAIRE.**- C'est Isabelle HECK qui vous expliquera cela.

**M. MINETTO.**- Peut-être est-ce un truc de fille, je ne sais pas, je n'ai que des garçons.

**M. le MAIRE.**- Un 9 mars, c'est scandaleux.

**M. MINETTO.**- Hier, c'était le 8 et cela fonctionnait pour la journée.

- Mes collègues ont parlé de tarif des tickets de kermesse, donc je n'en reparle pas.

- Les différents tarifs au restaurant municipal : je suis de ceux qui ont déjeuné au restaurant municipal à un tarif plein lorsque j'étais à l'hôtel d'entreprises de Villemomble, puisque j'y étais le premier habitant en 2005. Déjà, je ne comprends pas pourquoi il n'y avait pas de tarif en 2022-2023 puisque l'on avait la possibilité de déjeuner à l'hôtel d'entreprises. Donc pourquoi n'y a-t-il pas de tarif ? Cela existe depuis la création de cet hôtel d'entreprises, je crois même que la possibilité de s'y restaurer était dans la convention.

Ensuite, il m'est arrivé de voir des élus y déjeuner. Qu'en est-il donc des élus ? Mesdames et Messieurs, allez-vous déjeuner au restaurant municipal ? Sur le fond, cela ne me choquerait pas que vous y alliez de temps en temps, ne serait-ce que, quand un patron mange avec ses salariés ou ses agents, cela lui permet de voir qu'ils se restaurent correctement et dans de bonnes conditions.

Si un jour vous voulez que nous y déjeunions ensemble, ce sera avec grand plaisir et je veux bien payer trois fois le tarif.

Je n'ai pas terminé, je lis vos documents.

**M. le MAIRE.**- Il fallait les lire chez vous et nous donner vos conclusions.

**M. MINETTO.**- Je vous pose mes questions, monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- C'est une lecture partagée.

**M. MINETTO.**- Je m'arrête là, les autres viendront après.

**M. le MAIRE.**- Ou pas.

**M. BIYOUKAR.**- J'ai deux remarques et une question.

Première remarque, c'est bien de mettre en place des tarifs municipaux pour les locations de salle et de gymnase par exemple mais c'est mieux de les appliquer.

J'ai une première question très simple : en 2021 et en 2022, l'association Haidong Gumdo a demandé d'utiliser la salle Tcheumeo pour des stages qu'elle fait payer à ses participants. À cette époque, l'ancien responsable du service des Sports vous avait conseillé de faire payer la location de salle puisque l'association faisait payer l'entrée d'un gymnase municipal. Vous vous étiez engagé à ce qu'elle paie non pas la location mais les heures



supplémentaires.

Cette association a-t-elle donc payé les heures supplémentaires de l'agent mis à disposition le dimanche ?

Deuxième question sur le point n° 26 « *Fixation des tarifs municipaux de participation forfaitaire individuelle aux frais de déplacement dans le cadre du jumelage avec les villes de Bonn Hardtberg (Allemagne), applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024* » : pour qui sont les 50 € de 2023-2024 ? Celles et ceux qui souhaitent y aller ? Est-ce la Ville qui participe et aide financièrement ou ce sont les gens qui paient 50 € ?

Troisièmement, je ne reviens pas sur les augmentations un peu mesquines comme celle du ticket de kermesse, je voulais juste faire une remarque sur l'augmentation des locations de salle : j'avertis mes collègues de la majorité, qui voteront certainement pour toutes ces augmentations (les Villemomblois apprécieront) que les trois salles de Chatrian se louent très régulièrement en une fois pour des événements privés, que le Villemomblois devra payer 942 € pour une location qu'il n'a pas le droit de décorer, qui se termine à 02 h 00, heure à laquelle il faut que ce soit nettoyé et les gens sortis du parking, donc événement qui se termine en réalité à 01 h 30. Or, les salles privées sont à peu près au même prix et leur location se termine plus tardivement.

À la limite, je conseille aux Villemomblois, qui souhaitent louer une salle par exemple pour fêter 50 ans, d'opter pour une salle privée.

Cela me heurte de voir 942 € pour la salle Chatrian. Encore une fois, les élus de la majorité voteront pour. De toute manière, pour M. le Maire ou les élus de la majorité, les salles sont gratuites mais pensez aux Villemomblois.

**M. le MAIRE.** - Nous allons nous attacher à répondre. Nous nous partagerons un peu la tâche de manière à nous permettre d'aller au vote.

Monsieur ZARLOWSKI pour certaines réponses ?

**M. ZARLOWSKI.** - Quelques éléments de réponse, peut-être pas dans l'ordre mais ce sont les points que j'ai notés.

Monsieur MINETTO, concernant le quotient familial, non, nous n'avons pas d'obligation de la CAF ou d'autres de le passer. Oui, c'était un acte volontaire de la majorité pour amortir l'augmentation, notamment sur une tranche, comme précisé dans la note, où des familles baisseront vraisemblablement de tranche. Ce sera, si ce n'est équitable, au moins une réduction du tarif pour un certain nombre de familles.

Madame POCHON, il n'y a pas de manège. À la kermesse, il y a un certain nombre d'activités. Rappelez-moi quel a été le taux d'augmentation du ticket l'année dernière ? Celle d'avant ? Et la précédente ? Et celle d'avant encore ? Chaque année, on n'augmente pas d'un centime pour des raisons que vous comprendrez notamment de rendu de monnaie. Certaines années, l'augmentation est en conséquence plus importante. Puis, cela reste 4, 5, 6 ou 7 ans sans augmentation potentiellement, tant que cela ne passe pas une tranche suffisante à ce rendu de monnaie.

Au passage, l'année dernière, nous avons été victimes de notre succès avec la totalité des billets vendus de mémoire à 15 h 30. Les équipes ont fait un formidable travail jusqu'à 19 h 00, nous avons essayé de satisfaire au maximum car, s'agissant de billets en régie, cela ne se gère pas au fur et à mesure des demandes. Nous l'avons fait au mieux et je suis fier du travail accompli par l'ensemble des services sur cette animation particulière. Je vous remercie de me donner l'occasion de l'évoquer.

Quant aux horaires, j'ai réagi sur la médiathèque et cela a été corrigé par M. BIYOUKAR, la fermeture n'est pas à 23 h 00.



**Mme POCHON.**- Pour la salle Mermoz, c'est 00 h 00. Il faut donc stopper à 23 h 00, sinon, vous ne rangez pas.

**M. ZARLOWSKI.**- Toutes les salles sont à 01 h 00 pour prévoir une coupure et laisser libre au rangement jusqu'à 02 h 00. En effet, les tarifs seront au même prix que les salles voisines pour des personnes qui les louent à des occasions complètement personnelles, ce qui laisse ce qui se passait déjà avant, c'est-à-dire la gratuité pour les agents, ce n'est pas un secret, et pour les associations, qui représentent le plus fort taux de réservation de ces salles. Cela veut dire qu'en majeure partie (je n'ai pas la statistique sous la main mais nous la ferons) nous sommes sur des gratuités de salle selon les périodes.

En rapport avec les quotients, vous avez évoqué les familles hébergées. Vous avez donné la réponse dans votre question : c'est lié aux documents fournis. Nous leur demandons de justifier d'un certain nombre de situations financières et d'hébergement, auquel cas nous appliquons les quotients familiaux. Sur les hébergements villemomblois, nous appliquons un tarif villemomblois, à condition qu'il y ait une démarche à l'inscription et que nous soyons à jour de ces factures.

**M. MINETTO.**- Nous parlerons des documents après si vous le voulez bien.

**M. ZARLOWSKI.**- Cela ne pose pas de problème.

Parlons-nous maintenant de la forfaitisation, monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Oui.

**M. ZARLOWSKI.**- En effet, nous avons l'engagement fort d'étudier la possibilité de passer à une facturation réelle sur l'ensemble des prestations. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, je suis sûr que vous allez être d'accord avec moi, en premier point, je n'envisage pas une précarisation de la fonction d'animation. Je ne me vois pas expliquer à un animateur qu'il travaille le lundi, pas le mardi, le faire revenir le mercredi et peut-être la semaine suivante. Cela demandera donc un peu d'organisation. Nous ne fonctionnerons pas de cette manière, c'est une certitude.

Deuxième phase, comme nous l'avons expliqué avec les Leds tout à l'heure, figurez-vous que nous avons les mêmes soucis informatiques. Nous avons donc mis au budget...

**M. ROLLAND.**- Je l'ai dit tout à l'heure : 100 000 €.

**M. ZARLOWSKI.**-... un logiciel permettant une digitalisation complète. En effet, nous avons en amont tous ces aspects d'inscription, nous en revenons à l'aspect documentaire que vous avez évoqué et qu'il faudra digitaliser, et de suivi de base des utilisateurs, notamment quand on a besoin d'envoyer des correspondances, etc. C'est donc une grosse base de données.

Aujourd'hui, nous ne pouvons faire aucune évolution sur le logiciel actuel alors que c'est exactement le même que certaines communes voisines. On a fait des choix au moment de l'achat qui n'étaient pas forcément les bons. Nous sommes donc obligés de le renouveler intégralement.

Le troisième point sera de trouver la bonne organisation.

Pour montrer une bonne volonté et pour avancer sur le sujet, nous faisons un premier pas qui semble être en tout cas le service correspondant le mieux aux attentes. À savoir, sur l'accueil du soir, nous lançons en test à partir de la prochaine rentrée la possibilité de ne pas payer certaines journées. Qu'est-ce que la forfaitisation ? Je paie un forfait chaque mois et, quand je suis absent, j'ai un dédit d'absence. En septembre, le tableau est un peu complexe, reprenez en résumé, cela va vous sembler très simple, que la majorité a décidé d'ouvrir aux familles qui ont une activité par exemple Conservatoire tous les jeudis soir, la possibilité un jour par semaine d'avoir une



absence non facturée, +2 jours en joker.

**Mme POCHON.**- Cela fait donc trois par mois.

**M. ZARLOWSKI.**- C'est par périodes. C'est la raison de ce tableau, par exemple :

- sur 5 semaines, c'est 5 jours (les jeudis soir dans mon exemple) +2 jours. ;
- sur 4 semaines, c'est 4 jours + 2 jours.

Je pense que cela permettra de répondre à de nombreux besoins et de mesurer. C'est un effort financier qui est consenti parce que c'est une perte importante de recette mais c'est un choix. Là aussi, c'est un choix politique, pour reprendre les mots de M. BANCEL, que nous avons fait au détriment peut-être d'autres choses.

**M. le MAIRE.**- Je reprends d'autres points qui ont été évoqués par les collègues.

Monsieur BANCEL, augmenter est un choix, trouver des solutions telles qu'en dernier lieu Serge ZARLOWSKI l'évoquait avec un système non pas de facturation au réel pour toutes nos activités mais choisir celle qui est la plus prisée et qui répondrait au mieux au sentiment d'injustice d'être facturé alors que l'enfant ne bénéficie pas de l'activité, et de nous permettre aussi d'adapter le taux d'encadrement nous a paru pas mal avec nos moyens et avec notre outil actuel.

En effet, l'outil informatique n'a jamais été renouvelé, il est obsolète et n'est pas pratique du tout avec l'objectif, Guy ROLLAND l'a évoqué dans les orientations budgétaires, de le remplacer, de manière à rendre possible la tarification au réel pour tous.

Lors d'une commission technique, monsieur BANCEL, vous avez entendu que l'on regrettait que le personnel communal bénéficie de +3,5 % de revalorisation du point d'indice, décidée par l'État. Non, nous ne le regrettons certainement pas. C'est la compensation par l'État qui nous manque. Il est là le souci. Cette augmentation salariale en plus de l'inflation nous est imposée, nous devons la payer et c'est tout. Aucun mécanisme ne nous permet d'avoir par exemple une dotation plus importante. Celle-ci, comme Guy ROLLAND l'a très bien dit, baisse.

Vous avez relevé tout à l'heure que l'on regrettait cette décision du Gouvernement, tous les gouvernements précédents ont fait le même genre de chose. Il apparaît que le pouvoir jacobin et central parisien n'aime pas les collectivités locales. À partir de là, on continue à nous punir en nous retirant le levier fiscal et des moyens alors que l'on nous en demande toujours plus. Pendant le Covid-19, tout le monde était très content que les mairies soient là pour ouvrir des salles, organiser des centres de diagnostic et de vaccination. Là, on nous demandait effectivement de bien vouloir concourir.

Donc, non, sur ces +3,5 %, il n'y a pas de sujet.

Vous auriez voulu que le quotient familial s'applique au Conservatoire, vous préférez que l'on touche aux impôts mais c'est toute la différence.

Vous avez évoqué le fait que vous préféreriez voir le quotient familial s'appliquer au Conservatoire, quitte à faire un autre choix et à toucher au taux d'imposition.

**M. BANCEL.**- Non, je n'ai pas dit cela. Je corrige, vous vous méprenez. Je n'aime pas que l'on déforme ma parole. On a le droit de ne pas être d'accord mais, là, vous déformez mes propos.

J'ai simplement dit qu'il me semblait avoir lu quelque part que vous étiez fier avec votre majorité de ne pas augmenter les impôts. Or, si la taxe foncière n'augmente pas, etc. comme tous les tarifs augmentent, on peut



considérer, même si c'est un abus de langage et j'accepte de me faire corriger ou reprendre, que c'est une forme d'augmentation des impôts un peu déviée.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie de cette précision. Cela va toujours dans ma démonstration : la différence est le choix d'aller au Conservatoire, d'inscrire son enfant à un club, de le mettre dans le privé, ce qui va exactement à l'inverse de l'imposition. Étymologiquement, vous êtes imposé, vous n'avez pas le choix, il faut payer la fiscalité.

J'en viens quand même à cette affaire de la kermesse, vous trouvez scandaleux une augmentation si forte à ce moment-là qui plus est, où c'est le plus dur pour nos concitoyens. Néanmoins, cela a été dit, la dernière édition de la kermesse a eu un fort succès ; tous les tickets sont partis en 90 minutes ?

**M. ZARLOWSKI.**- Deux heures.

**M. le MAIRE.**- Pourquoi ? Parce que les gens prenaient les tickets à 10 entrées. En régie, nous avons constaté que les gens préféraient prendre 10 tickets d'emblée parce que, vous l'avez moins relevé, certes, le tarif du ticket augmente de 20 % mais de combien augmente le carnet de 10 tickets ? 2 %. Nous sommes dans le réel. En effet, nous nous sommes rendu compte à l'occasion de la kermesse que les collègues n'en pouvaient plus de rendre des pièces de centime, etc. cela a complexifié la file d'attente et *a contrario* les gens ont préféré prendre des tickets pour ne pas refaire la queue et participer aux activités. Cela, c'est la vraie vie.

Donc passez à la kermesse, vous vous rendrez compte la prochaine fois que notre décision est la bonne.

Quant aux tarifs du restaurant municipal, oui, de tout temps, les associations ayant des salariés ont eu accès au restaurant municipal avec un tarif un peu différent de celui des communaux. C'est de tout temps et, j'insiste, c'est précisément pour les associations avec salariés. Puis, nous avons relevé quelque chose qui existait précédemment, Jean-Marc MINETTO a été locataire de l'hôtel d'entreprises, que les locataires pouvaient venir se restaurer au tarif 2.

Le tarif 3 n'existait pas. Nous l'avons créé. Quelque part, c'est quasiment la même catégorie, d'une action publique profitant au développement économique, les gens qui utilisent la boutique éphémère et qui y vendent ont cette possibilité. Nous ne savons pas si cela fonctionnera puisqu'à l'heure du midi c'est peut-être là que les clients viendront et où ils vont rester ouverts. Toutefois, nous laissons cette possibilité.

Je vous rassure, ce n'est pas 1 €, c'est une grille en points. Avec cette grille, je vous donne exactement le coût, sachant qu'en moyenne vous déjeunez pour 15 points : pour la catégorie 3, on paie 15 € ; pour un agent communal, c'est 4 € à 4,80 €.

Je vous le dis, à notre arrivée, environ 15 personnes fréquentaient le restaurant municipal, maintenant, nous avons une soixantaine de collègues tous les midis, notamment parce que la qualité s'est améliorée. Dès lors, nous accompagnons avec cette nouvelle grille tarifaire.

S'agissant du tarif des salles, nous assumons totalement de nous mettre au prix du marché. Vous l'avez relevé par vous-mêmes, effectivement, ailleurs, vous avez des salles, qui sont en plus parfois mises à disposition jusqu'au lendemain matin pour fêter un anniversaire ou autre. Dès lors, nous avons une population qui trouvait bien notre tarif parce qu'il était séduisant mais ne respectait pas toujours les horaires. Je ne compte pas le nombre de fois où les élus d'astreinte ont dû être sollicités « *il est 02 h 00, les gens ne veulent toujours pas partir* » « *ils sont dans un état où c'est compliqué* » « *qu'est-ce que je fais ?* » Pendant ce temps, le personnel communal d'astreinte, de gardiennage, etc. se trouvait dans une situation systématiquement, ou dans les grandes lignes, complexe.

Donc, oui, nous faisons un système d'écrémage avec un tarif plus important. Je pense que nous continuerons à



proposer mais nous nous retrouvons un peu au tarif concurrentiel de ce qui se pratique dans le secteur.

**Mme POCHON.**- Puis-je avoir la parole ?

**M. le MAIRE.**- Non, je finis.

Sur l'intervention de Lahoussaine BIYOUKAR concernant la gratuité en 2020-2021 d'une salle sportive, interrogez-vous vous-même, vous étiez adjoint aux Sports à cette époque-là.

Concernant le jumelage, je peux comprendre que ce n'était pas votre domaine. Nous avons toujours un comité de jumelage, auquel la précédente majorité avait voulu faire un sort afin qu'il disparaisse mais il apparaît qu'il existe toujours juridiquement. Dès lors, nous nous sommes penchés sur le sujet. Le jumelage est la possibilité pour des familles de se rendre dans le secteur de Bonn Hardtberg. À partir de là, un tarif était appliqué. Certains membres précédents du comité de jumelage se souvenaient avoir eu un tarif facturé par la Ville pour se déplacer en car jusque là-bas.

Vous auriez pu relever que décision a été prise, parce que c'était un état de fait, de n'être désormais plus jumelé ni avec la ville de Droylsden ni avec la ville de Portimão. J'ai adressé un courrier à mes deux homologues ou faisant fonction de, pour notifier que cela ne rimait strictement à rien.

Sous la conduite de Concetta LEFEBVRE, notre objectif est de réfléchir à d'autres jumelages, c'est-à-dire de nous jumeler avec une autre commune de France, de Navarre ou de plus loin. Nous sommes en pleine réflexion sur le sujet.

J'ai demandé que l'on me donne la valeur du pour-cent d'augmentation. Nous vous proposons d'augmenter les tarifs de 6 %, je ne sais pas si vous avez réussi à faire le calcul ? Serge ZARLOWSKI a une calculatrice dans la tête ?

**M. ZARLOWSKI.**- Non mais, avant d'avoir des chiffres plus précis, j'ai regardé les documents qui viennent juste de nous être présentés, dont un état des recettes. Si on prend 6 % de ces recettes, on trouve à peu près le delta. Si je ne me trompe pas, nous verrons si l'administration trouve la même chose, nous sommes autour de 3 M€, donc 6 % grosso modo le montant de l'effort, chers collègues Vert, ce serait environ 100 000 € de recettes, auxquelles il faut ajouter la perte. En effet, je rappelle que les recettes ne couvrent qu'une toute petite partie des augmentations. Autrement dit, chaque fois qu'une augmentation nous est imposée, nous en reportons en grosse maille pour ne prendre qu'un tiers aux utilisateurs, les deux autres tiers étant déjà supportés par la Collectivité. Si on enlève cette recette, on accélère donc d'autant cette dépense supplémentaire.

**M. ROLLAND.**- Ce que vient de dire Serge ZARLOWSKI est tout à fait vrai, c'est un enjeu de 100 000 € mais, en face, nous avons +200 000 € à +250 000 € de dépenses.

Maintenant, je vous pose la question bonus : même si on arrive à 1,5 M€ d'autofinancement positif, avec 2,7 M€ d'amortissement, cela veut dire que l'on est en perte comptable de 1,2 M€. Le problème est aussi simple : chaque fois, on creuse la perte de façon dramatique. Or, il faut sauver les meubles sur 2023 pour minimiser la perte.

De toute façon, nous avons eu ce débat la fois précédente, nous vous avons donné les éléments, pour la cantine, c'est un tiers, pour les autres activités, c'est entre 30 % et 40 %. Il y a la hausse que nous venons d'avoir sur la restauration scolaire mais nous aurons de nouveau +5 % à +6 % cette année avec le contrat Sodexo.

Après, parce que je le connais par cœur, évacuons le débat de la maternelle qui représentait 15 % du volume, pour la cantine, nous avons appliqué +8 % aux élémentaires mais, pour d'autres activités, nous avons facturé +5 %. Même si nous appliquons +6 % supplémentaires, cela nous amène au tarif de référence à 4,09 €. Le tarif le plus bas des dix communes alentour sur l'année précédente était de 4,20 €. Nous serons donc encore plus





bas.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler que certaines communes voisines ont appliqué +12 % d'un seul coup.

Le vrai problème en termes économiques est simple. À la limite, je suis d'accord avec M. BANCEL, nous préférons ne pas augmenter mais, quand vous passez d'une phase à 0,22 % d'inflation et quand sur le coût, monsieur BANCEL, vous prenez +14 % sur les denrées alimentaires, que sur la plupart des prestataires vous faites +10 % à +15 %, quand vous êtes dans une situation où, à cause de tout ce qui vous tombe dessus, vous êtes en négatif, que faites-vous ? Vous continuez à creuser pour que l'on s'arrête un peu plus vite ?

**M. le MAIRE.**- Sandrine VERBEQUE, puis Nathanaël BANCEL. Après, nous passerons au vote.

**Mme VERBEQUE.**- Si j'ai bien compris les propos de M. ZARLOWSKI, la recette supplémentaire est de 100 000 €.

**M. ZARLOWSKI.**- Uniquement la recette.

**Mme VERBEQUE.**- Donc 100 000 € pour 32 points d'augmentation de 6 %, vous auriez pu les trouver ailleurs. Vous vendez la parcelle du Conservatoire 1,5 M€ au lieu de 755 000 € et vous avez 700 000 € supplémentaires. Je sais « fonctionnement/investissement », on fait ce que l'on veut avec les comptes, ne vous inquiétez pas, nous savons très bien comment cela se passe, monsieur ROLLAND, et vous savez pertinemment ce que l'on peut en faire quand cela rentre.

Nous avons été ravis d'entendre M. ZARLOWSKI nous apporter avec beaucoup de précisions des réponses aux différentes questions, puis vous avez repris la parole pendant plus de 20 minutes pour reprendre dans d'autres termes ce qu'il avait dit. Je ne pense donc pas que ce soit l'opposition qui prenne le plus la parole.

**M. le MAIRE.**- La répétition, c'est la pédagogie.

**Mme VERBEQUE.**- Bien sûr mais je pense que nous comprenons très bien, ne vous inquiétez pas.

En revanche, vous aimez beaucoup changer nos questions parce que ma question sur le point 25 ne portait pas tant sur le montant du point du restaurant municipal que sur l'équité que vous aimez bien prôner : dans la catégorie 2 et pour le personnel permanent des associations locales, nous avons compris que c'était le cas depuis des années mais qu'en est-il des employés de VS, de VHB ou d'autres associations présentes mais qui ne sont pas dans cette catégorie 2 ? Soit on met tout le monde, soit on ne met personne.

Idem pour la catégorie 3. J'ai bien entendu que M. MINETTO avait été l'un des premiers de l'hôtel d'entreprises à bénéficier des points, il n'y a pas de sujet mais il me semble que les locataires des boutiques éphémères et à l'essai datent d'il y a un an ou un an et demi. Pourquoi ont-ils été rajoutés ? Pourquoi ne pas avoir ajouté tous les commerçants qui ont des employés ?

Ma question était seulement celle-là : qu'on laisse les résidents de l'hôtel d'entreprises est compréhensible au regard de l'ancienneté des accords mais pourquoi avoir ajouté les locataires des boutiques éphémères et à l'essai et pas les autres commerçants ?

C'était ma seule question et elle ne portait pas sur le point.

Concernant les tarifs de Haidong Gumdo et à savoir si cette association avait payé ou non, effectivement M. BIYOUKAR était adjoint sauf que nous savons tous ici, au moins dans la majorité, que M. BIYOUKAR n'avait droit de regard sur rien et ne signait plus.



**M. le MAIRE.**- À ce moment-là, il signait et était au courant de certaines choses.

**Mme VERBEQUE.**- C'est une association que vous soutenez grâce à l'une de vos proches. En tout cas, nous vous avons déjà posé cette question alors que nous étions dans la majorité lors des bureaux municipaux, nous ne comprenions pas pourquoi une subvention avait été donnée puisque cette association a juste une domiciliation avec la mairie mais n'est pas de Villemomble, elle est située dans un autre département. Ce n'était pas très logique.

Aujourd'hui, la question est simple : cette association a-t-elle payé les heures supplémentaires du gardien ?

**M. le MAIRE.**- Nathanaël BANCEL avait sollicité la parole.

Nous allons en terminer là et passer aux voix.

**M. BANCEL.**- On va vous couper la parole monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Je vous donne les dernières réponses aux questions, après, nous passons aux voix. Je crois que vous vous êtes exprimés, en plus, vous avez déjà donné vos orientations de vote. Je vous en félicite.

De tous les échanges que nous avons eus là, une seule proposition tient la route : ce que vient d'évoquer Sandrine VERBEQUE avec des associations...

**M. BIYOUKAR.**- *(Inaudible.)*

**M. le MAIRE.**- Cela vous dérange que je finisse ?

Puisqu'il y a une association qui, de par son importance et les services qu'elle peut rendre à nos concitoyens, pourrait sans aucun doute bénéficier du restaurant municipal. Je pense aux salariés de VS.

Pour VHB, ce n'est pas un gros volume mais nous pouvons regarder.

Pour le coup, en près d'une heure d'échange sur ce sujet, je relève une bonne idée. On me regarde peut-être bizarrement du côté de l'administration mais la capacité de notre restaurant municipal le permet. Cela me semble être une bonne idée.

Amendement VERBEQUE adopté.

Retenez que, à l'inverse, concernant les commerçants, autant, nous, puissance publique, aidions des gens qui démarrent dans une activité commerciale et que nous mettions à disposition la boutique éphémère de manière qu'ils testent leur système de vente, qu'à partir de là nous accompagnions aussi avec le restaurant municipal, etc. me semble se tenir. Autant des commerçants installés, j'insiste pour certains d'entre eux sur le fait que la pause méridienne est justement le moment où ils font leur chiffre (restauration ou autres), je pense que nous ne pouvons pas aller jusque-là.

Après, mes chers collègues, juste avant de passer au vote, je vous dis une chose assez simple : souvenez-vous en 2020, pour des raisons sociales et de générosité en situation post-Covid-19 dans laquelle nous étions, entre deux confinements que, nous n'avions pas touché aux tarifs du tout. Nous avons appliqué exactement les mêmes tarifs 2020-2021. L'année d'après, nous avons fait la même chose !

Je sais qu'en France on se souvient toujours des augmentations mais jamais du contraire. Certes, l'inflation de l'époque n'était pas tout à fait la même et l'effort que nous demandons à nos concitoyens sur les tarifs des activités et des services que nous proposons est peut-être à mettre en regard de l'inflation. En 2019, elle était



de 1,1 % ; en 2020, elle était de 0,5 % ; en 2021, elle était de 1,6 %. Le fait de ne pas avoir touché aux tarifs sur cette période triennale se tenait. En 2022, c'était 5,2 %, depuis janvier, c'est 5,9 % selon l'INSEE, il convient pour la tenue des comptes publics que nous appliquions une inflation.

Je clos maintenant l'échange. Simplement pour une orientation de vote, si vous le voulez, monsieur CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.**- Ce n'est pas tout ce que vous me laissez.

Tout à l'heure, j'ai évoqué, mais je n'ai pas eu de réponse parce que c'était un peu facile, le fonctionnement des commissions. Si nous avions eu un ordre du jour et, en Commission des Finances, non pas seulement le DOB en discussion mais aussi tous ces tarifs, nous aurions peut-être passé moins de temps en séance. En effet, chacun aurait pu s'exprimer et poser ses questions. Cela vous aurait permis d'éviter les réponses au doigt mouillé « *si on augmente seulement de 1 %, cela fait tant* ». Vous auriez eu le temps d'avoir les vrais chiffres, là, on nous sort des chiffres du chapeau.

Premier élément, on nous dit que c'est 100 000 € si on n'augmente pas de 6 %. Je ne reprends pas l'exemple de Mme VERBEQUE mais on nous a parlé de 150 000 € d'heures supplémentaires pour la Police municipale l'année dernière. Des économies réelles, on peut donc en trouver.

Deuxième élément de réponse que je voudrais avoir, c'est concernant le logiciel. Si ma mémoire est bonne, nous avons dû l'acheter, répondre à un cahier des charges en 2017-2018. C'étaient les mêmes personnes qui étaient dans les services à l'époque, le prestataire a répondu à un cahier des charges du logiciel par rapport à notre demande. Si vous souhaitez (c'est le jeu des fournisseurs de logiciel) changer les paramètres, ils vous disent de repasser à la caisse. C'est comme cela, depuis, Microsoft a logé le logiciel métier...

**M. le MAIRE.**- Ne digressez pas, au fait.

**M. CALMÉJANE.**- Par rapport à ce qui a été évoqué sur le début de forfaitisation, j'aimerais avoir une précision : dans le nombre de semaines du mois, il y a une cohérence entre la quatrième et la troisième semaine puisque vous prévoyez deux jours mais, quand on passe à deux semaines et à une semaine, on n'a plus qu'un jour d'écart. Ce n'est pas linéaire. Or, vous n'avez pas donné l'explication sachant qu'il faut cette information pour les familles.

J'en termine en disant que, au lieu de 6 %, je ferais un amendement augmentant non pas de 0 pour tenir compte de l'inflation mais de 3 %. Comme on a pris quelque chose il y a moins de six mois pour les familles, on pourrait être raisonnable et trouver au pire 50 000 € dans le budget général sur ce point -d'ici trois semaines, on peut trouver un certain nombre de sujets- pour éviter d'impacter trop fortement l'augmentation des tarifs municipaux concernant le scolaire pour l'année 2023-2024. À vous d'entendre ou pas, vous rendrez des comptes à qui de droit dans quelques mois ou quelques années sur le sujet et la façon dont vous augmentez les tarifs sur la commune.

**Mme POCHON.**- J'ai une explication de vote.

**M. le MAIRE.**- Oui, je vous donne la parole, madame POCHON, je vous en prie. C'est une explication de vote ?

**Mme POCHON.**- Je vais vous expliquer pourquoi nous n'allons pas voter. C'est un peu comme un dialogue de sourds. Monsieur ZARLOSKI, quand vous évaluez une action, c'est un peu la même chose que tout à l'heure avec le fait que les personnes âgées étaient très contentes de participer à une activité gratuite. En effet, vous nous dites « *rendez-vous compte, la course aux œufs, cela ne doit pas être si cher que cela, puisque nous avons tout vendu en un minimum de temps* » ; vous me direz aussi « *on fait des super séjours enfants, ils sont assez chers mais ils sont pleins* ». Ce genre de chose vous satisfait parce que vous avez dit tout à l'heure que l'esprit qui préside à vos augmentations -excusez-moi monsieur BLUTEAU, mais vous avez dit quelque chose de terrible-



est l'écramage. Je ne sais pas ce que cela signifie mais cela sous-entend sans doute que, quand des gens paient cher, ils se conduisent mieux que ceux qui n'ont pas de moyens. C'est-à-dire que les gens qui louent les salles à des tarifs bas sont mal élevés alors que, plus on leur fait payer cher, plus ils seront bien élevés. C'est un état d'esprit assez particulier et c'est ce qui fait la différence entre vous et nous. Vous vous contentez toujours de ne penser qu'à ceux qui ont les moyens.

Effectivement, ce n'est pas très cher, des Villemomblois pourront payer 5 € le ticket de kermesse de leur enfant. Je rappelle néanmoins que nous sommes une ville à deux vitesses avec des CSP++ et des gens qui ne le sont pas, puisque nous avons des quartiers Politique de la Ville. Mais vous n'en tenez jamais compte ! C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas nous entendre. Cela vous convient d'être comme cela. Vous avez vraiment la sensation que c'est cela qui plaît aux Villemomblois mais le monde change et vous allez courir derrière.

En tout cas, nous ne voterons pas ces augmentations parce que c'est un état d'esprit qui n'est vraiment pas le nôtre ; nous aimerions que vous vous penchiez sur l'ensemble des Villemomblois, et ce n'est pas le cas.

**M. BIYOUKAR.**- Une explication de vote. Juste avant, vous n'avez pas répondu sur le Columbarium : pourquoi le tarif est-il plus élevé que celui d'une concession ?

Puis, je rejoins les propos de Élisabeth POCHON, en conférences des Présidents, vous tenez des propos assez limites, vous augmentez le prix des locations de salle « *pour faire du tri dans les réservations et les Villemomblois* ». Les Villemomblois jugeront vos propos.

Une dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu et qui est pourtant simple monsieur le Maire : l'association Haidong gumdo a-t-elle oui ou non payé les heures supplémentaires du gardien les cinq fois où elle a utilisé la salle Tcheumeo ? Vous vous étiez engagé, la réponse est oui ou non, vous n'avez pas le droit au 50/50, à l'appel à un ami, ou à un collègue à droite ou à gauche.

**M. le MAIRE.**- D'une part, concernant le Columbarium, le choix des familles porte désormais plus sur la crémation -je parle sous le contrôle de Françoise POLONI qui a la délégation en charge des Affaires générales-, et donc une urne déposée au cimetière, devant laquelle ils peuvent se recueillir, ce qui nous conduira à étendre le Columbarium actuel. Dès lors, il va y avoir un investissement sur la structure. Nous reportons le tarif des emplacements au Columbarium pour prendre en compte l'investissement nécessaire.

D'autre part, les propos que vous tenez ou les jugements que vous portez...

**Mme POCHON.**- Vous avez prononcé ces mots.

**M. le MAIRE.**- Je l'ai dit parce que ce sont des individus qui se comportent mal, de quelques conditions sociales qu'ils soient... Parfois, vous pensez que des gens sont un peu bon chic bon genre alors qu'ils sont particulièrement odieux au motif que c'est un fonctionnaire territorial, qu'ils paient des impôts et qu'à partir de là il n'a qu'à la fermer. C'est plutôt cela l'écramage que je recherche, c'est-à-dire avoir des gens corrects qui respectent le service public. C'est exactement l'inverse de ce que vous me prêtez.

**Mme POCHON.**- Il existe pourtant une caution.

**M. le MAIRE.**- Parce que cela ne s'est pas pratiqué pour le Haidong gumdo, je pense envisager de compter les heures supplémentaires pour tous les dépassements horaires des clubs sportifs qui, eux aussi, abusent parfois un peu du service public. Pour le dire vraiment, c'est peut-être la seconde bonne idée de la soirée.

Mesdames et Messieurs, le débat est clos, j'ouvre les votes. Nous en avons plusieurs, je vous demande donc d'être attentifs à la suite.



Monsieur BANCEL, vous n'avez pas la parole.

**M. BANCEL.**- Un droit de réponse à M. ROLLAND qui m'a interpellé personnellement.

**M. le MAIRE.**- Tout à l'heure, je vous ai proposé de prendre la parole et vous m'avez dit « *non, c'est Mme POCHON qui voulait parler* ».

**M. BANCEL.**- Je respecte le tour de parole de chacun. M. ROLLAND m'ayant interpellé, je souhaite simplement lui répondre pendant le temps de vote.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, calmez-vous, même ma collègue n'arrive pas à m'entendre.

*Délibération n° 9, la revalorisation des quotients familiaux à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 25 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 4 voix contre de M. HADAD, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL et 6 abstentions de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN.*

*Délibération n° 10, la fixation des tarifs municipaux du restaurant scolaire, applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

*Délibération n° 11, la fixation des tarifs municipaux pour les accueils de loisirs maternels et élémentaires, applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

**M. MINETTO.**- Chers collègues, vous n'avez pas honte.

**M. CALMÉJANE.**- Trois postes d'adjoint, cela coûte 79 000 €.

**M. MINETTO.**- Au prix où est payé l'adjoint, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait plus de conseils de quartier et que trois continuent à gagner. Comme quoi, il y a de l'argent. Il fallait bien récompenser les copains.



*Délibération n° 12, la fixation des tarifs municipaux des études dirigées, applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

*Délibération n° 13, la fixation des tarifs municipaux pour les études dirigées avec accueil périscolaire du soir, applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

*Délibération n° 14, la fixation des tarifs municipaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les sorties avec nuitées dans le centre de vacances de la Ville est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL et 1 abstention de M. HADAD.*

*Délibération n° 15, la fixation des tarifs municipaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les séjours organisés dans le centre de vacances de la Ville est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL et 1 abstention de M. HADAD.*

*Délibération n° 16, la fixation des tarifs pour la location du centre de vacances de la Ville par des personnes privées, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL et 1 abstention de M. HADAD.*





*Délibération n° 17, la fixation des tarifs municipaux de location des salles communales applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l’administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD et 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

*Délibération n° 18, la fixation des tarifs municipaux applicables à compter de l’année scolaire 2023/2024 pour la location installations sportives est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l’administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD et 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

*Délibération n° 19, la fixation des tarifs municipaux pour la piscine municipale, applicables à compter de l’année scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l’administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL, M. HADAD.*

**M. MINETTO.**- Vous ne m’avez pas répondu sur l’aquagym.

**M. le MAIRE.**- Un cours d’aquagym est proposé par les clubs et un autre cours est proposé par une activité municipale. Reprenez le ticket de caisse de votre amie et demandez-lui ce qu’elle paie.

**M. MINETTO.**- C’est l’aquagym municipale.

**M. le MAIRE.**- Nous sommes à votre disposition pour mieux comprendre.

*Délibération n° 20, la fixation des tarifs municipaux des autorisations de tournage sur le territoire de la commune de Villemomble, applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l’administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD et 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

**Mme POCHON.**- Il faut les faire venir plus souvent, avec eux, on est sûr d’avoir les projecteurs.

**M. le MAIRE.**- Je relève en effet qu’il n’y a pas eu d’intervention sur les tournages alors que nous les avons de nouveau particulièrement augmentés. Pourtant, je croyais que vous étiez pour la Culture.





**Mme POCHON.**- Si on a le choix des tournages, on en veut bien.

**M. MINETTO.**- Vous ne m'avez pas répondu, expliquez-moi ce qu'est une « *Master Classe* ».

**M. le MAIRE.**- Je laisse la parole exceptionnellement en plein vote à Isabelle HECK, qui va finir par vous convaincre : qu'est-ce qu'un stage de Master Classe ?

**Mme HECK.**- C'est juste un petit interlude, cela ne fait jamais de mal de se cultiver, littéralement. Master Classe signifie classe de maître, dans le langage usuel, c'est juste une histoire de sémantique pour faire plaisir à quelques maîtres de stage et satisfaire un peu leur ego, ou alors c'est peut-être un langage bobo. Cela fait chic en Culture.

**M. le MAIRE.**- Au Conservatoire, la Master Classe est l'intervention d'une personne de renom.

**Mme HECK.**- Cela permet quand même à des gens qui ne suivent pas des cours magistraux au Conservatoire de découvrir une nouvelle activité. En l'occurrence, là, ce sera le flamenco. Des personnes adhérentes ou non, villemombloises ou non, pourront découvrir une nouvelle activité. Cela n'existait pas au Conservatoire.

J'en profite pour rectifier un point, monsieur CALMÉJANE, parce que j'ai une petite « crotte » sur le cœur : le spectacle de Joyce Jonathan a coûté non pas 50 000 € mais 23 000 €. Je confirme que c'est 13 000 € de cachet et 10 000 € de frais techniques.

**M. PRINCE.**- C'était génial.

**M. le MAIRE.**- Cette événement a eu un fort succès.

*Délibération n° 21, la fixation des tarifs municipaux concernant les prestations organisées par la commune de Villemomble à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et création de l'activité « stages et Master Classe » à compter de l'année 2023 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD et 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*

Je passe la parole à Lahoussaine BIYOUKAR, puis à Françoise POLONI.

**M. BIYOUKAR.**- Je pensais que le point n° 29 serait traité indépendamment des autres augmentations de tarif. Pourquoi prévoit-on un tarif de 10 € à la Villemombloise en 2023 sachant que, en 2022 et en 2011, elle était gratuite ?

Pourquoi les participants doivent-ils maintenant payer 10 € ?

**M. le MAIRE.**- C'est tout simplement comme pour la plupart de ce type de course, il sera proposé le gain d'un t-shirt, floqué « *la Villemombloise édition...* », etc. Cela paiera pour partie le t-shirt, le reliquat sera reversé à une association caritative.

**M. BIYOUKAR.**- Je me renseigne dans les villes autour de Villemomble et, quand une course est payante, soit il y a des lots à gagner, et de très beaux lots, soit la course est officiellement chronométrée. L'an dernier, lorsque j'étais élu, nous avons fait le choix de rendre la course gratuite et, du coup, de ne pas la chronométrer officiellement. Si on devait la rendre payante, c'était pour faire appel à un prestataire en charge de chronométrer la course et c'était un peu officiel.



Je ne comprends donc pas l'idée d'un t-shirt avec le logo de la Ville à 10 €.

**M. le MAIRE.**- Pour avoir participé assez régulièrement à des 10 kilomètres à Neuilly, Gournay, Noisy-le-Grand, etc. je peux vous dire que c'est le tarif généralement pratiqué.

**M. BIYOUKAR.**- La course était chronométrée.

**M. le MAIRE.**- Laissez-moi finir de répondre.

À partir de là, pour la course chronométrée, c'était déjà le cas avant -je parle sous le contrôle de Philippe LABRO- nous reprenons le même prestataire et ce n'est pas ce qui induit le fait que ce soit payant ou pas. C'est plutôt pour laisser un souvenir aux coureurs et qu'une partie soit reversée.

**Mme POLONI.**- Je voulais revenir sur la polémique du mot « *écrémé* ». Je regarde dans le dictionnaire la définition du Larousse : « *choisir ou sélectionner* ». Ce n'est pas sur un domaine particulier, ce n'est pas forcément sur le niveau social, cela peut être sur la manière de se comporter dans la vie.

**Mme POCHON.**- Vous réécoutez.

**M. le MAIRE.**- Je remercie très sincèrement, avec toute la sagesse que peut avoir notre collègue, de nous avoir fait un rappel de l'étymologie du mot.

**Mme POCHON.**- Ne cherchez pas à noyer le poisson, ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous n'avez pas seulement prononcé le mot écrémage. Vous avez indiqué que vous augmentiez pour permettre l'écrémage. Ce n'est pas la même chose.

**Mme POLONI.**- On emploie ce terme peut-être à mauvais escient.

**M. HADAD.**- Si on veut rentrer dans les définitions, j'ai le Larousse sur mon téléphone et, pour détendre un peu l'atmosphère, j'ai six définitions de l'écrémage, je n'ai pas que celle-là.

*Délibération n° 22, la fixation des tarifs municipaux des tickets jeu de la Kermesse de printemps, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO et 13 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL, M. HADAD.*

*Délibération n° 23, la fixation des tarifs municipaux concernant l'organisation de foires aux greniers applicables à compter de l'année 2023 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD et 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL.*



Délibération n° 24, la fixation des tarifs municipaux concernant les concessions et les taxes funéraires des cimetières applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 12 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL et 1 abstention de M. HADAD.

Délibération n° 25, la fixation des tarifs municipaux du restaurant municipal, applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, 9 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, et 3 abstentions de M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO.

Délibération n° 26, la fixation des tarifs municipaux de participation forfaitaire individuelle aux frais de déplacement dans le cadre du jumelage avec les villes de Bonn-Hardtberg (Allemagne), applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, 10 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL et 2 abstentions de Mme POCHON, M. MINETTO.

Délibération n° 27, la fixation des tarifs municipaux de la médiathèque « Robert Calmégane » applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 25 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, 10 voix contre de M. HADAD, Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR.

Délibération n° 28, la fixation des tarifs municipaux du conservatoire de musique et de danse applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, 13 voix contre de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL, M. HADAD.



*Délibération n° 29, la fixation du tarif municipal concernant la course sur route « la Villemombloise », applicable pour l'année 2023 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 24 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, Mme LECOEUR, 9 voix contre de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL et 2 abstentions de Mme VERBEQUE et M. BIYOUKAR.*

**M. le MAIRE.**- Concernant la location des tentes, nous nous sommes rendu compte que nous n'en faisons pas. Nous ne louions jamais : donc nous abrogeons. Je vous invite à voter pour.

**M. MINETTO.**- Lors des fêtes de quartiers, bien souvent, ces tentes pouvaient être récupérées. Cela reste-t-il vrai ?

**M. le MAIRE.**- Oui, mises à disposition, puis récupérées, à la vérité, c'était gratuit, nous n'appliquions pas la location.

*Délibération n° 30, l'abrogation des tarifs municipaux de location de tentes de réception appartenant à la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 est mise aux voix par vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 32 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL, 3 voix contre de Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE et M. BIYOUKAR.*

### **31. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE**

**M. le MAIRE.**- J'ouvre le vote.

**M. CALMÉJANE.**- Quels sont les changements ?

**Mme POCHON.**- Nous n'avons pas vraiment connaissance des modifications, hormis ce que vous avez dit sur le fait que seul le club de natation pouvait conserver le droit d'utiliser le sauna.

**M. le MAIRE.**- Je propose de donner la parole à Philippe LABRO.

**Mme POCHON.**- J'avais juste une question : dans la période que nous vivons actuellement, le sauna est-il si important, y compris pour les clubs de natation ?

**M. le MAIRE.**- Justement, nous allons vous expliquer cela.

**M. LABRO.**- Effectivement, je ne vous ferai pas une lecture *in extenso* de l'ensemble du règlement. Il était important de modifier quelques points et surtout de remettre au goût du jour ce règlement, qui datait un peu.

Dans les divers points majoritaires, nous avons la fin de la piscine 45 minutes avant la fermeture. Avant, c'était une demi-heure mais c'était un peu juste. De la même manière, nous demandons aux gens de sortir des bassins 30 minutes avant alors que c'était 15 minutes.



Autre point dans l'article 3, nous demandons qu'un accompagnant accompagne trois enfants au maximum. En effet, nous nous sommes aperçu que des adultes accompagnaient une dizaine d'enfants mais c'est ingérable, ils ne peuvent pas tous les surveiller. Nous restreignons donc à trois enfants.

Nous avons également changé l'âge : avant, c'était 8 ans au minimum, maintenant c'est 10 ans. Pourquoi ? Nous nous sommes aperçu que, à 8 ans, les enfants ne savaient pas nager.

Pour le sauna, c'est une utilisation exclusive de VS Natation pour des raisons de sécurité.

**Mme POCHON.**- Pourquoi ne pas le supprimer et faire des économies temporairement ?

**M. LABRO.**- Nous pouvons demander à le supprimer, c'est un choix.

**Mme POCHON.**- Temporairement.

**M. LABRO.**- Aujourd'hui, il est très peu utilisé.

**M. MINETTO.**- Justement, cela coûte cher.

**M. LABRO.**- Non, puisqu'il est éteint.

**M. le MAIRE.**- Pardonnez-moi mes chers collègues mais M. BIYOUKAR a sollicité la parole. Après, vous pourrez éventuellement prendre le micro. Je sais que vous aimez haranguer mais c'est une nouvelle fois pour la qualité de notre échange et que vous ne revoyez pas à l'envi le mot « *Inaudible* ».

**M. BIYOUKAR.**- Monsieur LABRO, je n'ai rien compris au début de votre intervention sur les 15 minutes, 45 minutes, 30 minutes. Pouvez-vous revenir sur ce sujet ?

Dans l'article 3, un adulte peut accompagner trois enfants. Qu'en est-il des centres de loisirs ? Il me semble que, dans la réglementation pour l'eau, c'est un accompagnant pour six enfants. Embaucherez-vous plus d'animateurs ou ce qui fait foi et loi est la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports ?

**M. LABRO.**- Auparavant, on autorisait des gens à rentrer jusqu'à 30 minutes avant l'horaire de fermeture. C'était trop juste, ils n'avaient pas le temps de se baigner. Maintenant, ils peuvent rentrer jusqu'à 45 minutes avant la fermeture.

C'est pareil pour la sortie des bassins : c'est 30 minutes au lieu de 15 minutes. Est-ce clair ?

**M. BIYOUKAR.**- Celui qui rentre 45 minutes avant la fermeture ne peut nager que 15 minutes ?

**M. LABRO.**- C'est son choix, nous avons juste décalé d'un quart d'heure.

Par ailleurs, nous autorisons effectivement un adulte pour trois enfants.

**M. BIYOUKAR.**- Qu'en est-il des groupes scolaires, des associations et des centres de loisirs ?

**M. LABRO.**- C'est différent, cela ne rentre pas dans ce règlement. Cela ne change rien. C'est marqué dans le règlement, s'il est voté.

**M. le MAIRE.**- On me souffle par ailleurs que, là, cela concerne les familles et non pas les groupes qui ont la responsabilité d'enfants qui ne sont pas les siens.



**M. LABRO.**- Nous avons aussi ajouté que le boxer était autorisé mais c'est un détail.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Le boxer, ce ne sont pas les shorts flottants.

**M. le MAIRE.**- Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 26 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO, M. HADAD 6 voix contre de Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN et 3 abstentions de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR,*

### **32. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES COMMUNAUX**

**M. le MAIRE.**- Je passe la parole à Mme Françoise POLONI pour la présentation du point.

**M. CALMÉJANE.**- Nous allons entendre tout à l'heure les explications de Mme POLONI mais, en complément de ce règlement, alors que la loi imposera –même si j'é mets quelques réserves sur le sujet- le tri des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans la collecte des particuliers, ce qui nous semble complexe, j'avais déjà posé la question suivante : est-il envisagé un tri sélectif dans nos cimetières ? C'est pour beaucoup des végétaux et éventuellement de la terre à recycler, puis des choses vraiment à jeter (emballages et autres). Avec l'aide du Territoire, puisque c'est aussi de sa compétence et puisque nous aurons encore cette année un budget de TEOM largement excédentaire dans les présentations qui ont été faites, surtout avec l'augmentation que l'on fera subir aux Villemombois, il y a un vrai programme de sélection des déchets dans nos cimetières.

**M. le MAIRE.**- C'est en effet une tendance qu'il nous faudra suivre, la loi nous y obligeant. Il est vrai que nous avons encore un travail assez certain dans la gestion de nos deux cimetières. Cela va bien au-delà de la fréquentation avec les familles, les déchets végétaux, plastiques, parfois céramique. Nous y serons évidemment attentifs.

Nous pouvons passer la parole à Françoise POLONI pour nous expliquer l'essentiel de cette modification réglementaire. Après, M. MINETTO a souhaité prendre la parole.

**Mme POLONI.**- Les changements sont les suivants :

À l'article 25, « *l'attribution d'une concession est subordonnée au règlement préalable de son prix précisé chaque année par Décision ou Délibération du Conseil municipal* ». Auparavant, ce n'était que par Décision.

À l'article 34, la reprise des concessions a été ajoutée : « *Les familles pourront, en justifiant de leur droit, reprendre les signes funéraires (pierres funéraires et autres objets) qu'elles auront placés sur les sépultures. La commune fera protéger à l'arrachage des éventuels arbustes, la démolition et l'enlèvement des monuments, les signes funéraires et reprendra possession des terrains. Les pierres et autres signes durables qui n'auraient pas été enlevés par les familles seront transportés dans le dépôt de la ville actuellement situé à la 2<sup>7</sup><sup>me</sup> division et resteront à leur disposition pendant un an et un jour. Pendant ce délai, les familles seront autorisées à reprendre les objets leur appartenant dans l'état où ils se trouvent. En cas de non-réclamation, ces objets seront détruits et les restes mortels seront déposés à l'ossuaire communal ou incinéré.* » C'est un changement et un complément apporté conformément à la loi 3DS, m'a indiqué Mme BOURGIN.

**M. CALMÉJANE.**- Observation que j'avais faite lors de la précédente modification de règlement.



**M. le MAIRE.**- Tout à fait.

**Mme POLONI.**- Ce qui coûte aussi très cher dans le budget, ce sont les tombes à relever. En effet, beaucoup de tombes arrivent à échéance, nous interrogeons les familles mais cela coûte très cher de les relever. Cela grève le budget.

**M. le MAIRE.**- Merci beaucoup Françoise, je vois que M. MINETTO souhaite prendre la parole. Non, c'est bon ?

Je tiens à ajouter que le changement le plus important concerne les concessions cinquantenaires, qui ne seront plus obligatoirement à renouveler. Là aussi, nous relevons l'attitude des familles qui désormais ont une préférence pour des concessions décennales ou trentenaires. Elles ne veulent pas laisser une charge à leurs héritiers d'entretien, etc. Cela va un peu avec ce que j'évoquais tout à l'heure sur la préférence à l'incinération plutôt qu'à l'inhumation.

**M. BIYOUKAR.**- Je vous repose chaque fois la même question et je le ferai jusqu'à la fin du mandat sur une promesse de campagne en 2020 : nous parlions justement d'écroulement tout à l'heure et j'ai l'impression que, pendant les campagnes électorales, il n'y a pas d'écroulement. Vous avez promis à certains concitoyens villemomblois de confession musulmane la possibilité d'enterrer leurs proches dans les cimetières communaux. Je vous avais interpellé lors d'un Conseil municipal en octobre 2022 et vous m'aviez répondu « *nous nous pencherons sur le sujet plus tard* ». Cinq mois sont passés, qu'en est-il ? Avez-vous travaillé avec Mme POLONI sur la possibilité pour nos concitoyens de confession musulmane d'enterrer leurs proches chez eux à Villemomble ? Avez-vous commencé un début de travail ou fait appel à un cabinet d'audit ?

**M. le MAIRE.**- Mon cher collègue, nous sommes d'accord que vous évoquez la possibilité de mettre en place des carrés confessionnels ? Parce que vous parlez de carré pour la communauté musulmane.

**M. BIYOUKAR.**- Bien sûr, je parlais des carrés musulmans parce que vous l'aviez promis pendant la campagne.

**M. le MAIRE.**- Comme élu de la République, les mots ici peuvent être interprétés ou autres, il convient que nous soyons tous d'accord : je vous confirme, j'ai encore un courriel du 18 novembre dernier du service des Affaires générales, que nous sommes sur le sujet. Il est relativement complexe mais, soyez-en sûr, nous sommes vraiment dessus. Nous y avons encore travaillé avec la Direction générale il n'y a pas très longtemps pour rebondir sur le courriel de novembre.

**M. BIYOUKAR.**- (*Inaudible*)

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole.

**M. MINETTO.**- Nous comprenons bien que c'est complexe, notre collègue, Lahoussaine BIYOUKAR, si vous aviez voté pour nous, vous l'auriez parce que c'était aussi dans notre programme et ce, de longue date.

J'ai une question à poser sur le Columbarium : la concession est-elle « *ad vitam aeternam* » ou non ?

**M. le MAIRE.**- C'est sur les mêmes périodes et avec les mêmes conditions de renouvellement.

J'invite Françoise POLONI et Lahoussaine BIYOUKAR à voter, nous attendons leur suffrage afin de clore le scrutin.





*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 29 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. HADAD, 3 voix contre de Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, et 3 abstentions de M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO.*

### **33. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ÉTUDES DIRIGÉES, ÉTUDES DIRIGÉES AVEC ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR)**

**M. le MAIRE.**- C'est toute la délégation de Serge ZARLOWSKI, à qui je passe la parole avec plaisir.

**M. ZARLOWSKI.**- Tout a été dit mais j'apporte plus de précisions : la modification du règlement concerne très majoritairement le sujet que nous avons évoqué tout à l'heure sur une évolution de la facturation vers quelque chose qui ressemble un peu plus à la présence (article 2-4.1).

Nous en avons profité pour faire un toilettage assez complet du règlement avec quelques éléments par-ci, par-là :

- un point d'assurance,
- des précisions sur le droit à l'image,
- la possibilité notamment pour les accueils du mercredi d'un rendez-vous médical sur une demi-journée de passer directement par le directeur du centre, sous réserve naturellement d'une décharge de responsabilité,
- des aménagements d'horaires en termes de précision d'accueil du matin autour de 8 h 15 au lieu de 8 h 20 pour la fermeture des portes, pour avoir le temps ensuite de les conduire jusque dans la cour,
- un point sur la récupération des enfants et le fait de fournir une pièce d'identité au besoin,
- les pièces sollicitées pour la constitution du dossier d'inscription.

**M. MINETTO.**- J'ai plusieurs questions.

Premièrement, cela va dans le bon sens. C'est bien que cela évolue dans ce sens. Je rappelle quand même aux Villemombois qui n'ont peut-être pas connu cette époque que nous avons vu à Villemomble des centres de loisirs payés à la soirée et des repas payés à l'unité. Cela a donc été possible et on aurait pu le remettre tel que c'était avant.

Deuxième remarque, vous avez dit tout à l'heure, ce qui m'a interpellé, que vous ne souhaitez pas précariser le travail des animateurs des centres de loisirs. C'est tout à votre honneur. Pour autant, je rappelle que de nombreux animateurs de centres de loisirs ont des contrats renouvelés tous les deux mois. Cela ne date pas de votre mandat, c'était la même chose avec vos prédécesseurs. Je me demande comment on fait pour se projeter ou simplement louer un appartement lorsque son contrat est renouvelé tous les deux mois.

Vous indiquez certes que vous ne voulez pas précariser mais vous le faites. Tout à l'heure, nous aurons à voter un tableau des effectifs et une Délibération afin d'embaucher du personnel sur des courtes durées. Renouveler le contrat des animateurs tous les deux mois n'est pas acceptable.

Vous avez la possibilité de modifier et de ne pas précariser ceux-là. D'ailleurs, si je peux me permettre parce que c'est directement lié aux centres de loisirs, rappelez-vous que nous avons évoqué le fait que ces animateurs ne bénéficiaient pas non plus d'une mutuelle. Non seulement ils sont précaires, ils travaillent avec les enfants mais,



en plus, ils n'ont pas de mutuelle. Ce n'est bon ni pour eux ni pour les enfants.

Mesdames et Messieurs de la majorité, vous allez encore dire que je ne suis pas content mais il y a sûrement quelque chose à faire.

Mon dernier élément concerne les familles hébergées. Nous avons eu quelques difficultés avec vos prédécesseurs, je ne sais plus si nous les avons eues avec vous ou pas, sur le fait que l'on demandait aux familles hébergées entre autres un justificatif de domicile, on demandait donc un justificatif de domicile au 115. Par définition, le 115 est une association et n'en donne pas. Je me souviens qu'il avait fallu se battre et remonter au Préfet pour régler les choses et pour que les enfants puissent avoir école, centres de loisirs, etc.

Peut-être serait-il bon de supprimer cela. À partir du moment où c'est le 115 qui vous envoie les familles, ce n'est pas la peine de les enquiquiner avec un certificat d'hébergement.

**M. ZARLOWSKI.**- Une petite correction, monsieur MINETTO, vous avez connu le paiement des repas à l'unité, figurez-vous que je connais encore puisque c'est toujours d'actualité.

**M. MINETTO.**- C'est au forfait.

**M. ZARLOWSKI.**- Non, il n'y a pas de dédit.

**M. MINETTO.**- Alors sans dédit et aussi pour les centres de loisirs.

**M. ZARLOWSKI.**- C'est au repas consommé. Je précisais cela pour la restauration.

**M. MINETTO.**- Au temps pour moi mais c'est aussi pour les centres de loisirs.

**M. le MAIRE.**- L'échange ne peut pas fonctionner de cette façon. Laissez répondre, après vous préciserez.

**M. ZARLOWSKI.**- Pour les familles hébergées, il nous faut bien quelque chose sur le fait qu'elles sont sur la commune. Nous ne pouvons pas accepter non plus tous les enfants du Département uniquement dans notre ville.

**M. MINETTO.**- Dont acte pour les repas de cantine mais c'était vrai aussi pour l'étude et les centres de loisirs du matin, du soir et des vacances scolaires. On pouvait y aller un jour et payer un jour.

Sur l'autre point, c'était un justificatif envoyé par le 115. Quand les gens vous sont envoyés par le 115, cela passe par les assistantes sociales, etc. c'est un réseau particulier. Bien évidemment, il serait bon de simplifier au maximum la procédure pour permettre à ces gens qui vivent des situations que l'on ne souhaite à personne d'être accueillis le plus vite possible par les centres de loisirs. Rappelez-vous que les gens hébergés par le 115 vivent dans une chambre, où ils cuisinent, font les devoirs s'ils le peuvent, etc. Il est donc important qu'ils se restaurent le midi, au goûter et, si possible en maternelle, le matin. C'est le minimum.

**M. le MAIRE.**- M. ZARLOWSKI pour une dernière réponse à ce que nous venons d'entendre, après, nous passons aux voix.

**M. ZARLOWSKI.**- C'était le sens de mon propos, monsieur MINETTO, c'est-à-dire que nous demandons une simple attestation à l'en-tête de l'organisme nous confirmant que l'enfant est ici et qu'il doit être scolarisé ici, etc. C'est la seule obligation demandée, notamment pour le 115.

Quant à la précarité, les contrats sont renouvelés non pas tous les deux mois mais deux fois par an par période (septembre – janvier, janvier – juillet).



**M. le MAIRE.**- Nous passons aux voix la Délibération n° 33.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 32 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. HADAD, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, et 3 abstentions de M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO.*

### **34. DOMMAGE AU DOMAINE PUBLIC - INSTAURATION D'UNE TARIFICATION DES PRESTATIONS EFFECTUÉES EN RÉGIE POUR UNE REFACTURATION À L'ENCONTRE DES TIERS IDENTIFIÉS**

**M. le MAIRE.**- Nous constatons malheureusement des accidents de circulation. D'ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, il apparaît que, au petit matin, nous retrouvons moins de dégradations sur le domaine public (jardinières, ronds-points, etc.). Depuis que la lumière est coupée, la circulation automobile a ralenti et certains comportements déviants se constatent moins. C'est un retour que j'ai de notre service de Propreté Urbaine (PU). Le corollaire est que l'on constate également moins d'accidents routiers depuis début février. Je demande de prendre cela en compte, tel que cela m'a été confirmé par les services municipaux et le Commissaire de Police.

Revenons-en à notre sujet : ces dégâts occasionnés au domaine public nous amènent à nous pencher sur un élément essentiel de la mobilité. En 2022, nous avons tout de même répertorié 17 sinistres liés aux dommages aux biens. Afin de ne pas augmenter le taux de sinistralité, nous avons souhaité n'en déclarer que 7.

Par ailleurs, tandis que le Territoire est équipé d'une déchèterie publique, la Ville est confrontée à des dépôts et affichages sauvages. C'est là aussi une autre déviance que nous souhaitons combattre.

À partir de là, il convient d'instaurer une tarification, qui n'existait pas jusqu'alors. À compter du moment où on a la possibilité d'identifier le tiers concerné et qu'il reconnaît les faits, il peut saisir son assurance bien entendu mais c'est à lui en tant que tel que l'on produit un titre de recette, facturant la prestation si elle est externalisée et les interventions facturées au frais réel ou, si c'est fait en régie, les moyens matériels et humains propres à la réparation.



A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants, réalisés en régie :

Prestations	Unité	Coût TTC / Taux
<b>Moyens humains</b>	-	-
Forfait main d'œuvre du lundi au samedi (de 7h à 22h)	Forfait par h et par agent	45 €
Majoration pour intervention le dimanche	%	+ 50%
Majoration pour intervention de nuit (de 22h à 7h) et jours fériés	%	+ 100 %
<b>Moyens techniques</b>	-	-
-Véhicules < 3,5 T	h	60 €
-Véhicules > 3,5 T	h	120 €
-Absorbant voirie	Seau de 10 litres	20 €
-Dépose de barrière et potelet	Unité de scellement	10 €
-Pose de barrière et potelet	Unité de scellement	60 €
-Forfait de nettoyage de l'espace public (affiches, graffitis ...)	m <sup>2</sup>	120 €
-Forfait chargement et mise en décharge	Forfait à l'intervention	50 €
-Forfait tri en déchèterie	Forfait à l'intervention	100 €

Les prix sur fond gris se rapportent à des matériels obligatoirement mis à disposition avec du personnel communal. Le prix de la main d'œuvre est à ajouter aux moyens techniques.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER le barème des prestations précitées dans le tableau ci-dessus et le principe de tarification au réel des prestations externalisées.
- DE DIRE que la tarification sera mise à la charge du contrevenant, lorsque celui-ci est identifié, selon la procédure de l'état exécutoire, avec recouvrement par le Trésor Public, le contrevenant étant informé par courrier du montant de la facture dont il est redevable.
- D'IMPUTER les sommes correspondantes sur le budget principal en fonction de la nature des biens concernés.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents afférents.

**M. CALMÉJANE.**- J'ai deux questions par rapport à cette situation, qui dénote à nouveau de quelques dérives dans notre société.

Premièrement, les agents amenés à faire ce type d'intervention et donc à recueillir les coordonnées des auteurs de dégradation seront-ils assermentés pour ce faire ?

Ma deuxième question concerne les trois dernières lignes en fond gris : est-ce cumulatif ? Autrement dit, s'il y a un dépôt sur 1 m<sup>2</sup> dans la rue, c'est 120 € mais, comme il faut charger, cela fait 50 € supplémentaires et, s'il faut le trier en décharge, c'est encore +100 €, est-ce bien la logique ?

**M. le MAIRE.**- Oui.

**M. CALMÉJANE.**- C'est pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Ce n'est pas juste le forfait nettoyage à 120 €, les deux ou les trois peuvent s'ajouter. C'est la lecture que j'en faisais mais je préfère que ce soit confirmé.

Puis, les agents sont-ils assermentés ?

**M. le MAIRE.**- Oui, oui et oui.



Je réponds à l'envers : au-delà de nos policiers municipaux, nos deux responsables de la PU (responsable et adjoint) seront assermentés pour le faire.

Comme le soulignait Alex BOULON à l'instant, nous répondons positivement à vos questions.

Monsieur CALMÉJANE, la réponse est oui.

**Mme POCHON.**- C'est parce que vous parlez d'affichage que mon esprit et mon envie de haranguer me sont revenus. Justement, je voulais vous parler des jolis panneaux que vous avez installés et sur lesquels nous avons demandé un document nous indiquant leur implantation, en particulier celle des panneaux libres.

D'une part, vous nous avez fait voter en Conseil municipal la modification du mobilier urbain mais vous avez omis la moitié des informations. En effet, vous en avez modifié l'endroit, etc. sans même nous en parler, ce que je trouve assez moyen pour des questions de transparence.

D'autre part, vous avez choisi de positionner les panneaux libres (que vous n'utilisez pas beaucoup puisqu'*a priori* ils sont plutôt pour l'opposition qui n'a pas le droit aux panneaux administratifs que vous utilisez, etc.) comme vous le souhaitez. J'invite les Villemblois à constater votre sens de la démocratie, petite perversité peut-être, sans doute cela vous a-t-il bien fait rire, et à aller voir le panneau recto verso du stade Pompidou. Deux panneaux libres sont collés l'un derrière l'autre, c'est-à-dire que, pour coller le panneau, il faut se glisser dans les 20 cm laissés libres avant le grillage pour en plus être tourné vers le stade avec les voitures devant. Ne faites pas semblant.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Non.

**M. le MAIRE.**- C'est compris. Je donne la parole à Mme PAOLANTONACCI que vous interpellez pour qu'elle puisse vous répondre.

**Mme PAOLANTONACCI.**- C'est une erreur parce que, normalement, les panneaux d'affichage administratif sont mono faces.

Vous pensez bien que nous n'allons pas positionner un panneau collé contre un grillage, vous nous prêtez des intentions qui ne sont pas les nôtres. C'est une erreur qui sera corrigée avec le prestataire.

**M. MINETTO.**- Il n'y a plus de panneau en centre-ville ou proche des écoles, ils sont sur la grande rue, ce qui est assez fantastique.

Nous sommes entièrement d'accord avec le fait qu'il ne doit pas y avoir d'affichage sauvage. Nous en avons trop vu pendant les élections et autres. Ce n'est pas acceptable.

**M. le MAIRE.**- Je vous renvoie la parole après votre intervention.

**M. MINETTO.**- Bien sûr.

Parce que vous avez digressé par rapport à l'éclairage, vous ne m'avez pas répondu à savoir si vous veniez ou non avec nous le vendredi 17 mars. Nous vous invitons, il y aura même du café. Ce sera une nuit sans lune, cela en vaudra la peine.

Répondez-moi : serez-vous présent ? Et, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, serez-vous là ? C'est juste pour voir comment cela se passe quand on marche sur un trottoir abîmé, dans les déjections canines ou quand on ne sait pas où l'on est quand on n'a pas de lampe de poche.



**M. le MAIRE.**- Jean-Marc MINETTO, je bois vos paroles concernant l'affichage sauvage. Vous avez été soutenu par un grand parti français.

**M. MINETTO.**- Lequel ?

**M. le MAIRE.**- Le Parti Communiste, qui a perpétré de l'affichage sauvage au motif qu'il y a actuellement un mouvement social lié à une actualité législative et qui s'est donc permis de coller sur des palissades d'une propriété de la Ville. Dites à vos petits camarades...

**M. MINETTO.**- Les gens qui collent des affiches ne sont pas mes petits camarades.

**M. le MAIRE.**- Jean-Marc MINETTO, vous ne pouvez pas dire, d'un côté, « *vous tapez sur les gens du Gouvernement* » « *Ils doivent être contents les gens de votre majorité qui sont des En Marche* », etc. et, de l'autre côté, vous libérer totalement.

La prochaine fois que vous serez candidat à je ne sais quelle élection, je pense que ce sont les Européennes l'année prochaine, j'entends que vous n'aurez pas le soutien du Parti Communiste Français.

Ce qui m'importe, ce n'est pas que vous soyez de tel ou tel parti ou soutenu par qui que ce soit, c'est que l'on n'ait pas une ville dégradée.

**M. MINETTO.**- Absolument.

**M. le MAIRE.**- Je ne trouve pas correct de poser des affichages sur une palissade toute blanche et récente, à proximité de services publics et du passage. Nous avons une longue tradition à Villemomble, et là je salue toutes les forces politiques locales et nationales : nous ne faisons pas cela ici.

Si vous voulez bien le répéter, cela me plairait. Après, nous reviendrons peut-être au sujet pour finir ce Conseil.

**M. MINETTO.**- Faites votre travail s'il y a de l'affichage sauvage, si vous avez vu une affiche, que ce soit pour la campagne départementale, pour la campagne des législatives du temps de Mme POCHON ou pour la campagne des dernières municipales, collée n'importe où, surtout n'hésitez pas à le dire. Les consignes étaient claires et identiques aux vôtres : on colle sur les panneaux uniquement et on ne touche pas aux autres panneaux.

Maintenant, quand je vois des affiches du Rassemblement National collées à Villemomble ou n'importe où, je ne vous dis pas « *Monsieur le Maire, votre ancien chef de cabinet qui était au Rassemblement National a collé des affiches* ». Un peu de discernement, évitez ce genre d'amalgame ou de bêtise.

**M. le MAIRE.**- Amalgame, bêtise, je demande juste que ce soit propre.

J'ai une sollicitation de parole de Jean-Christophe GERBAUD.

**M. MINETTO.**- C'est drôle, dès que je parle du Rassemblement National et de votre ancien chef de cabinet, je suis coupé.

Je vais le répéter un peu fort pour ne pas être inaudible : on m'a coupé parce que je parlais de l'ancien chef de cabinet qui était au Rassemblement National.

**M. le MAIRE.**- Je pense que vous pouvez vous calmer.

**M. MINETTO.**- Vous nous attaquez, nous nous défendons, vous vous comportez correctement, nous nous comportons correctement. C'est vous qui commencez.



**M. le MAIRE.**- Cela, c'est correct ?

**M. BANCEL.**- Qui coupe le micro, monsieur le Maire ?

**M. GERBAUD.**- Concernant l'affichage sauvage, il n'est pas uniquement question d'affichage politique. Nous parlons également de toutes ces affiches collées à la glue extraforte sur les feux tricolores pour l'enlèvement des voitures, etc. et qui coûtent une fortune à la Ville. Si nous pouvions les prendre en flagrant délit, cela nous intéresserait aussi.

**M. le MAIRE.**- Je mets aux voix cette Délibération.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*

### **35. TABLEAU DES EFFECTIFS FIXÉS AU 9 MARS 2023 ET CRÉATION DE POSTES ENTRAÎNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. le MAIRE.**- Suite à la création de divers emplois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à la suppression des postes devenus vacants suite à divers mouvements et promotions de grade après avis requis auprès du Comité Social Territorial en date du 17 février 2023 (concernant les suppressions d'emplois), il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents comme suit :

- Effectifs permanents fixés par délibération du 24 mars 2022	600
- Créations d'emplois approuvées par délibérations du 6 mai 2022, 7 juillet 2022, 11 octobre 2022, 9 décembre 2022	+ 36
- Suppression d'emplois après avis du comité technique du 18 mars 2022	-37
- Créations d'emplois par délibération de ce jour	+ 9
- Effectifs permanents fixés par délibération de ce jour	600

**M. MINETTO.**- Pour bien comprendre, déjà, les syndicats ont donc donné un avis favorable ?

**M. le MAIRE.**- Tout à fait.

Je refaisais le calcul et il apparaît que le total est de 608.

**M. MINETTO.**- C'était une première question, effectivement, le total n'est pas bon.

**M. le MAIRE.**- Et pour être vraiment précis dans les réponses, c'est bien le CST qui s'est prononcé favorablement sur ce tableau et non pas uniquement les syndicats.

**M. MINETTO.**- C'est effectivement l'ensemble du CST.

Un élément m'interpelle beaucoup : vous diminuez le nombre d'agents si j'ai bien compris parce qu'on a moins d'agents à l'arrivée.

**M. le MAIRE.**- Ce sont des postes.

**M. MINETTO.**- Il y a moins de postes.





**M. le MAIRE.**- Je ne voudrais pas que vous enfoncez un coin là où ce n'est pas nécessaire : nous ne supprimons pas des emplois dans notre collectivité. Ce sont des postes.

**M. MINETTO.**- Pour le dire autrement, il y a moins de postes à pourvoir puisque, si vous supprimez des postes, vous ne pouvez pas embaucher de manière supplémentaire.

**M. le MAIRE.**- Bien sûr que si. On peut créer des postes à l'occasion d'un Conseil municipal avec une Délibération, ce que l'on fait régulièrement. Ce n'est absolument pas bloquant. Ce tableau est un marronnier, on le voit à chaque période de la même façon.

**M. MINETTO.**- Peut-être que je me trompe de Délibération mais on est bien d'accord que ce sont ces tableaux ?

Je vois bien des postes en moins, parmi lesquels je ne comprends pas pourquoi certains sont liés aux auxiliaires de puériculture. Visiblement, il y a des manques à la crèche mais on supprime des postes, donc la possibilité de recruter des auxiliaires de puériculture de classe normale (-2). Quel est l'intérêt ? Sachant que vous en manquez, qu'il y a une demande des Villemomblois et que la CAF disait justement que le nombre de places à pourvoir dans les crèches était insuffisant.

**M. le MAIRE.**- Je ne sais pas si Patricia FITAMANT souhaite apporter une réponse à cette question ? Elle a la parole.

**Mme FITAMANT.**- Nous avons des auxiliaires de puériculture et des CAP Petite Enfance dans les crèches, on ne supprime donc pas des postes, on les transforme.

**M. MINETTO.**- Et sur la filière médico-sociale ?

**Mme FITAMANT.**- Il y a des changements de grade et des évolutions de carrière.

**M. MINETTO.**- J'entends bien mais, dans le tableau, vous indiquez bien -2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale dans la filière médico-sociale et pas plus tant de CAP Petite Enfance. On a donc bien supprimé deux postes dans la filière médico-sociale alors que l'on en a besoin, il n'y a pas suffisamment de places.

Pourquoi supprime-t-on ces deux postes ? Cela rentre-t-il dans le débat des économies à faire ? J'ai pris cet exemple.

**M. le MAIRE.**- C'est un excellent exemple.

D'une part, un décret permet désormais que le taux d'encadrement intègre les CAP Petite Enfance.

D'autre part, un principe de réalité fait qu'il est particulièrement difficile de pourvoir les postes d'auxiliaire de puériculture. C'est un métier tendu, sur lequel nous avons du mal à pourvoir les postes.

Le décret permet justement de prendre des CAP Petite Enfance. Il convient, dans le cadre de la fonction publique territoriale, au bout d'un moment, quand des postes ne sont pas pourvus, de les supprimer. On crée des postes de CAP Petite Enfance pour faire l'encadrement. Ce n'est pas le même métier mais cela nous permet de continuer à assurer l'accueil de petits enfants.

**M. MINETTO.**- J'entends bien mais ces postes apparaissent-ils ? Par quoi et où sont remplacés les deux postes supprimés ? Dans la colonne de la filière médico-sociale, je ne vois pas de création de poste. Si vous nous aviez mis -2 et +2, j'aurais considéré que c'était bon, qu'il y avait l'encadrement pour les tout-petits.

**M. le MAIRE.**- Cela ne nous interdit pas, si justement nous avons les personnels pour, d'ouvrir des postes et de



les pouvoir, donc d'ouvrir deux auxiliaires de puériculture et de les compter parmi notre personnel pour rejoindre nos équipements de petite enfance.

**M. MINETTO.**- Il y a bien -2 personnes ?

**M. le MAIRE.**- Au moment où nous parlons, oui.

**M. HADAD.**- Première question de compréhension, le nombre de postes comprend-il les contractuels ou seulement les titulaires ?

Deuxième question, si je reprends le tableau de tout à l'heure, au 31 décembre 2022, il y a 534 agents. Cela fait tout de même une différence entre les deux, comme l'expliquez-vous ?

**M. le MAIRE.**- C'était véritablement pour que votre compréhension soit complète : il convient d'avoir un poste ouvert pour le pouvoir. C'est la base. Il arrive que, au fur et à mesure de l'année, des postes ne soient plus pourvus, mais on a toujours les postes, ils apparaissent donc dans les tableaux : on a un effectif de tant pour la Collectivité. Tout au long de l'année, on procède à des créations de poste. En revanche, on ne les supprime qu'un fois par an. Voilà la logique.

Autrement dit, que les postes soient pourvus ou pas, nous les avons tout au long de l'année, nous pouvons même en créer des supplémentaires mais il y a une séquence, et nous y sommes, où nous procédons à la suppression.

Patricia, un complément ? Après, nous passons aux voix.

**Mme FITAMANT.**- Ces deux auxiliaires ont passé le concours et sont maintenant EJE (Éducatrices de Jeunes Enfants). Sur l'année, elles sont passées au grade supérieur, pour l'instant, ce n'est pas que leur poste est supprimé mais il n'apparaît pas dans les effectifs. Leur ancien grade est supprimé mais deux personnes sont dans ce cas-là.

Mais les postes ne sont pas supprimés.

**M. le MAIRE.**- Parce qu'il apparaît que, tous les ans, se pose le même type de questions, qui ne viennent pas toujours des mêmes bancs, je propose une formation des élus pour tous, une spéciale Ressources Humaines pour comprendre les tableaux des effectifs.

Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, 6 voix contre de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme BERGOUIGNIOU, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN et 6 abstentions de Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO.*

### **36. FIXATION DE L'INDEMNITÉ ATTRIBUÉE AUX AGENTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE EFFECTUANT DES PERMANENCES EN MAIRIE**

**M. le MAIRE.**- C'est là encore un marronnier. Il vous est proposé de maintenir à 2 500 € le montant de l'indemnité pour l'année.



**M. MINETTO.**- Je crois que le recensement a commencé fin janvier et nous avons reçu très tardivement le document présentant les agents recenseurs, il devait rester une semaine. Il y a eu un problème de distribution, vous n'y êtes pour rien.

**M. le MAIRE.**- Nous transmettrons.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité.*

### **37. CRÉATION DE DIVERS EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE 2023**

**M. le MAIRE.**- En prévision de l'accroissement d'activité lié à certaines périodes de l'année, il est nécessaire de renforcer les effectifs de certains services de la Collectivité.

C'est pour une durée maximale de six mois, il nous est possible de créer des emplois non permanents de catégorie C.

**M. BIYOUKAR.**- Vous allez créer 20 postes saisonniers pour les vacances scolaires mais pour quel type de vacances ? S'agit-il des vacances d'été ?

Également, quelle est la raison de ce chiffre ? Pourquoi 20 sachant qu'en 2020 quand vous êtes arrivé au pouvoir...

**M. le MAIRE.**- Avec vous.

**M. BIYOUKAR.**- Et surtout grâce à nous, parce que vous n'avez rien fait.

Puis-je terminer ma question sans être coupé ?

Je poursuis : en 2020, 5 postes ont été créés, en 2021 et 2022, il me semble que très peu de postes avaient été créés. Cela devait être entre 10 et 15 en 2022 mais il y avait l'événement Villemomble Plage. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai cru comprendre que Villemomble Plage serait rognée, cela fait partie de vos choix, donc je ne comprends pas pourquoi vous créez 20 postes saisonniers. Est-ce parce qu'il y a moins d'agents et qu'il faut remplacer ceux qui ont démissionné ?

**M. le MAIRE.**- Vous obtenez des informations du qu'en-dira-t-on et de rumeurs mais cela n'en fait pas forcément des vérités... Monsieur BIYOUKAR, C'est moi qui ai la parole !

**M. BIYOUKAR.**- Répondez.

**M. le MAIRE.**- C'est ce que je fais, il faut juste avoir de la patience.

L'année dernière, je me souviens très bien que vous aviez décidé de quitter la majorité, que vous n'avez pas cessé de dire qu'il n'y aurait pas Villemomble Plage et que, finalement, l'événement a eu lieu.

**M. BIYOUKAR.**- Est-ce maintenu en 2023 ?

**M. le MAIRE.**- Arrêtez de nous interrompre. En 2023, les emplois saisonniers sont pour différents types d'emploi, notamment les traversées des écoles, au niveau des sports, des accueils de loisirs. Le chiffre de 20 est exactement le même que celui de l'année dernière.



**M. BIYOUKAR.**- Avec Villemomble Plage.

**M. le MAIRE.**- Arrêtez d'interrompre, monsieur BIYOUKAR. Prenez sur vous.

20 postes sont ouverts et, comme je l'expliquais tout à l'heure, ils ne seront pas forcément pourvus. Nous nous donnons la possibilité d'avoir 20 saisonniers selon la demande.

**M. BANCEL.**- Je crois que j'avais fait la même remarque l'année dernière sur le même type de Délibération : je comprends les emplois saisonniers par exemple pour Villemomble Plage, c'est ponctuel, etc. on est donc en plein dedans. En revanche, d'autres points me semblent un peu surprenants, par exemple les emplois des agents de traversée. Les saisonniers, cela va de septembre à juin, je ne sais pas.

Pour les centres de loisirs, est-ce pour l'été ?

C'est ma question. Je me souviens m'être fait la réflexion l'an dernier, que nous avons déjà eu ce débat, je vais vous embêter et je m'en excuse.

**M. le MAIRE.**- Non, c'est avec plaisir.

**M. BANCEL.**- J'ai la crainte que, derrière l'emploi saisonnier, ce soit un peu une façon d'avoir des emplois courts. Après, ce n'est peut-être pas de votre faute parce que le droit de la fonction publique est ainsi fait mais je me questionne sur la réelle saisonnalité des emplois.

**M. le MAIRE.**- Pour les agents des traversées, c'est même pire que ce que vous compreniez puisque c'est par période scolaire. Autrement dit, nous embauchons et réembauchons sur des postes ouverts par période. Par exemple, j'ai signé des contrats d'agent de traversée du 6 mars au 22 avril.

**M. BANCEL.**- Du coup, ce n'est pas saisonnier.

**M. le MAIRE.**- Si, c'est en tout cas comme cela que cela s'appelle.

**M. BIYOUKAR.**- Je me réjouis de ces postes saisonniers. En revanche, je ne souhaite que deux points : que les jeunes recrutés soient villemomblois et qu'ils ne soient pas enfants d'élus.

Par exemple, j'étais présent quasiment tous les jours à Villemomble Plage en 2022, lorsque j'ai posé la question à des animateurs, ils venaient d'Aulnay-sous-Bois, Cergy Pontoise, et il y avait très peu de Villemomblois. Je souhaite juste que les emplois saisonniers soient réservés à nos jeunes villemomblois et, surtout qu'on laisse la place aux jeunes villemomblois et non pas aux enfants d'élus qui pourraient candidater.

**M. ZARLOWSKI.**- Monsieur BIYOUKAR, s'il y a un sujet sur lequel je trouve hasardeux que vous puissiez aller, c'est bien Villemomble Plage. Comment dire ? Je rappelle le contexte ? Vous étiez en charge d'organiser Villemomble Plage.

**M. BIYOUKAR.**- Faux !

**M. ZARLOWSKI.**- Vous avez été complètement dans l'incapacité d'organiser le moindre dossier. Il n'y avait pas le moindre début d'organisation. Vous avez fait le choix de quitter la majorité et nous avons relevé le challenge de reprendre en 15 jours cette organisation, de planifier les recrutements, le travail. Notamment avec mon collègue Alain FITAMANT, nous avons travaillé avec les quartiers via des médiateurs, nous avons sollicité des jeunes de Villemomble. En effet, nous n'avons pas eu suffisamment de candidatures. C'est vrai que nous avons donc ouvert au maximum aux alentours. Nous avons reçu tous les candidats, ils ont été recrutés en fonction des compétences et de l'organisation à mettre en place.



**M. BIYOUKAR.**- Paris XIXe, Cergy Pontoise, Aulnay-sous-Bois.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BIYOUKAR, puisque vous avez visiblement du mal à vous contrôler, vous n'aurez plus la parole jusqu'à la fin de la séance. Ce sera « *Inaudible* » et cela ne servira à rien. Nous lançons le vote.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 32 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR et 3 voix contre de M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO.*

### **38. SOUTIEN À LA TURQUIE ET À LA SYRIE - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'AIDE MATÉRIELLE À APPORTER AUX POPULATIONS SINISTRÉES**

**M. le MAIRE.**- Le 6 février dernier, de violents séismes ont frappé la Turquie et la Syrie entraînant un véritable drame humanitaire, dont le bilan provisoire a fait plus de 50 000 morts et près de deux millions de sans-abri. Cette tragédie a provoqué une vague d'émotion dans le monde.

Depuis ce séisme, ce sont près de 9 000 répliques qui s'en sont suivies : la communauté internationale scrute de près la situation car, le 25 février dernier, un autre tremblement de terre de magnitude 5,2 a secoué la province turque de Niğde, en Anatolie centrale. Aucune victime n'a été rapportée dans l'immédiat.

Au regard de la situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave et désastreuse, la ville de Villemomble exprime tout son soutien aux Turcs et aux Syriens.

Fidèle à sa tradition de solidarité internationale, il vous est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal l'attribution d'une subvention d'aide spéciale d'un montant de 3 000 €.

Cette subvention sera versée à l'UNICEF afin d'agir au plus près des besoins des collectivités et des populations sinistrées turques et syriennes.

J'ouvre le débat.

**Mme POCHON.**- Bien entendu, nous savons que c'est une catastrophe humanitaire qui n'a pas fini de donner des conséquences graves pour les civils, puisqu'il s'agit toujours des populations les plus frappées par ce genre de chose. Nous approuvons et voterons cela.

Il ne me semble pas que vous nous ayez suivis pour l'Ukraine sur le même mode que cela. La Ville applique-t-elle non pas un tarif mais par exemple 1 €/habitant ? Quel est votre mode de calcul de la réponse de solidarité des Villemomblois aux catastrophes des citoyens du monde ?

**M. le MAIRE.**- Il n'existe pas de barème ou de tarif particulier. Je ne veux pas vous mentir, une Délibération a été prise en Commission permanente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis le mois dernier, juste après l'annonce de la catastrophe, dans laquelle le Département allouait à la Fondation de France un montant de 30 000 €. Je ne peux pas dire que c'est au regard du nombre d'habitants, puisque la Seine-Saint-Denis compte 1,6 million d'habitants. Si j'avais appliqué le même ratio, notre Collectivité aurait alloué 500 € en tout pour ses 30 000 habitants.

Pour l'Ukraine, nous avons versé 2 000 €. Nous avons eu un débat un peu vif et une divergence de vues. Un



vœu de l'ADAV nous a été transmis pour ce soir. Hormis le montant, nous étions exactement dans les mêmes termes. Je crois que, là-dessus, ce ne serait pas mal que nous soyons assez d'accord.

**M. CALMÉJANE.**- Le séisme qui a frappé cette région est d'autant plus dramatique humainement que c'était déjà pour partie un secteur frappé par une guerre civile depuis de longues années. C'est une décision d'aider par l'intermédiaire de l'UNICEF les populations de ces deux pays.

Par rapport à ce qui vient d'être dit sur le montant, à l'époque, on donnait 1 franc/habitant, que nous avons transformé en 0,15 € avec le taux de conversion franc => euro. Si la population de Villemomble est actuellement de l'ordre de 30 500 habitants, cela ferait 4 575 € et non pas 3 000 €. C'est l'amendement que je souhaite proposer pour rester dans la logique des 0,15 €.

Quant à ce que fait le Département, nous pourrions aussi regarder ce que fait la Région ou la France, on peut toujours faire des règles de trois à n'en plus finir mais je m'intéresse davantage à ce que nous faisons sur le territoire de la commune de Villemomble.

**M. le MAIRE.**- Joker.

**Mme LECOEUR.**- Évidemment, nous sommes d'accord avec votre soutien mais, comme vient de le dire M. CALMÉJANE et conformément à notre vœu, nous demandons 4 500 € éventuellement via l'UNICEF.

**M. le MAIRE.**- Je me tourne vers la majorité : augmentons-nous le montant à 4 500 € ? Il n'y a pas d'objection.

**Mme LECOEUR.**- Merci beaucoup à la majorité, à M. le Maire et à M. CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.**- On ne va pas se satisfaire de la situation et de ce pour quoi on alloue le montant. Je pense que certains messages sont importants dans la symbolique.

Je propose de modifier la Délibération définitive d'une simple rectification du montant pour le passer de 3 000 € à 4 500 €.

Nous le validons tout de même par un vote et la Délibération sera bien entendu modifiée en ce sens.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité.*

### **39. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA COURSE SUR ROUTE « LA VILLEMOMBLOISE »**

**M. le MAIRE.**- Je laisse Philippe LABRO sur le sujet même si nous avons déjà abordé un peu le domaine.

**M. LABRO.**- Les deux grands changements sont qu'elle sera payante et chronométrée.

**M. le MAIRE.**- Anne LECOEUR a demandé la parole ? Non ?

Monsieur BIYOUKAR, je vous ai dit que je ne vous donnerai plus la parole.

**M. BIYOUKAR.**- Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. le MAIRE.**- Vous ne savez pas vous tenir. La preuve.

Nous vous écoutons mais j'aimerais que votre propos soit correct.



**M. BIYOUKAR.**- Je vais quand même décider de ce que je vais dire.

Concernant le règlement, c'est bien de préciser que, pour une course de 10 km, les déambulateurs ne sont pas autorisés mais il y a un article sur l'annulation de la course en cas de force majeure et à aucun moment vous ne parlez d'un éventuel remboursement si la course est annulée ou si le participant décide d'annuler pour un cas de force majeure.

Pourquoi n'est-ce pas mis au règlement de cette course ?

**M. le MAIRE.**- Nous passons par l'intermédiaire d'un prestataire, avec une plate-forme permettant d'obtenir son dossard et d'effectuer son versement. Il est donc possible, si quelque chose empêche le déroulement de la course, de faire machine arrière. Par expérience, m'étant déjà inscrit à une course, si elle ne se tient pas, raison de Covid-19 ou autre, on peut faire machine arrière, on est remboursé sur la carte bancaire utilisée préalablement. C'est plutôt dans le règlement de la plate-forme à proprement parler, ce qui permet le retour en arrière.

**M. PRINCE.**- J'espère avoir beaucoup d'élus à la course.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 29 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO, M. HADAD, M. BANCEL, Mme POCHON, M. MINETTO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR et 6 voix contre de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN.*

**Mme POCHON.**- Vous avez précisé qu'il y avait un delta entre la somme demandée et l'organisation, que vous comptiez reverser au Téléthon, ainsi que la buvette. Est-ce bien cela ?

**M. le MAIRE.**- L'objectif de ce que l'on fait...

**Mme POCHON.**- Cela change tout.

**M. le MAIRE.**- Cela change tout. L'objectif est de rendre possible cette histoire de t-shirt, qui devrait avoir un coût moindre que les 10 € de frais de participation et que peut-être 1 € ou 2 € par participation reviendront à l'association locale, et cette dernière tiendra la buvette.

**Mme POCHON.**- C'est donc la Ville qui paie le prestataire ?

**M. le MAIRE.**- Oui, notamment pour le chronométrage.

**M. MINETTO.**- Pouvez-vous changer mon vote ? L'idée du Téléthon est une bonne chose.

*Résultat du vote après correction : Unanimité.*

#### **Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.**

**M. le MAIRE.**- Avant éventuellement de passer la parole à certains collègues, je rappelle que, désormais, tous les documents, éléments et pièces vous sont transmis. Donc je ne saurai pas quoi vous dire de plus.

Passons-nous aux questions orales ?





**M. MINETTO.**- J'ai juste une ou deux questions. C'est bien, nous avons tous les documents et je les lis.

J'ai vu des contrats pétroliers, etc. je comprends que, à Corrençon et ici, ce ne soit pas le même mais tous les autres sont saucissonnés. Pourquoi ?

**M. le MAIRE.**- Effectivement, on saucissonne tantôt les consommations de combustible pour la Ville (la dernière chaudière fuel est celle de l'église Saint-Louis), tantôt celles des carburants pour la Ville (le parc automobile). On saucissonne Corrençon du même ordre car il y a une chaudière fuel, c'est le malheur et il n'est pas possible de passer au gaz. Nous suivons aussi cette logique pour les quelques véhicules là-bas.

2023/9 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, du lot de copropriété 1 de l'immeuble sis 64 avenue du Raincy sur la parcelle cadastrée section J n° 99 (montant de la dépense : 145 000 €)

**M. MINETTO.**- Pouvons-nous savoir quelle en est l'utilité ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Cela concerne des préemptions de murs commerciaux situés au 64, avenue du Raincy. Nous attendons la réponse du vendeur. Il se peut que cela n'aille pas au bout.

Cela signifie que l'on achète, on devient propriétaire des murs d'un local commercial. J'aurais préféré que Mme VERBEQUE soit encore là mais requalifier et diversifier un cœur de ville en termes de qualité du commerce (poissonnier, boucher, etc.) demande un investissement, c'est un travail de fond qui est aussi fonction des opportunités.

Pour répondre à Mme VERBEQUE, qui est donc partie, effectivement, en début de mandat on avait prévu 400 000 € d'achat de murs de commerce et 150 000 € de baux commerciaux. Dans les nouveaux budgets, nous avons baissé ces lignes budgétaires parce que nous avons bien conscience qu'il y a d'autres priorités mais nous ne pouvons pas nous priver de lignes ouvertes en cas de faisabilité. En effet, pour préempter, il faut des vendeurs.

2022/C154	SILVAVENIR	15, résidence le Clos 91370 VERRIERES LE BUISSON	Contrat de service pour la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire sur une partie du patrimoine arboré communal	11 178 € TTC
-----------	------------	---	--	--------------

**M. MINETTO.**- Quelle en est la conclusion ? Les arbres sont-ils pourris ? Devront-ils être coupés ?

**M. GERBAUD.**- Dans ses tâches récurrentes, la Ville doit savoir si les arbres de son territoire sont toujours en « bon état ». Nous avons d'ailleurs vu récemment côté OPH un abattage massif d'arbres sur le haut de la rue, sachez qu'ils étaient tous malades.

On a besoin régulièrement de faire cet état phytosanitaire.

2022/C158	ECOLE DE SKI FRANÇAIS	Le Clos de la Balme 38250 CORRENCON EN VERCORS	Organisation des activités sportives : ski alpin et ski nordique pour les sorties scolaires avec nuitées séjournant à la maison familiale de Corrençon-En-Vercors	6 000 € TTC
2022/C159	ECOLE DE SKI FRANÇAIS	Le Clos de la Balme 38250 CORRENCON EN VERCORS	Organisation des activités sportives : ski alpin et ski nordique pour les séjours de vacances à la maison familiale de Corrençon-En-Vercors	1 800 € TTC

**M. MINETTO.**- Y a-t-il eu de la neige finalement ou pas ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Pas sur Noël mais, sur février, oui.

**M. MINETTO.**- Il y a donc sûrement une rétrocession après, non ?



**M. ZARLOWSKI.**- Nous avons assuré les séjours familles de fin d'année. La station a fermé dès début janvier, nous avons donc eu un souci avec les classes de neige que nous avons basculées en classe de découverte pour mon collègue Patrick PRINCE. La neige est revenue un peu après. On a maintenu mais c'était dans des conditions difficiles et avec plus d'accidents la semaine dernière. Pour les ados, la neige était insuffisante.

C'est retombé, nous avons donc bon espoir pour les derniers. Cela se gère effectivement sur la saison. Il y aura peut-être une rétrocession mais on ne paie qu'à la consommation.

2023/C006	URBADS	85 Espace Neptune 62110 HENIN-BEAUMONT	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols	24 717,60 € TTC
-----------	--------	---	---	--------------------

**M. MINETTO.**- Combien de temps ?

**M. le MAIRE.**- La situation de notre service Urbanisme est bien meilleure :

- un Directeur est arrivé début janvier,
- son adjoint est arrivé entre-temps,
- un instructeur des sols est arrivé cette semaine,
- notre architecte conseil reçoit les Villemomblois dans le cadre de leur projet.

URBADS a encore quelques dossiers en traitement mais cela devrait être terminé au 30 juin.

2023/C014	FINANCES & TERRITOIRES	2A rue Simone Veil 73000 BASSENS	Contrat aide pour financement	34 800 € TTC
-----------	---------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	--------------

**M. MINETTO.**- Je ne sais pas comment cela se passait auparavant, peut-être M. ? pourra nous le dire, on a toujours dit qu'il était plutôt doué pour trouver des financements. Comment se fait-il que l'on fasse appel à un contrat ? La Ville n'a-t-elle plus d'agent à même d'aider à trouver des financements ? La Préfecture ou l'État n'aide-t-il pas ?

C'est surprenant de payer des gens pour 34 800 € pour nous aider à trouver des financements. À la lecture, le document n'est pas très clair. Je n'ai pas tout compris.

**M. le MAIRE.**- C'est sans doute la fatigue.

**M. MINETTO.**- Sûrement.

Quel est l'engagement de cet organisme à trouver des financements ? Sur quoi est-il rémunéré (sur les financements qu'il trouve, un fixe, etc.) ?

**M. ROLLAND.**- C'est une prestation pour arriver dans la collecte et la recherche de subvention à un niveau beaucoup plus important. On a toujours un poste plutôt administratif sur le sujet mais il s'avère que, si on veut démultiplier et optimiser, ce genre de prestation peut être d'un très grand secours.

Pour le moment, c'est plutôt une rémunération forfaitaire jusqu'à un certain seuil. Nous verrons ce que cela donnera. C'est aussi lié aux activités proches de la Banque des Territoires, cela nous permettra donc de ratisser beaucoup plus large et sur plus de strates.

Pour être clair, l'objectif est d'augmenter sensiblement le niveau des subventions. Il y a aussi une question de délai pour arriver plus vite à saisir toutes les opportunités, vous avez entendu parler du Fonds Vert, nous devons être présents dans le moindre recoin permettant d'obtenir des subventions.



C'est un contrat pour une année, nous en verrons les résultats mais l'objectif est d'augmenter significativement notre taux de subvention.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Je confirme effectivement le propos de M. ROLLAND. Dans ce contrat, s'ils ne trouvent pas de subvention, ils ne sont pas rémunérés. Nous les avons pris essentiellement pour les dossiers complexes (par exemple, fonds FEDER) et très pointus, sur lesquels une expertise est nécessaire pour aller chercher les subventions.

Pour l'instant, le poste administratif de recherche des subventions est ouvert.

**M. MINETTO.**- Comme c'est une somme importante, il serait intéressant d'en dresser un bilan en fin d'année, si vous le voulez bien, avec les apports supplémentaires.

Une dernière question, monsieur le Maire, vous ne m'avez pas répondu : viendrez-vous le 17 mars ou pas ?

**M. le MAIRE.**- Apparemment, j'envoie déjà des adjoints.

**M. MINETTO.**- Il y a une adjointe.

**M. le MAIRE.**- Voulez-vous que je vous envoie des marcheurs ? Apparemment, il s'agit d'une marche nocturne.

**M. MINETTO.**- Si vous arrivez à convaincre vos marcheurs, allez-y.

2022/97 - OBJET - Convention de partenariat entre la ville de Villemomble et l'association VOTRE MEILLEURE AMIE pour la mise à disposition des installations sportives municipales

**M. BIYOUKAR.**- Je ne comprends pas le but de cette convention, étant donné que des créneaux existent déjà pour les habitants du quartier. Cela fait juste doublon.

**M. le MAIRE.**- Nous allouons des créneaux à une association villemombloise, comme nous le faisons avec beaucoup d'associations villemombloises.

**M. BIYOUKAR.**- Il y a déjà des créneaux pour les habitants du quartier. Cela fait doublon. Peut-être est-ce juste pour dire que l'on signe une convention avec une association.

**M. le MAIRE.**- Vous précisez « de quartier » mais je relève -je parle sous le contrôle de Jeanine VENACTER- que cette association intervient également en centre-ville.

2023/6 - OBJET - Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, précaire et révocable du théâtre Georges Brassens de Villemomble en faveur de l'association LES 400 ZOOMS pour une représentation lors de la journée de la femme

**M. BIYOUKAR.**- Je fais remarquer que la formulation est un peu réductrice puisqu'il s'agit de la journée des droits des femmes et non pas de la journée de la femme.

Hormis la pièce de théâtre qui a eu lieu hier soir, d'autres actions de sensibilisation ont-elles eu lieu ? C'est-à-dire des actions un peu plus poussées que celle d'offrir des roses au personnel féminin de la Ville ? Plutôt que de s'autocongratuler sur Facebook d'être allé voir tout le personnel féminin de la Ville le 8 mars, y a-t-il eu d'autres actions plus poussées et recherchées ?

**M. le MAIRE.**- Nous ne ferons pas plus de polémique que cela mais je ne savais pas qu'une publication Facebook était nécessairement pour s'autocongratuler.



*(Interventions multiples – inaudible.)*

**M. le MAIRE.**- Quel collègue, Philippe LABRO ou Patrick PRINCE, pour parler de ce qui s'est déroulé ?

**M. LABRO.**- Nous avons mis à disposition le gymnase Delouvrier pour une opération « jobs et sports » permettant aux femmes, et à quelques hommes, sur inscription de découvrir des sports et cinq ou six métiers de la RATP en présence des DRH, qui sont repartis avec des CV. Espérons qu'ils soient embauchés.

**M. BIYOUKAR.**- Quelles actions de la Ville ?

**M. LABRO.**- La Ville était partenaire. Qu'y a-t-il eu l'année dernière ?

### 🗨️ Questions orales

**M. BANCEL.**- Mesdames, Messieurs,

Imaginez un instant, ce soir, après ce long Conseil municipal, vous rentrez chez vous, il fait 14 °C, il fait froid, très froid, trop froid.

Demain matin, vous sortez du lit et il fait toujours 14°, vous allez chercher votre enfant dans sa chambre qui vous demande « *maman, papa, pourquoi il fait froid ?* », vous croisez encore une fois des rats pris au piège.

Le pire dans tout ça ? Vos charges locatives ont explosé. Vous devez mettre 15 % de votre salaire du mois de mars pour payer un dératiseur, même si traiter un seul appartement n'aura sans doute que peu d'effets. Que faire d'autres ? Prévenir l'OPH ? Personne n'intervient... C'est la triple peine : payez plus, adoptez des rats et gelez-vous.

C'est la situation que vivent plusieurs Villemomblois. Il y a plusieurs mois, vous avez soutenu devant cette Assemblée que la réduction du budget pour la lutte contre l'habitat indigne ne vous empêcherait pas de mener les actions adéquates pour lutter contre les marchands de sommeil.

Mais, dans les faits, c'est l'hôpital qui se fout de la charité. L'OPH pourrait devenir le premier marchand de sommeil de la Ville... Quand il fait froid et que les rats courent, chaque jour est un jour de trop !

Pouvez-vous nous expliquer les moyens de détection et les mesures mises en œuvre contre l'habitat insalubre, que ce soit dans les logements que vous avez en gestion comme ceux du parc privé ?

**M. le MAIRE.**- N'est pas Charles Dickens, Émile Zola, Victor Hugo ou encore l'Abbé Pierre qui veut. Le lyrisme de votre question ou de votre propos ne m'empêchera pas de me recentrer sur le débat à l'échelon local et de vous donner des éléments factuels.

- Les rats sont présents partout dans la Ville et ce n'est pas une question unique d'un bailleur. D'une manière générale, si le sujet n'est pas abordé dans son ensemble, ces nuisibles s'adaptent aux conditions pour se développer aux endroits où ils ne sont pas combattus.
- Les grands chantiers dans le cadre du Grand Paris aggravent les phénomènes de repli et impactent toutes les communes.
- De plus, la période Covid-19 n'est pas en reste : durant cette période, pas si lointaine, où les mouvements humains étaient à l'arrêt, la prolifération s'en est trouvée multipliée et surtout visible « en surface ». En bref, cette vermine s'est adaptée à notre sédentarisation de 2020 et 2021 et désormais prospère un peu plus près de nous.



Pour rappel, plusieurs communes citadines ont vu le retour de sangliers, de renards, voire de cerfs dans nos rues urbaines ! Et oui, la nature avait repris le dessus... et les rats en ont fait autant.

À ce jour, les services de l'OPH me rapportent que chaque doléance est enregistrée et traitée : seules 19 demandes de cet ordre ont été soumises aux services de l'OPH sur les 12 derniers mois.

La répartition géographique de ces demandes se décompose comme suit :

- 9 à Benoni Eustache
- 2 à Mauriac
- 5 dans le secteur Fosse aux bergers / les Marnaudes
- 2 dans le secteur Avron
- 1 en centre-ville

À titre préventif, sachez que l'OPH mandate chaque année un prestataire pour effectuer 2 passages dans chaque résidence. Ils se déroulent habituellement au milieu de l'année et vers la fin d'année.

Par ailleurs, des traitements ponctuels sont réalisés à la demande et selon les signalements des résidents.

L'office demeure actif sur ce sujet et ceci, tout au long de l'année. Il s'adapte à la typologie et à l'environnement des bâtiments.

L'OPH est en coordination constante avec la Ville, ainsi que les services de l'EPT Grand Paris Grand Est pour que chacun dans son champ d'action et de prérogatives puisse traiter de façon distincte mais simultanée ces opérations de dératisation.

L'attention est portée de la même façon sur le domaine privé sur lequel, bien qu'élu de notre commune, j'ai évidemment moins la main.

**M. BANCEL.**- Je ne savais pas qu'utiliser la prose ou essayer de changer un peu de style était interdit. De temps en temps, nous essayons d'être factuels avec des chiffres et des statistiques et, de temps en temps, nous utilisons d'autres outils pour que cela parle un peu. Personnellement, quand j'ai vu les photos, j'avoue que je m'imaginai faire cela avec ma fille et que c'était dur. Parfois, faire appel à l'émotion me paraît être une bonne chose. Je ne sais pas si vous avez des rats dans votre appartement ou votre maison, personnellement, j'ai la chance d'habiter un coin de Villemomble où il n'y en a pas. Nous n'habitons pas tous dans les mêmes endroits de Villemomble et nous ne faisons pas tous face aux mêmes problématiques.

Premièrement, vous reconnaissez que c'est un problème d'envergure, cela veut donc dire que la Ville a également son rôle à jouer.

Deuxièmement, vous n'évoquez pas les problèmes de chauffage que certains locataires évoquent dans les logements de l'OPH.

Troisièmement, quid de tout ce qui est lutte contre l'habitat insalubre dans le parc privé ? Cela dépasse tous les problèmes possible, en dehors des rats, comme l'humidité. Que met-on en œuvre pour détecter cela et éviter l'enrichissement des marchands de sommeil ?

**M. le MAIRE.**- Je vais être complet dans la réponse.

Concernant le chauffage du parc OPH, comme pour tout bailleur social, nous avons été invités à maîtriser la dépense énergétique. Après, nous faisons face aux mêmes difficultés qu'avec les bâtiments de la Ville. Autrement dit, avec des installations parfois vétustes, voire compliquées, vous bougez de 3 °C et cela descend de 5 °C. Au



final, nous avons eu des soucis de variation thermique notamment au début de l'hiver. Je redoute de les retrouver à la fin de celui-ci. Par exemple, cet après-midi, il faisait 14 °C et les thermostats peuvent varier.

Nous nous retrouvons dans la situation de passer à 19 °C dans les pièces de vie en journée et à 16 °C la nuit.

Concernant l'insalubrité, sur laquelle vous nous saisissez, vous l'aurez compris et j'en termine là, notre service Urbanisme est enfin doté d'une équipe plus complète. Parallèlement, puisque je souhaite effectivement que ce soit pluridisciplinaire, un agent doit être embauché au CCAS, dédié spécifiquement à l'aide au logement, à l'accès au logement, aux situations de suroccupation, d'insalubrité et d'habitat indigne.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Depuis de trop longues semaines, le fonctionnement de la navette municipale n'est plus régulier et les horaires de passage sont de plus en plus fantaisistes (3/4 d'heure d'attente à Mauriac pour la première navette du matin !), et les véhicules utilisés ne sont plus les navettes habituelles mais des mini-bus avec une capacité limitée à 8 places qui, de plus, ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite (une personne est d'ailleurs tombée lors de la descente à Bénoni), aux poussettes, etc.

C'est une véritable régression pour les personnes handicapées et âgées de notre commune.

Quand le vrai service municipal tant au niveau des horaires, des dessertes, de sa capacité que de son accessibilité va-t-il être rétabli ?

**M. BOULON.**- Madame la Conseillère municipale,

Vous pointez du doigt un sujet qui me tient particulièrement à cœur. En effet, la navette est en proie à de nombreux dysfonctionnements dus à la vétusté du matériel roulant.

Les services techniques font le maximum afin de limiter ces avaries mais force est de constater que nous sommes sur un matériel en fin de vie.

En vérité, nous réfléchissons actuellement à l'évolution du service proposé aux Villemomblois ainsi qu'à la modification de ce matériel.

Néanmoins, quelques éléments complémentaires sont à vous apporter :

Trois agents disposent du permis de conduire « transports en commun » : seulement l'un d'entre eux attend le recyclage de son permis de conduire par les services de la Préfecture.

Par conséquent, seuls 2 agents conduisent la navette et le car, à noter que ces 2 véhicules sortent tous les jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La contrainte est donc double :

- Le nombre d'agents est par conséquent de 2 actuellement au lieu de 3
- La réglementation du temps de travail intègre les temps de repos obligatoires pour les agents dans la quotité d'heures de travail.

Pour pallier cette situation, sachez qu'actuellement 2 agents supplémentaires sont en formation pour passer leur permis de conduire de type « transports en commun ».

Sur 3 navettes de la Ville, nous n'en avons qu'une qui est réellement opérante, elles ont été achetées sous l'ère de M. CALMÉJANE.



La deuxième avait des coûts de réparation tellement importants qu'il était judicieux de la mettre en vente sur le site aux enchères « Agorastore ». Le prix de vente initial était de 8 000 €. Cette navette a été vendue à 13 000 €. En retirant les commissions inhérentes à cette vente, le prix de vente réel pour la Ville est aux alentours de 11 000 €.

Le troisième véhicule est actuellement en réparation : les blocs-moteurs des portes dysfonctionnaient. Concrètement, les portes ne se fermaient plus. Le coût des réparations est estimé à 7 000 €. Elle passe en contrôle technique la semaine prochaine. Elle sera de nouveau en circulation si ce contrôle est accordé.

D'où la mise en circulation du véhicule 9 places pour le moment afin d'éviter la rupture du service public.

Au sujet de la fréquence et de la régularité, permettez-moi de vous indiquer que les horaires sont donnés à titre indicatif en termes de passages.

Les usagers et chauffeurs sont comme nous automobilistes tributaires de :

- la circulation,
- des gênes occasionnées par les livraisons nombreuses chez les particuliers
- ainsi que des ralentissements liés aux travaux sur différents chantiers sur la Ville et villes alentours.

Par ailleurs, M. le Maire reste attentif au déplacement de nos seniors et travaille actuellement sur un mini-bus seniors à la demande en tant que Président du CCAS. L'objectif étant de s'adapter aux demandes et besoins de nos seniors pour se rendre chez les médecins, sur les marchés, chez les commerçants, à leurs activités de loisirs, etc.

**Mme LECOEUR.** - Monsieur le Maire,

Vous avez décidé seul et avec votre majorité sans concerter les Villemomblois, de plonger Villemomble la nuit dans le noir complet et l'insécurité.

Vous argumentez cette décision par le fait de pouvoir faire 200 000 € d'économies.

Nous, le groupe ADAV, nous vous proposons par exemple de faire l'économie des postes de médiateurs, créés sous votre mandat.

En effet, nous nous interrogeons sur l'efficacité de ces nouveaux postes qui représentent une charge budgétaire importante pour notre collectivité, sans apporter réellement de services aux Villemomblois.

Si ce n'est justifier la délégation de votre nouvel adjoint à la médiation, M. FITAMANT, que font-ils sur le terrain ?

Il semblerait qu'ils se baladent dans la Ville en interrogeant les Villemomblois, puis qu'ils font leur rapport en fin de journée.

Est-ce vraiment raisonnable de garder des postes semblables alors que des économies importantes sont à trouver ?

Nous vous demandons donc de nous informer depuis la mise en place des postes de médiateurs sur :

- Le nombre de médiateurs présents sur la ville ?
- Le coût global de la médiation (leur local, leur moyen de communication, montant du marché public)
- Leurs missions et la finalité de celles-ci ?
- Serait-il possible d'obtenir les comptes-rendus de leurs journées ? Sans doute cela nous aidera-t-il à





comprendre leur rôle.

En effet, beaucoup de Villemomblois ne savent ni qu'ils existent ni à quoi ils servent.

**M. FITAMANT.**- Pour rappel, le service de médiation, qui constitue un des axes de la prévention, figurait dans le programme de campagne de RVE. Par conséquent, en créant le service de médiation, nous avons honoré notre promesse de campagne.

Leurs nombre, rôles et missions ont été exposés dans les magazines *Villemomble et vous* bilan un an d'action et deux ans d'action.

Il me semble d'ailleurs que j'ai eu l'occasion d'expliquer les missions des médiateurs lors d'une séance du Conseil municipal précédente. Quoi qu'il en soit, puisque cela vous a échappé, je vais vous en faire à nouveau un exposé aussi précis que possible.

Les médiateurs sont au nombre de 3 (2 femmes et 1 homme).

Leur prestation s'inscrit dans le cadre d'un marché de service contracté auprès d'une société spécialisée dans la médiation sociale. Le montant annuel du contrat est de 117 000 €.

Ils sont présents du mardi au samedi :

- Mardi et mercredi de 10 h 00 à 18 h 00
- Jeudi à samedi de 15 h 00 à 20 h 00
- L'été, une heure plus tard le soir le vendredi et le samedi

Ils partagent un local avec la médecine du travail qu'ils occupent à des temps différents. Ce local comprend un vestiaire, une salle de réunion et un bureau pour rédiger les comptes-rendus.

Ils sont équipés de téléphones portables.

La médiation intervient au plus près des habitants, en particulier dans les quartiers où les difficultés sociales se font le plus ressentir. Leur intervention se situe dans plusieurs domaines :

Dans le domaine de la cohésion sociale

- Le dialogue avec les habitants lors de leurs déambulations
- Le repérage des situations de tension ou de conflit ; à ce titre, ils favorisent le règlement des litiges entre habitants ou entre les habitants et les institutions
- Ils rappellent de façon pédagogique les règles qui permettent de vivre en commun, les principes des lois républicaines et parfois les règles de sécurité

Dans le domaine de l'intégration sociale, du lien avec les habitants

- Ils informent et orientent les habitants en difficulté vers les services d'aide sociale et/ou les services de santé, la CAF, la Préfecture, les administrations.
- Ils font par exemple le lien entre les jeunes sans emploi et la mission locale, le CCAS, les habitants et les bailleurs ICF/OPH, les associations, les services techniques de la Ville, l'Intervenante Sociale au Commissariat, la Police municipale, le PIMMS, le centre médico-social Marcel Hanra, les collègues Jean de Beaumont et Pasteur, etc.
- Ils ont une fonction de veille sociale (par exemple en repérant les personnes en difficulté ou celles qui présentent des dérives de comportement)



- Ils relaient auprès des publics les plus éloignés des informations les événements qui se déroulent sur la commune

Ils effectuent des actions en faveur des jeunes

- En participant avec les services municipaux et les associations à la préparation ou à l'animation des événements à destination des jeunes publics
- En étant à l'écoute des jeunes et en relayant leurs attentes

Dans le domaine de la sécurité et de la prévention

- Ils interviennent à la demande des services de sécurité ou des bailleurs pour établir des diagnostics lorsqu'il y a des situations de tension ou mettre en place des actions de médiation entre les habitants
- Ils participeront aux réunions du futur CLSPD

Ils informent les services de la propreté, de la voirie, de toutes les anomalies qu'ils constatent ou qui leur sont remontées par les habitants.

Les comptes-rendus journaliers des médiateurs n'ont pas vocation à être communiqués car ce sont des documents de travail.

Donc en résumé, les 8 registres d'intervention de la médiation sociale sont :

- Assurer une présence active de proximité
- Prévenir les situations conflictuelles
- Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions
- Mettre en relation avec un partenaire
- Informer et sensibiliser
- Participer à une veille sociale et technique territoriale
- Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions
- Favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale

Il s'agit d'une présence au plus près de la population destinée à créer une proximité et un lien avec les habitants.

Les médiateurs sont authentifiés par les habitants et les partenaires institutionnels comme étant des interlocuteurs privilégiés de la commune.

**Mme POCHON.**- Après cette lecture de la fiche Wikipédia de ce que sont les médiateurs, je vais essayer de lire ma question.

Monsieur le Maire,

Vous avez convoqué en dernière limite les élus de la commission municipale « urbanisme et habitat ».

Convocation sans ordre du jour bien sûr ! Ça commençait bien.

Vous nous avez remis sur place 2 dossiers, un sur la construction du poste de police municipale, dont certains documents étaient déjà obsolètes, et un autre document sur la réfection du clocher de l'église.

Merci pour l'info mais nous déplacer seulement pour nous remettre des documents n'est pas dans l'esprit du fonctionnement d'une commission municipale. Petit rappel : « *les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil* ».



Étudier pour nous, cela signifie de disposer des informations suffisantes soit au moment de la convocation, soit au moment de la réunion de façon que nous puissions nous juger légalement comme éclairés de façon suffisante pour donner un avis même s'il est consultatif. Il est clair que, pour vous, les commissions ne sont que des prétextes de démocratie et que votre fonctionnement est méprisant.

Peut-être n'êtes-vous pas persuadés qu'on est plus intelligents à plusieurs que seul !

Je vous ferai grâce des dossiers municipaux depuis 3 ans sur lesquels vous auriez mieux fait de recueillir nos avis à tous avant de vous « planter ». Il ne vous est pas interdit de modifier ce fonctionnement dans l'avenir.

Vous avez refusé de répondre à nos demandes sur les permis de construire des habitats collectifs de Villemomble qui ont été accordés depuis la précédente commission du 7 décembre 2022. Veuillez nous donner le nombre et le détail des permis de construire accordés après examen par le service Urbanisme ou le prestataire ou bien ceux qui ont été accordés de façon tacite.

**M. le MAIRE.**- Depuis le 7 décembre 2022, voici le bilan des permis de construire de collectifs que j'ai signés : zéro.

En revanche, je vous communique des informations sur la livraison des nouveaux immeubles, dont nous tenons un tableau exhaustif.

En 2022, il a été livré 273 logements nouveaux. Ceux-ci ont été produits par :

- Pierre Promotion au 37-39, rue du Dr Guérin pour 139 logements dont 43 logements sociaux.
- La SCI Île-de-France au 85, boulevard d'Aulnay pour 44 logements dont 13 logements sociaux.
- Un promoteur dont je n'ai pas retenu le nom (Interconstruction ?) au 32-40 allée de la Tour pour 75 logements dont 23 logements sociaux.
- Le promoteur GBI au 8, avenue du Général Leclerc pour 15 logements et n'ayant pas de nécessité d'y inclure du logement social.

Tous ces permis ont été signés respectivement le 3 août 2019, le 31 décembre 2018, le 2 juillet 2019 et le 18 février 2019 par mes prédécesseurs.

Je confirme que, à ce jour et depuis le 7 décembre dernier, aucun collectif n'a été signé.

**Mme POCHON.**- Ma question portait aussi sur les permis tacites.

**M. le MAIRE.**- En effet, nous devons en avoir un tacite, qui a dû prospérer et qui doit se trouver rue Saint-Louis. Cela doit être pour 12 logements ou quelque chose comme cela.

En revanche, à l'inverse de ce que nous avait dit M. CALMÉJANE en commission, il n'y a rien au 35, avenue du Raincy ; il n'y a même pas de panneau. J'ai la photo dans mon téléphone.

**M. CALMÉJANE.**- J'ai une autre photo.

**M. le MAIRE.**- Vous nous la fournirez.

**M. CALMÉJANE.**- Avec votre règlement, je n'aurai sûrement pas le temps de poser la question de M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR concernant l'éclairage de la voie publique, celle de Mme Laura LEFEVRE sur le rythme de



travail du personnel des services, celle de M. KALANYAN sur le bassin d'orage de la ZI du plateau de la Garenne et celle de M. LE MASSON concernant les commerces et la crise énergétique.

Je pose donc la mienne sur les actions de votre police municipale.

M. le Maire,

Rénover le campanile de l'Église St Louis c'est bien.

Assurer la sécurité des personnes qui fréquentent les lieux de culte au quotidien et plus particulièrement à l'occasion des fêtes religieuses est tout aussi important.

Pourquoi alors qu'un attentat avait frappé la communauté Kurde à Paris 24 heures avant Noël et que le ministre de l'Intérieur avait annoncé un renforcement des mesures de sécurité autour des lieux de cultes de toutes les fêtes religieuses de fin d'année, aucune action en ce sens n'a-t-elle été diligentée dans notre commune ?

Contrairement aux autres années, à Villemomble aucune protection Vigipirate, ni la police nationale, ni la police municipale n'était présente aux abords de l'église Saint-Louis de Villemomble le soir de Noël.

Pourquoi ne pas avoir appliqué les consignes du ministre de l'Intérieur à Villemomble ?

**M. MAHMOUD.**- Le plan Vigipirate, comme vous l'indiquez, est prescrit par le ministère de l'Intérieur. Dire que nous ne l'appliquons pas est strictement faux, puisque la police municipale et la police nationale font aujourd'hui preuve d'une entente que beaucoup de villes nous envient. Cela nous aura permis notamment de faire revenir le calme à Benoni ces derniers temps.

Être simplement passé une fois en voiture devant un lieu de culte un jour de fête religieuse ne peut pas être un motif vous permettant d'affirmer que notre police municipale n'est pas en soutien des forces de police nationale, ou que nous n'appliquons pas les directives du Ministère.

Sachez toutefois que les consignes appliquées sont celles de l'État-major de la Direction Territoriale de Sécurité Publique tant pour la police nationale que pour la police municipale.

Les consignes ont été les suivantes : effectuer des patrouilles dynamiques car il y avait plusieurs sites à surveiller.

Sachez que la sécurité est primordiale pour notre majorité : elle doit être accentuée quotidiennement par nos forces de l'ordre, que nous devons remercier pour leur engagement car, comme vous le savez, leurs missions au quotidien ne sont pas faciles. J'en profite pour saluer leur professionnalisme au nom de l'équipe municipale.  
*(Des applaudissements.)*

**M. CALMÉJANE.**- Je ne suis pas brièvement passé en voiture autour de l'église, j'y suis resté pendant deux heures et demie et je n'ai vu personne. Donc ne racontez pas des contre-vérités, et je suis poli en disant cela.

C'est la réalité, il n'y avait personne. C'est pourquoi je vous ai alerté sur le sujet.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Ils n'ont pas mis de gyrophare, c'est de la surveillance.

**M. BIYOUKAR.**- Pareil, je n'aurai pas l'occasion de poser la question de Mme VERBEQUE concernant la parcelle de l'ancien Conservatoire que vous avez bradée, voire donnée à un particulier.

Monsieur le Maire,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Vous avez principalement axé votre campagne électorale de 2020 sur un axe majeur : la démocratie participative.

Je rappelle vos propos de campagne : « *participatifs et représentatifs, les conseils de quartier seront des espaces de concertation, de proposition et d'échange dans tous les domaines. La fondation des conseils de quartier sera le rouage essentiel pour vous remettre au cœur des décisions et des projets.* »

Trois ans plus tard, nous constatons tous que ce n'était que de la poudre aux yeux, des promesses en l'air, du pur mensonge.

D'ailleurs, vous nous avez donné une grande leçon de démocratie participative en ayant pris seul, avec quelques adjoints proches de vous, la décision d'éteindre les lumières dans toute la Ville, nous plongeant dans le noir. Je vous remercie au passage, monsieur le Maire d'avoir entendu nos revendications et d'avoir modifié les créneaux horaires d'extinction de l'éclairage. Que feriez-vous sans nous ?

Je tiens à rappeler le maigre bilan, pour ne pas dire inexistant de la dernière séance plénière des conseils de quartier à laquelle j'ai assisté le samedi 1<sup>er</sup> octobre. En revanche, l'indemnité de vos adjoints de quartier, elle, est bien réelle.

4 projets réalisés, la modique somme de 11 800 € de budget alors que vous critiquiez les 200 000 € de budget de la précédente municipalité. Monsieur le Maire vous faites bien moins, voire bien pire.

Comme de nombreux anciens salariés, la coordinatrice des instances de démocratie participative a quitté la commune au mois d'octobre dernier. Un nouveau chargé de mission vient tout juste d'être embauché.

Garant de la continuité du service public dans notre ville monsieur le Maire, j'ose espérer que les conseils de quartier ont continué de fonctionner comme très certainement le versement des indemnités de vos trois adjoints de quartiers.

Nous souhaiterions avoir un bilan exhaustif de ces cinq derniers mois.

**M. ZARLOWSKI.**- Cher collègue,

même s'il s'agit non pas d'une question mais uniquement d'une demande accompagnée de critiques une nouvelle fois sans propositions constructives, je vous propose quelques éléments afin de répondre en même temps à la question portée par le groupe RGE.

Nous avons eu l'occasion, me semble-t-il, d'évoquer le départ fin 2022 de l'agent en charge notamment des conseils de quartier. J'en profite pour saluer à nouveau le travail remarquable qui a été fourni par cette dernière. Successivement, l'installation des conseils de quartier, la réalisation d'une charte, l'organisation des commissions, le recensement et le suivi de différents projets et travaux, les séances plénières, etc. sont le reflet d'une activité intense.

Nous avons aujourd'hui, avec mes deux collègues, le plaisir de vous annoncer l'arrivée de M. Victor LOISON en qualité de Chargé de mission démocratie locale le 27 février dernier. Dès son premier jour, M. LOISON a repris les dossiers en cours, nous avons organisé une réunion interne cette semaine, et il a pu prendre attache auprès des membres des trois bureaux afin de convenir d'une réunion cette fin de semaine.

Parallèlement à ces démarches, nous allons échanger avec les différents acteurs pour établir un bilan et préparer les conditions de renouvellement en 2023 et le rétroplanning associé.

Je souhaite souligner et remercier chaleureusement l'investissement des conseillers qui ont poursuivi parfois un travail acharné ces dernières semaines, notamment dans la proposition d'un plan vélo, dont les prochaines



tranches seront inscrites à notre budget 2023. D'autres projets ont aussi été planifiés pour cette année.

En réponse donc, l'avenir des conseils de quartier reste légitime et nous vous confirmons que la démocratie participative est toujours un axe important de notre politique, non seulement par cette démarche mais aussi par des échanges réguliers avec différents collectifs, différentes communautés (par exemple éducative) ou encore des habitants.

**M. MINETTO.**- Pour quand sont les renouvellements ?

**Mme POCHON.**- Normalement, ils sont obsolètes.

**M. BIYOUKAR.**- Du 12 octobre au 27 février, je n'ai pas eu de bilan exhaustif, confirmez-vous que ni séance plénière ni commission ne s'est tenue ?

**M. MAHMOUD.**- Il y a eu des commissions.

**M. BIYOUKAR.**- Combien y a-t-il de commissions ? Trois, quatre ?

**M. ZARLOWSKI.**- Il y en a eu deux sur le cadre de vie. Au-delà de cela, c'est notamment ce que j'évoquais par exemple pour le Plan Vélo qui a fait l'objet d'un certain nombre de réunions et d'échanges par courriels très documentés, en tout cas avec les collègues.

**M. le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, la séance est maintenant levée.

Je vous rappelle que la commémoration en souvenir de la Bataille de Verdun se déroule ce dimanche 12 mars à 10 h 30. Je vous donne rendez-vous directement au square Verdun.

*(La séance est levée le vendredi 10 mars 2023 à 01 h 08.)*

Le secrétaire de séance,

Lahoussaine BIYOUKAR



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

tranches seront inscrites à notre budget 2023. D'autres projets ont aussi été planifiés pour cette année.

En réponse donc, l'avenir des conseils de quartier reste légitime et nous vous confirmons que la démocratie participative est toujours un axe important de notre politique, non seulement par cette démarche mais aussi par des échanges réguliers avec différents collectifs, différentes communautés (par exemple éducative) ou encore des habitants.

**M. MINETTO.**- Pour quand sont les renouvellements ?

**Mme POCHON.**- Normalement, ils sont obsolètes.

**M. BIYOUKAR.**- Du 12 octobre au 27 février, je n'ai pas eu de bilan exhaustif, confirmez-vous que ni séance plénière ni commission ne s'est tenue ?

**M. MAHMOUD.**- Il y a eu des commissions.

**M. BIYOUKAR.**- Combien y a-t-il de commissions ? Trois, quatre ?

**M. ZARLOWSKI.**- Il y en a eu deux sur le cadre de vie. Au-delà de cela, c'est notamment ce que j'évoquais par exemple pour le Plan Vélo qui a fait l'objet d'un certain nombre de réunions et d'échanges par courriels très documentés, en tout cas avec les collègues.

**M. le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, la séance est maintenant levée.

Je vous rappelle que la commémoration en souvenir de la Bataille de Verdun se déroule ce dimanche 12 mars à 10 h 30. Je vous donne rendez-vous directement au square Verdun.

*(La séance est levée le vendredi 10 mars 2023 à 01 h 08.)*

Le secrétaire de séance,

*Le 06 avril 2023*

Lahoussaine BIYOUKAR